

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRAN CIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS

Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI

Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/98 - DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil Communal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Il comporte notamment des informations relatives aux orientations budgétaires générales, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structure et à la gestion de la dette, aux effectifs et à leur évolution.

Conformément à la réglementation, le Conseil Communal doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Aussi, vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.

Prend acte

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe


Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil communal du 5 décembre 2022

- ✓ **Extrait de l'article L.2312-1 du CGCT :** « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

→ Objet du présent document.

PRESENTATION

- ✓ Le document se présente en 3 parties :
 - Partie 1 : Contexte financier de la Ville sur la base du compte administratif 2021 et des étapes budgétaires votées en 2022
 - Partie 2 : Eléments de contexte global
 - Partie 3 : Orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

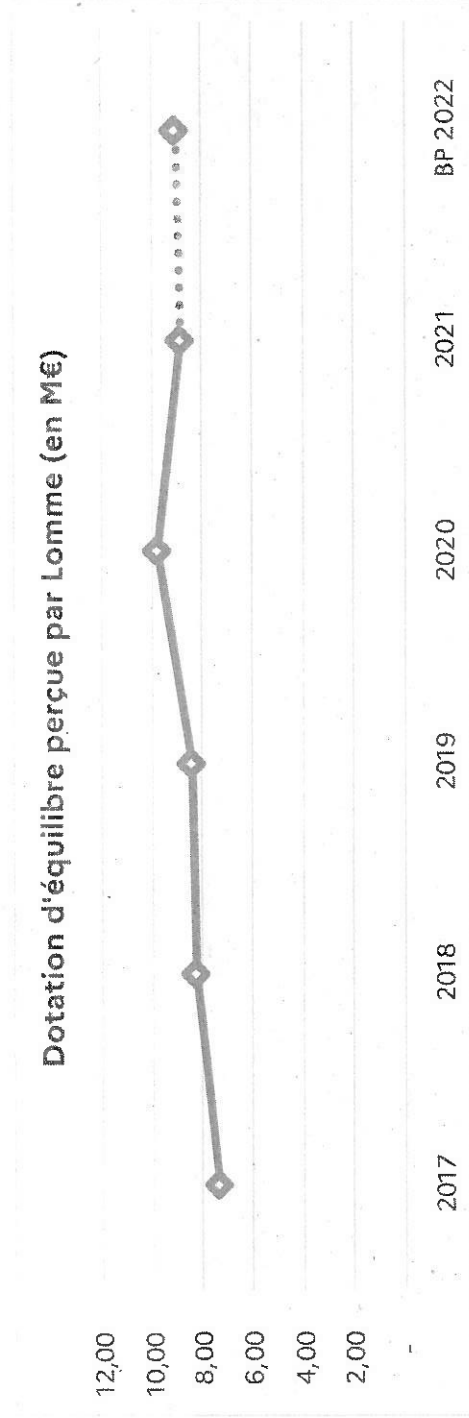
- ✓ Exercice mené à partir des comptes bruts de la Ville auxquels sont apportés le cas échéant quelques retraitements :
 - Transfert en investissement des mouvements exceptionnels enregistrés en fonctionnement (cessions, ...);
 - Prélèvements sur recettes (attribution de compensation, FPIC, ...) comptés en produits négatifs plutôt qu'en charges ;
 - Rattachement à leur exercice de recettes ou de dépenses décalées.

- ✓ Source des données comparatives : comptes de gestion 2021 mis en lignes par la DGFiP.
 - Strate de référence : 200 000 habitants et plus (hors Paris)

PARTIE 1
LE CONTEXTE FINANCIER LOMMOIS

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE LOMME

- ✓ Le budget communal de Lomme est un budget annexe de la Ville de Lille :
 - Il porte les crédits budgétaires destinés au financement des dépenses courantes et d'intervention en fonctionnement de la Commune associée.
 - Côté recettes, le budget est équilibré par une dotation d'équilibre apportée par le budget principal de la Ville de Lille (évaluée entre 8 et 10 M€/an).

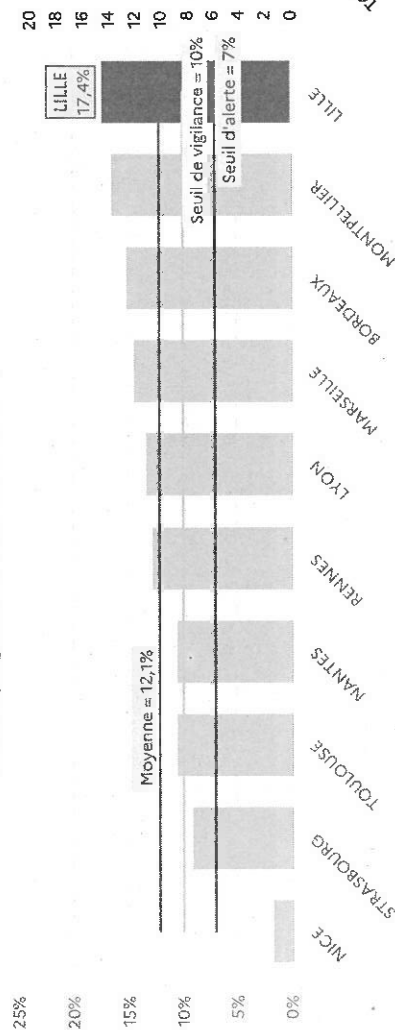


- ✓ Le budget principal de la Ville de Lille assume l'ensemble des crédits afférents pour la Ville de Lomme :
 - Aux dépenses de personnels ;
 - Aux dépenses d'investissements.
 - Aux opérations liées à la gestion de dette et de trésorerie.

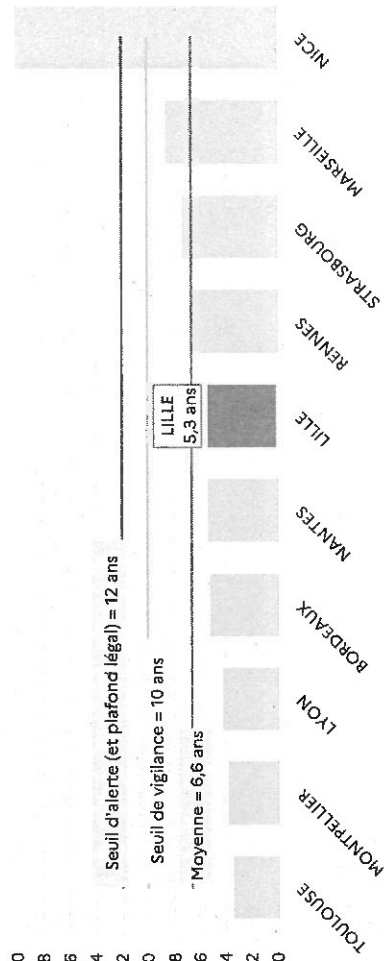
LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LILLE

- ✓ Plus que de s'intéresser à la solvabilité budgétaire de la Commune de Lomme, il convient dès lors d'observer la solvabilité du budget principal de Lille.
 - Au regard des deux indicateurs de référence retenu sur les budgets principaux, il convient de noter que la Ville de Lille présentait fin 2021 une situation tout à fait satisfaisante avec un taux d'épargne brute évalué à 17,4% (soit le plus élevé des communes comparables) et une capacité de désendettement de 5,3 ans, légèrement inférieur à la moyenne des comparables (6,6 ans).

Taux d'épargne brute 2021 des villes comparables



Capacité de désendettement 2021 des villes comparables



- ✓ Si l'exercice 2022 a mis en lumière de nombreuses fragilités dans les budgets des collectivités locales, il apparaît toutefois que la Commune de Lille a pu envisager l'exercice de manière sereine au regard de sa situation budgétaire de fin d'exercice.

PARTIE 2
ELEMENTS DE CONTEXTE POUR 2023

✓ Taux d'épargne brute = Epargne brute

Recettes nettes de fonctionnement

- Plancher recommandé aux collectivités : 11%
- Rappel : 17,4% fin 2021.

✓ Capacité de désendettement = Encours de dette nette

Epargne brute

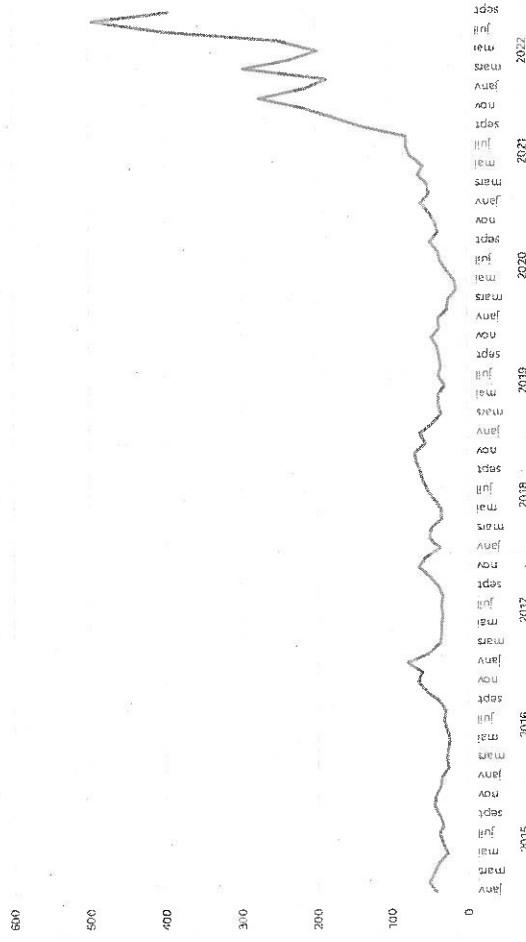
- Plafond recommandé aux collectivités : 8 ans
- Rappel : 5,3 ans fin 2021.

→ Comme toutes les Communes la Ville de Lille a été sujette à une évolution de ses dépenses de fonctionnement en raison de l'inflation et des diverses mesures salariales décidées par le Parlement. Il est donc fort probable que les ratios 2022 marquent un léger repli de la solvabilité de la Commune par rapport à l'exercice 2021, il est cependant peu probable que ces ratios s'inscrivent sous les seuils recommandés.

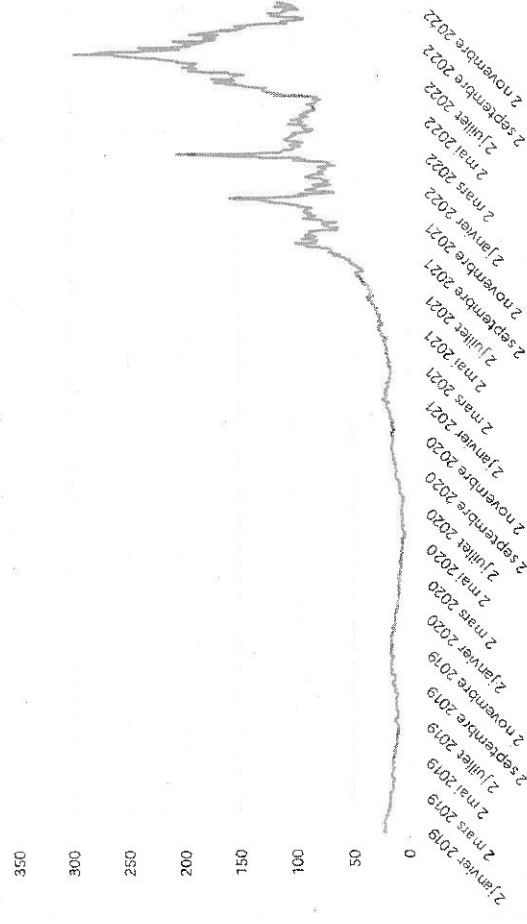
UNE CRISE ENERGETIQUE AFFECTANT LES FINANCES LOCALES

- ✓ Les collectivités présentant un budget supérieur à 2M€ ne bénéficient pas des tarifs règlementés de vente de l'énergie.
- ✓ C'est notamment le cas de la Ville de Lille - et donc de Lomme- ainsi soumise aux tarifs de marchés de l'électricité et du gaz.
 - Notons que les tarifs de l'électricité et du gaz ont été relativement stable sur la période 2015-2020.
 - A compter de la mi-2021 il convient de noter une forte évolution des cours de l'énergie —les collectivités ont été en partie épargnées fin 2021 par ces évolutions du fait de leurs contrats négociés avec leurs fournisseurs.

Evolution des prix de gros de l'électricité en France entre 2015 et 2022 (en €/MWh)



Evolution des prix du gaz en Europe entre 2019 et 2022 (en €/MWh)



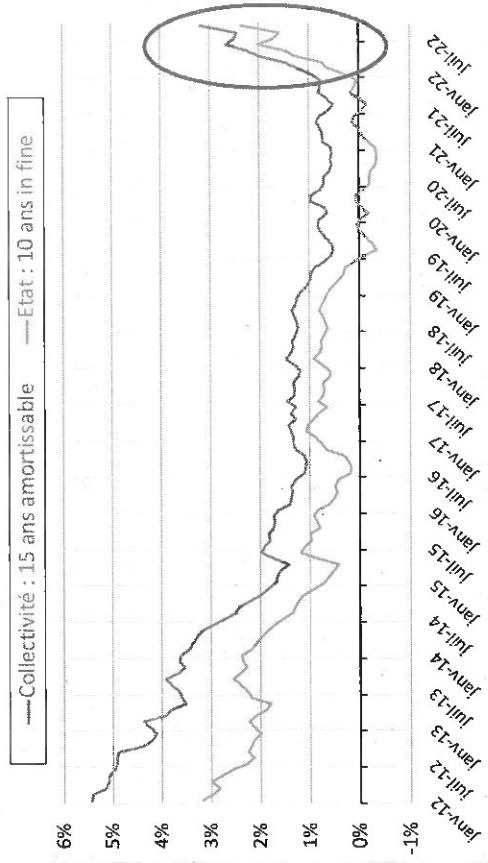
CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ La crise énergétique est venue entraver le rebond économique consécutif à la crise sanitaire. En **2023**, selon la Banque de France et la majorité des instituts, **l'activité française tutoiera la récession**. Le projet de loi de finances du Gouvernement se montre moins pessimiste, tablant sur **+1%**.
- ✓ **L'inflation**, de son côté, pourrait légèrement refluer l'an prochain eu égard aux $\approx 6\%$ de 2022, mais rien n'est sûr : témoin de ces incertitudes, la Banque de France affiche **une large fourchette de 4,2% / 6,9%**. Le Gouvernement a établi le PLFI sur la prévision basse de **4,2%**. Au-delà de 2023, Banque de France et Gouvernement convergent pour anticiper un retour de la croissance vers **1,7%/1,8%** et de l'inflation à **3%**, puis **2%**.

Croissance économique et inflation en France (Source Banque de France)

	2019	2020	2021	Prév 2022	Prév 2023	Prév 2024
Croissance économique	1,9%	-7,9%	6,8%	2,6%	-0,5% / 0,8%	1,8%
Inflation	1,3%	0,5%	2,1%	5,8%	4,2% / 6,9%	2,7%

Taux d'emprunt sur 15 ans d'une collectivité comme Lille et taux d'emprunt d'Etat à 10 ans depuis 2012

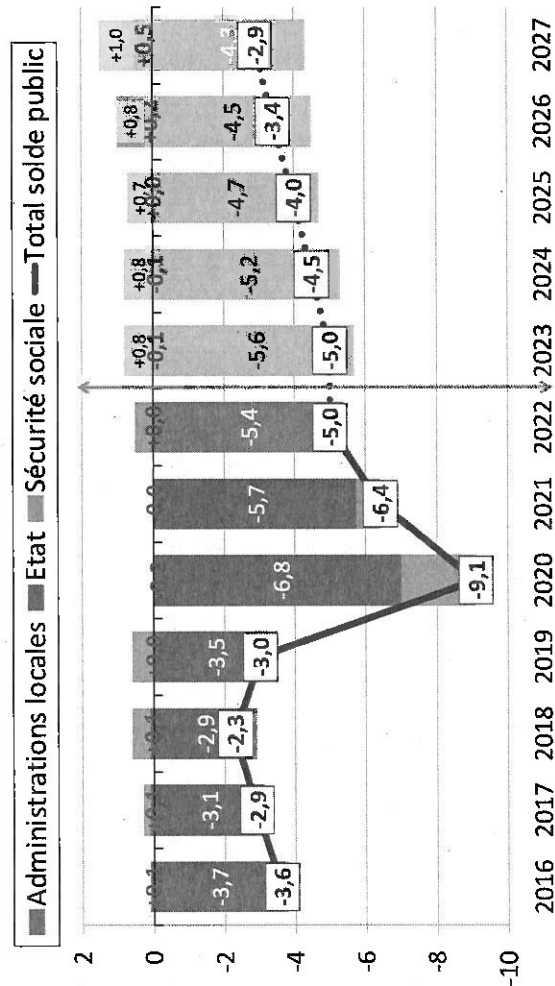


- ✓ Ces éléments ont conduits la BCE à augmenter son taux directeur. Dès lors, une collectivité de la taille et de la solvabilité de Lille emprunte désormais entre **3,10% et 3,20% à long terme (15-25 ans)** contre **0,6 à 0,7%** il y un an.

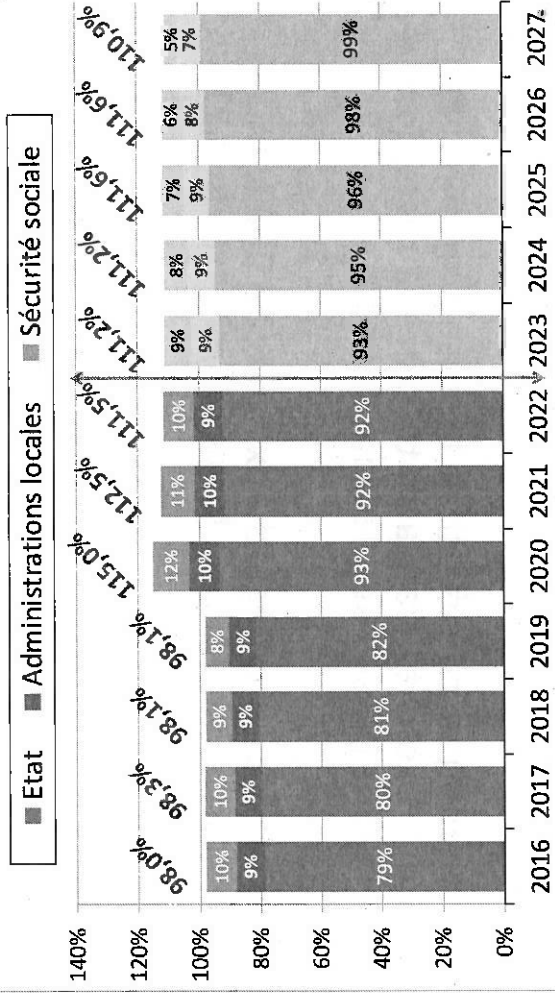
CONTEXTE : PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 (1)

- ✓ Fin septembre, le Gouvernement a déposé un projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) françaises pour la période 2023-2027.
- ✓ Il y projette, via un ralentissement de la croissance de la dépense, un retour d'ici 2027 des déficits publics sous le seuil européen des 3% et un lent reflux de la dette.
 - Rappel : les règles budgétaires européennes, dans l'environnement troublé des crises sanitaire, puis énergétique, sont suspendues, mais elle pourraient (devraient) être réactivées sous une forme ou sous une autre en 2023-2024.
- ✓ Les administrations locales et de sécurité sociale prendraient une large part de l'effort.

Déficits publics français récents et projetés par le PLPFP 2023-2027 en % du PIB



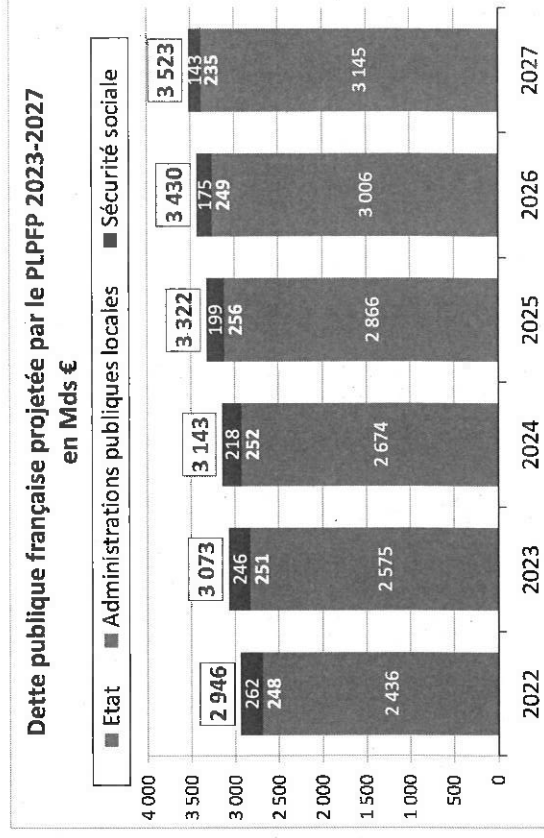
Dette publique française récente et projetée par le PLPFP 2023-2027 en % du PIB



CONTEXTE : PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 (2)

- ✓ Les administrations locales (essentiellement les collectivités, leurs établissements publics et la Société du Grand Paris) sont censées :
 - dégager un excédent budgétaire croissant, qui atteindrait **0,5% du PIB en 2027**, signifiant qu'elles n'emprunteraient quasiment plus cette année-là ;
 - « Excédent budgétaire » à entendre au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire : désendettement.
 - comprimer leur dette de 9,4% à 7,4% du PIB en 5 ans soit **-5% en valeur** ;
 - à cette fin **contenir la croissance de leurs dépenses de fonctionnement à l'inflation - 0,5% d'ici 2027 (ex. : +3,7% maxi en 2023).**

- ✓ Au total, il est attendu du monde local qu'il dégage des excédents afin de :
 - Contribuer pour 30% à l'effort de réduction du déficit public national,
 - compenser la poursuite de la hausse de la dette de l'Etat.



- ✓ Pour inciter les collectivités à suivre le chemin attendu, le Gouvernement propose d'adapter la « contractualisation » de la précédente loi de programmation des finances publiques (1998-2022).
 - Collectivités ciblées : celles affichant au moins 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement nettes au CA 2022 (vs 60 M€ en 2018).
 - Déclenchement de sanction(s) : si dépassement de la norme de l'inflation – 0,5% par la collectivité ET par son bloc national (communal / départemental / régional).
 - Nature des sanctions :
 - Accès fermé à 3 concours d'investissement (DSIL, dotation politique de la ville, « fonds vert » nouvellement créé).
 - Après « accord » du préfet sur une trajectoire financière, amende égale à 75% ou 100% des dépassements de la norme inflation – 0,5% (modulable à la marge selon des considérations locales) (amende plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement).

- ✓ Au regard de ce projet, la Commune de Lille (≈ 328 M€ de DRF en 2021) -et donc Lomme- seront concernées par l'entrée en vigueur de ce dispositif.

- ✓ **Reconduction et remodelage du « filet de sécurité énergie » au titre de 2023** pour un coût estimé à **1,5 Md €** :
 - Perte d'au moins 25% d'épargne brute.
 - Eligibilité si, en 2023, la croissance des dépenses énergétiques dépasse 60% de la croissance des recettes de fonctionnement.
 - Compensation : 50% de la fraction de dérive des charges énergétiques qui excède ce seuil de 60%.

- ✓ **Ouverture d'un « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (« fonds vert ») qui approchera 2 Md €.**
 - Objets : rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, adaptation des territoires au changement climatique, amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.), biodiversité.
 - Procédures, critères, taux de concours restant à définir.

✓ Rappel du régime légal en vigueur :

- Bases de fiscalité directe réévaluées chaque année N selon l'indice des prix de **novembre N-1** (définition harmonisée au niveau européen).
 - En 2022 : +3,4% appliqué.
 - En 2023 : +6% à +7% prévisible selon cette formule (7,1% en oct. 22).

→ Les bases de THRS/TFB devraient bien être majorées de +6%/+7% en 2023.

→ Hypothèse émission pour 2023 : +7%

- Soit un supplément de produit de 9,5 M€ par rapport à un compte administratif prévisionnel 2022 sur la taxe foncière et 0,4 M€ sur la THRS.
- A relier à l'inflation des dépenses énergétiques ...

PARTIE 3
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

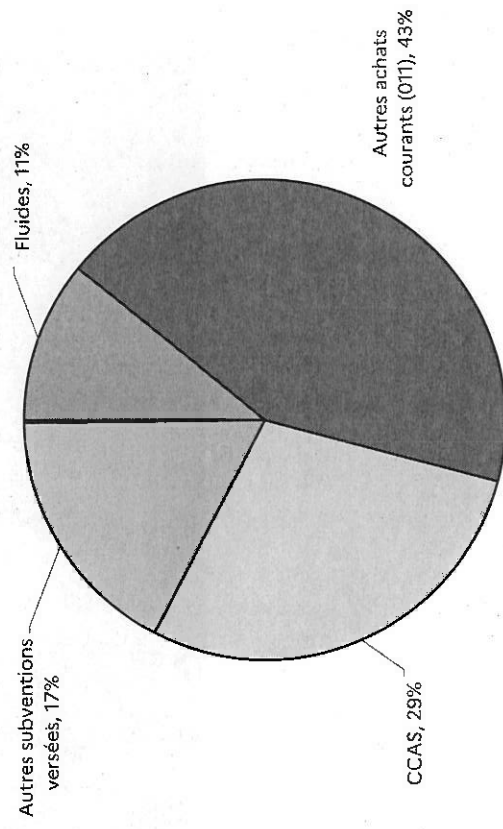
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISEES

- ✓ La commune présentera en 2023 des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Celles-ci tiennent compte :
 - De la contrainte financière qui pèse sur le secteur public local ;
 - De l'ambition de proximité portée par la majorité municipale ;
 - De la nécessité de préserver les marges de manœuvre financières partagées entre Lille, Lomme et Hellemmes pour assurer la réalisation des équipements structurants, au service d'une ville attractive, dynamique, solidaire et résolument écologique.

- ✓ Aussi, le budget Lommois, pour 2023 a été élaboré à enveloppe constante (**9M€**). Seule l'augmentation des dépenses de fluides (**évaluée à 1,9 M€ au total**) a été prise en compte comme facteur de hausse de la dotation d'équilibre perçue depuis le budget principal de la Ville de Lille soit une dotation totale avoisinant les **10,9M€**.

- ✓ Au regard de l'inflation, cette maîtrise des deniers publics appelle la Commune à faire œuvre de sobriété dans son fonctionnement courant tout en préservant la qualité du service public communal rendu.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISEES

- ✓ Les dépenses de fonctionnement pour 2023 sont dès lors réparties comme suit, par pôle :
- ✓ - Ville Citoyenne et en Transition : 201 780 euros
- ✓ - Ville en Développement : 4 926 756 euros
- ✓ - Ville Educative et Culturelle : 3 399 633 euros
- ✓ - Ville Citoyenne et Entreprenante : 1 539 400 euros
- ✓ - Ressources : 532 500 euros

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Disposition art. L.2312-1 du CGCT)

- ✓ Selon l'atterrissage 2022 des services de la Commune, les dépenses de masse salariale, portées sur le budget principal de Lille, devraient s'élever à **près de 26 M€.**
- ✓ L'année 2023 devrait à nouveau voir cette enveloppe progresser en raison :
 - Du Glissement Vieillesse Technicité de la collectivité évalué à 1,5% par la Commune ;
 - De la prise en compte en année pleine des mesures nationales (point d'indice, revalorisation du SMIC, etc.)
 - **Toutefois, l'année 2023 sera effectuée à effectifs constants.** Les besoins complémentaires seront assurés par une politique de redéploiement.

Répartition par filière au 31/10/2022 des effectifs en E.I.P.I.

	Titulaires	Non titulaires (CDI, contractuels)	Non titulaires temporaires
A	39,66	9,50	1,30
B	67,79	8,36	1,87
C	328,25	5,09	27,53
	435,70	22,95	30,70
			50,46
			78,02
			360,87
			489,35

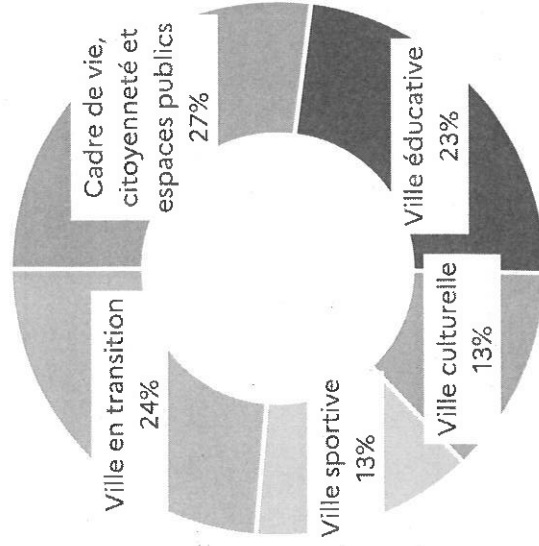
	A	B	C
Administrative	33,03	20,86	71,30
Technique	7,19	15,75	229,73
Sociale	6,44	-	13,25
Médico-sociale	0,80	2,91	0,90
Sportive	1,00	9,50	-
Culturelle	2,00	21,00	8,20
Animation	-	8,00	33,03
Police	-	-	16,30

2023: UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

- ✓ Le budget 2023 présente une politique d'investissement ambitieuse. Celle-ci se traduit par l'obtention, auprès de la Ville de Lille, d'une enveloppe globale d'investissements évaluée à près de 9M€ à laquelle se rajouteraient les co-financements obtenus par la Commune auprès de partenaires institutionnels (2M€) soit un total avoisinant les 11M€ sur l'exercice (contre 8,8M€ ouverts en 2022)
 - *Depuis 2022 et pour les années à venir, la recherche de financements extérieurs constitue une priorité de travail donnée aux services de la Ville.*

- ✓ **Sur la période 2023-2026, près de 30M€ de crédits d'investissements sont ouverts. Ceux-ci pourront être abondés en fonction de l'état d'avancement opérationnel des projets.**

Répartition des crédits d'investissements ouverts selon
la politique publique sur la période 2023-2026



2023: UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

✓ Répartition des crédits d'investissement ouverts pour l'année 2023:

	2023	
Cadre de vie, citoyenneté et espaces publics	Mise en accessibilité du patrimoine	700 000,00
	Maintenance du bâti	451 500,00
	Informatique	626 000,00
	Véhicules et engins	150 000,00
	Travaux espaces publics	124 000,00
	Plan propreté	80 000,00
	Eglises Bourg et Marais	267 000,00
	Quartier Mitterrie	210 000,00
	Vidéoprotection	30 000,00
	Avenue de la République	60 000,00
Ville culturelle	Espace Tisserands	25 000,00
	Pôle des arts et des cultures du numérique	100 000,00
	Maison Folie Beaulieu	30 000,00
Ville éducatrice	Ecoles	402 000,00
	Maison des Enfants	215 000,00
	Pôle enfance Sévigné	994 100,00
	Multi-accueil collectif	320 000,00
	Végétalisation des cours d'école	200 000,00
	Aires de jeux	70 000,00
	Informatisation des écoles	50 000,00
	Crèches	6 000,00
	Maison de la petite enfance	5 200,00
	Eclairage public	635 000,00
Ville en transitions	Chauffage	184 000,00
	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	343 500,00
	Jardin public de l'Hôtel de Ville	745 000,00
	Economies d'énergies	137 300,00
	Trame verte	85 000,00
Ville sportive	Piscine	1 625 000,00
	Stade et salle sportive du Parc	1 140 000,00
	Equipements sportifs	300 000,00
	Matériels sportifs	70 000,00
Investissements récurrents	700 000,00	
TOTAL	11 080 600,00	

2023 : UN BUDGET POUR LES TRANSITIONS

- ✓ Fidèles aux engagements pris devant les Lommois et les Lommoises en 2020, la commune réaffirme ses ambitions pour l'année 2023 avec ces orientations budgétaires.
- ✓ Elles se traduisent, en matière d'investissement, par une enveloppe globale évaluée à 11 M€ pour 2023 dédiée à :
 - Une accélération des projets destinés à la transition écologique, en lien avec la rénovation du bâti communal axée sur la performance énergétique et environnementale.
 - Une politique toujours plus affirmée à l'égard de nos écoles et du bien-être des enfants.
 - Un cadre de vie préservé et toujours plus vert en favorisant les espaces de nature en ville.
 - Un soutien appuyé à la réhabilitation et la mise en accessibilité d'équipements culturels et sportifs de proximité.
- ✓ Ce budget 2023 marque ainsi une étape historique dans la transformation et le développement de Lomme au travers de ces ambitions d'investissement. Il amorce l'engagement de projets structurants pour le territoire communal jusqu'à la fin du mandat.
- ✓ Le financement de ces opérations étant conditionné par la préservation de la saine situation financière de la Commune, ce budget appelle également à la responsabilité financière. Dès 2023, les dépenses de personnel seront maîtrisées, les consommations d'énergies seront réduites et les démarches de recherches de subventions extérieures seront encouragées.



Lille Bas-Carbone

Rapport développement durable

1^{er} janvier 2021 > 31 décembre 2021



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
EDITO	4
POURQUOI FAIRE UN RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	5
LILLE EN QUELQUES CHIFFRES	6
LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DE LA VILLE DE LILLE	8
AMBITION 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050	12
PRIORITÉ 1 : Energie	14
PRIORITÉ 2 : Mobilité	16
PRIORITÉ 3 : Aménagement	21
PRIORITÉ 4 : Habitat	26
PRIORITÉ 5 : Production et consommation	30
PRIORITÉ 6 : Exemplarité	35
AMBITION 2 : Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air	44
PRIORITÉ 7 : Air et santé environnementale	48
PRIORITÉ 8 : Adaptation	51

AMBITION 3 : Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique.....	58
PRIORITÉ 9 : Gouvernance et coopération.....	60
PRIORITÉ 10 : Moyens.....	68
<hr/>	
Annexe 1 : Suivi des indicateurs du Plan lillois pour le climat.....	71
Annexe 2 : Suivi des actions et projets du Plan lillois pour le climat.....	79
Annexe 3 : Suivi du verdissement de la flotte de véhicules municipaux	87
GLOSSAIRE	88

ÉDITO

Après le choc de 2020 qui nous a obligés à adapter rapidement nos modes d'intervention et, ce faisant, nous a permis d'éprouver la résilience de notre administration pour rendre possible la continuité de l'activité au service des Lillois, nous n'en avons pas fini avec la crise sanitaire en 2021.

Cette année encore, celle-ci a fortement perturbé la conduite des services et initiatives impliquant habituellement la participation physique des Lillois, comme la politique culturelle ou sportive, les animations ou encore certaines actions de proximité. Nous nous sommes adaptés, en proposant de nouvelles solutions ou de nouvelles expériences aux Lillois, Lommois, Hellemmois. Mais n'avons pas pu maintenir l'ensemble de nos activités. La Grande Braderie, une fois de plus, n'a pas pu se dérouler.

Pour autant, 2021, première année pleine de ce nouveau mandat, est une année particulièrement importante pour notre ambition de transition écologique juste. C'est d'abord une année fondamentalement structurante au cours de laquelle nous avons repensé l'organisation municipale et nous sommes dotés d'outils pour mettre l'ambition de neutralité carbone au cœur de toutes nos politiques et actions, autour en particulier de l'adoption du Plan lillois pour le climat et de sa déclinaison lommoise "Lomme en transitions : horizon 2030". L'exemplarité de la Ville de Lille et de ses communes associées Hellemmes et Lomme a significativement progressé.

2021 c'est, surtout, une année d'accélération de certaines politiques favorables au climat et à l'environnement, engagées de longue date ou préfigurées, comme l'aménagement durable de notre ville avec l'adoption du Pacte Lille bas carbone, l'apaisement et la végétalisation des principales rues, boulevards et des places ; le renforcement de nos aides à la rénovation durable ; la débétonisation des cours d'école et le déploiement des rues scolaires ; la rénovation énergétique du patrimoine municipal et le développement des énergies renouvelables ; la plantation de 17 000 arbres, permettant tout à la fois de capturer davantage carbone de notre territoire, de créer des lieux de fraîcheur et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

C'est ensuite une année riche de nouveaux projets en faveur du climat et de l'environnement comme les "dimanches de la liberté", le lancement d'Euraclimat, la déclaration commune avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile associée à l'organisation d'un débat citoyen autour de la 5G, le lancement des premiers ateliers faune-flore dans les quartiers, le déploiement du guide pour des événements éco-responsables à Lille, ou encore le démarrage opérationnel de la rénovation urbaine à Concorde, quartier à santé positive et bas carbone.

2021, enfin, est l'année de clôture de l'aventure collective qui nous avait menés en finale du prix capitale verte européenne. Comme ce rapport développement durable en témoigne, nous avons tenu nos engagements, les avons amplifiés, et évidemment les poursuivrons.



Martine Aubry
Maire de Lille



Audrey Linkenheld
Première adjointe au Maire
déléguée à la Transition Ecologique et au
Développement Durable

POURQUOI FAIRE UN RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, de faire évoluer la maquette budgétaire dans ce sens, et ce, en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues. Par ailleurs, ce rapport illustre les contributions des territoires locaux aux défis nationaux, européens et internationaux.

En 2021, le rapport développement durable évolue dans son organisation. Il vise évidemment toujours à présenter et illustrer la transition écologique engagée au sein de l'administration et sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme au cours de l'année écoulée.

Au-delà de cette réponse à une obligation légale, il se veut aussi l'outil principal de suivi et d'évaluation du Plan lillois pour le Climat adopté en juin 2021, ainsi que de ses documents d'application.

Publié simultanément avec le Compte Administratif annuel, il offre un éclairage complémentaire à l'analyse climatique des dépenses retracées dans ce CA. Il reste un document ressource utile au Rapport d'Orientations Budgétaires qui, conjointement à l'analyse climatique du Budget Prévisionnel suivant, permettra de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans l'ensemble des choix budgétaires de la Ville.

NB : Les indicateurs inclus dans ce rapport sont calculés sur l'année 2021 ou sur l'année scolaire 2021-2022 pour Lille, Hellemmes et Lomme. Les actions et projets mentionnés rendent compte de l'action menée en 2021. L'antériorité de chaque donnée est disponible sur demande. Plus de précisions sur certaines définitions sont disponibles dans le glossaire.

Les pastilles suivantes précisent la nature de certains projets :



12 bien engagées
0 à approfondir
1 à venir

Avancement
d'une action



Nouveau projet 2021



Politique structurante



Lille :
European Green
Capital Finalist 2021

Informations générales

Nombre d'habitants (2017):

233 098

Superficie :

34,8km²

Densité de population (2017):

6 678 hab/km²

Informations socio-économiques

Revenu médian mensuel disponible (2018)
par unité de consommation :

1 610€

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle
emploi de catégorie A (2020):

18 522

Pourcentage de logements sociaux (2020):

26,2%

Part de la population sous le seuil de pauvreté (2018):

26%

Gaz à effet de serre et énergie

Émission des GES du patrimoine et des services de la Ville de Lille

32 778 tCO₂e/an en 2021

dont

13 798 tCO₂e

émis par les bâtiments municipaux

95 073 MWh

d'énergie consommée en 2021 par le patrimoine municipal soit 10,3M€

Chauffage des logements lillois

Gaz **47%**
Electricité **43%**

Réseau
de chaleur **7%**

Fioul **2%**
Bois **1%**

Mobilité

Les Lillois se déplacent pour

58% à pied

25% en voiture

14% en transport en commun

3% en vélo

85% de la voirie est apaisée

77%
en zone 30

5%
en aire
piétonne

3%
en zone
de rencontre

141,7 km

d'aménagements et de pistes cyclables

24%

des Lillois sont exposés à un bruit pénible
(supérieur à 65 db)

45%

des Lillois n'ont pas
de voiture

Alimentation

61%

de bio et/ou local dans crèches, écoles et les ALSH

Produits bio (en volume) :

Produits locaux (en volume) :

38,5% dans les écoles et ALSH

30,94% dans les écoles et ALSH

61,77% dans les crèches

64,51% dans les crèches

50% de repas végétariens par semaine dans les écoles

Nature

408 ha d'espaces verts publics

43 180

arbres sur l'espace
public lillois

2300

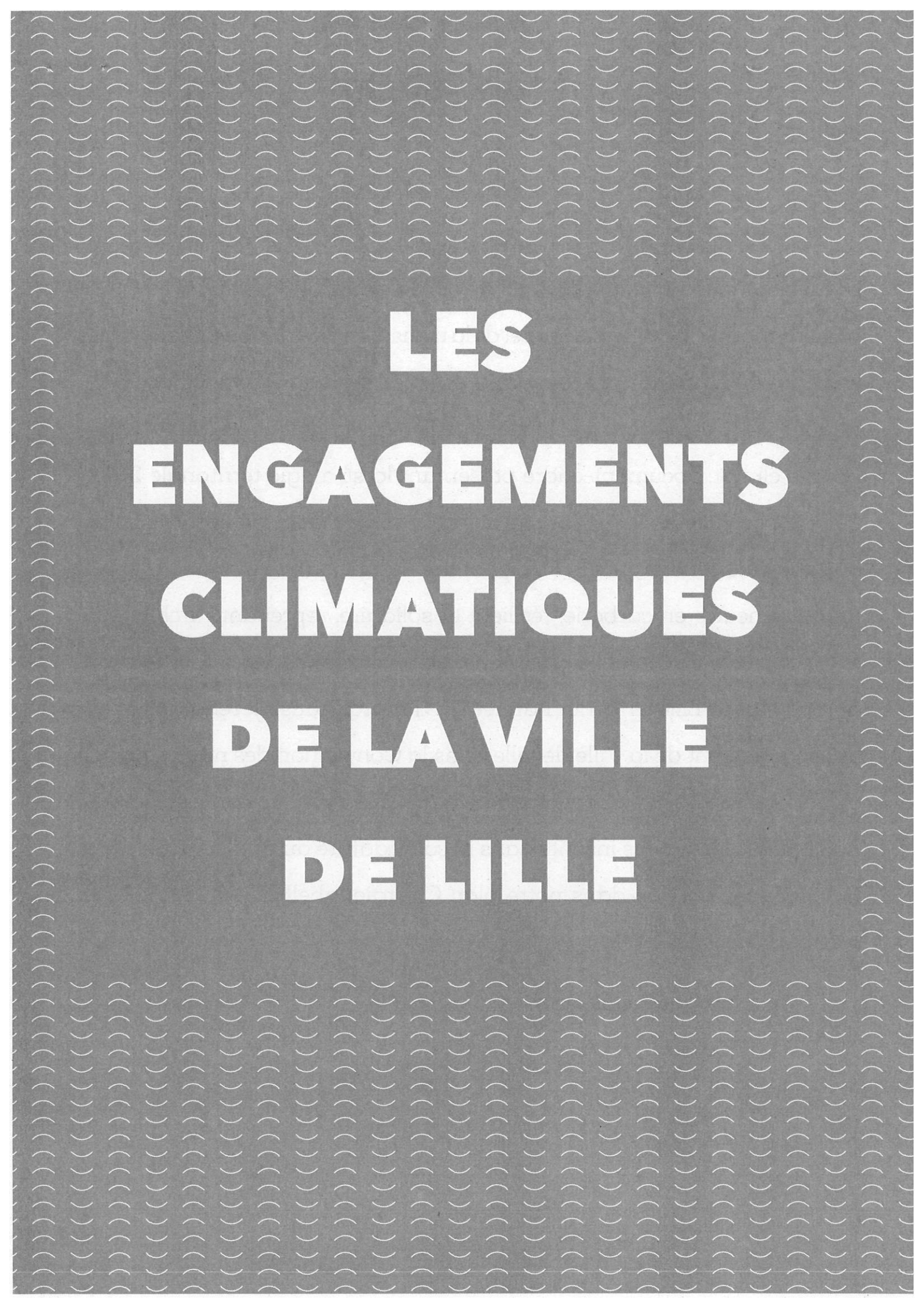
arbres à Hellemmes

30%

Couverture
végétale de la ville

86%

des Lillois habitent à moins de
300 mètres d'un espace de nature significatif



**LES
ENGAGEMENTS
CLIMATIQUES
DE LA VILLE
DE LILLE**

La Ville de Lille s'implique depuis de nombreuses années en faveur de la préservation de l'environnement et de la transition énergétique. De multiples engagements ont été pris depuis le premier agenda 21, lancé en 2001. L'année 2021 constitue une année charnière avec l'adoption du Plan lillois pour le climat, document-cadre présentant la stratégie territoriale 2021-2026 de la Ville de Lille. Il donne à voir la contribution de notre ville tant aux objectifs généraux de la France et de l'Europe qu'à la transition vers un territoire neutre en carbone, résilient et solidaire, reprenant l'architecture et les objectifs du Plan climat air-énergie territorial voté par la Métropole Européenne de Lille en février. L'année 2021 marque aussi le renouvellement de l'engagement de la Ville de Lille dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie et sa participation à la « cities race to zero » en octobre 2021. Enfin, les projets inscrits dans la candidature au prix Capitale Verte Européenne 2021 ou dans notre plan Cit'ergie labellisé par l'ADEME se sont poursuivis en 2021.

**Plan de
politique
énergétique
2004**

**Plans d'action
habitat
durable depuis
2008**

**Création de
la Maison
de l'habitat
durable en
2013**

**Plan de
déplacement
2016**

**Deux
agendas 21
(2001 puis
2010)**

**1^{er} Plan
Climat en
2008**

**Convention
des Maires
pour le climat
et l'énergie
2009 et 2017**

**Plan Climat
Energie
Territorial
en 2013**

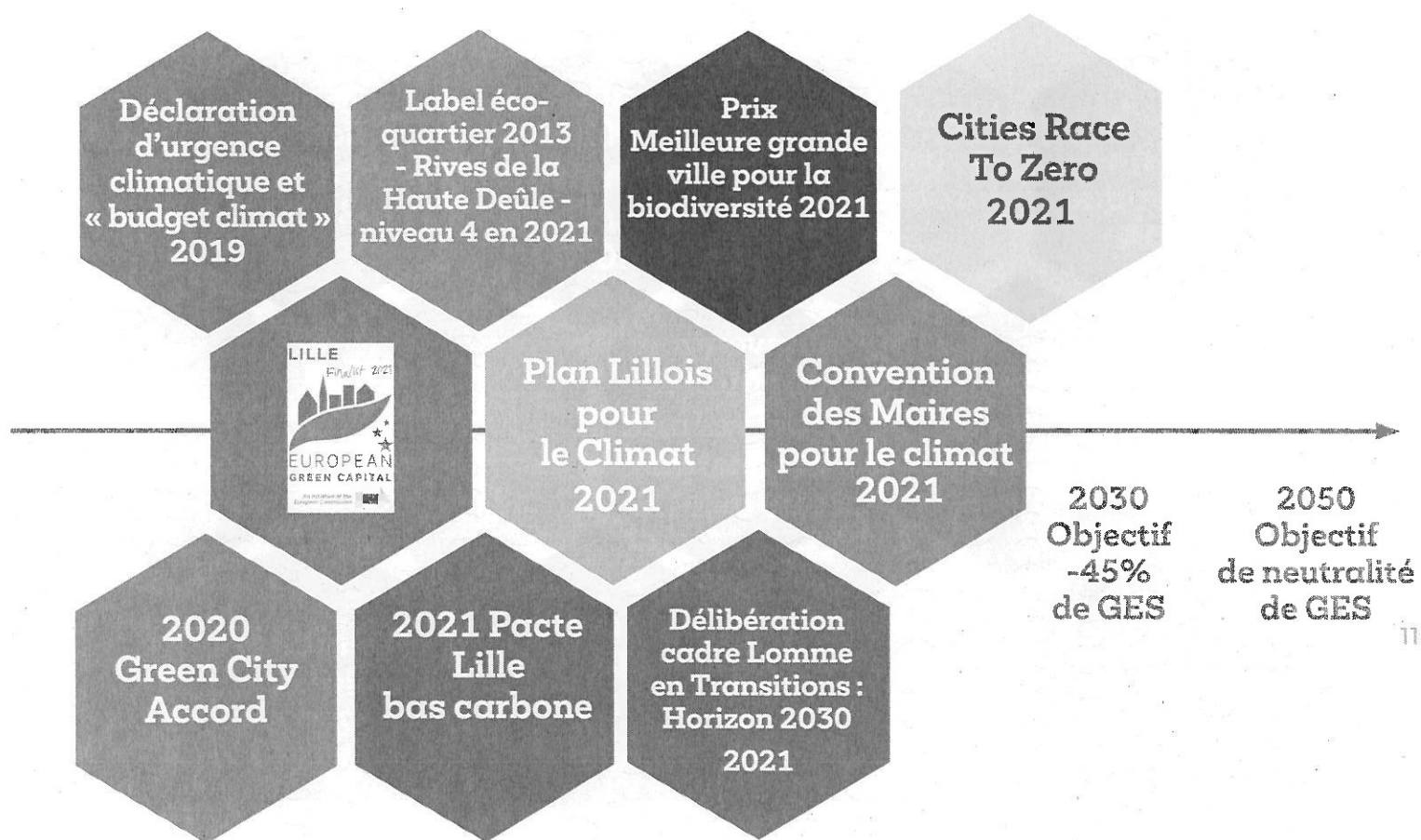
**Label Cit'ergie
2013 et 2019**

**Gestion
différenciée,
0 phyto 2008**

**Prix 2011
des villes
économies**

**Capitale
de la
biodiversité
en 2012**

**Agenda des
solutions
2016**



AMBITION 1 :

**ACCÉLÉRER LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE VERS
UN TERRITOIRE NEUTRE
EN CARBONE D'ICI 2050**

La Ville de Lille s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de -45% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et d'atteindre la neutralité carbone au plus tôt, avant 2050. Les bilans carbone les plus complets (Lille 2008 ; MEL 2016; Patrimoine et services Lille Hellemmes et Lomme 2021) nous conduisent à estimer notre diminution de Gaz à Effet de Serre (GES) à 22 000 tonnes par an sur le territoire (2008-2030), et environ 1600 tonnes par an sur le patrimoine (2019-2030) . Ces bilans montrent que les principaux gisements de baisse des émissions directes de GES concernent localement les secteurs du transport, du résidentiel et du tertiaire. Ainsi, les enjeux liés aux modes de déplacements, à la rénovation énergétique des bâtiments et à un développement économique soutenable sont particulièrement forts. Les émissions liées à la consommation représentant par ailleurs 64% des émissions du territoire métropolitain (Plan Climat Air Energie Territorial 2021, www.lillemetropole.fr) la promotion de modes de production et de consommation responsables, en lien avec l'économie circulaire et de proximité ainsi que le recours aux énergies renouvelables sont deux leviers fondamentaux de notre transition.

Priorité 1 : Energie

Impulser la transition énergétique du territoire

19 sous-actions :  7 bien engagées
10 à approfondir
2 à venir

La transition énergétique passe par la réduction de la demande en énergie (sobriété), par une meilleure efficacité énergétique des équipements et par un recours accru aux énergies renouvelables. Au-delà des exigences appliquées en matière d'aménagement (cf. priorité 3), la Ville de Lille met en place des actions exemplaires sur son propre patrimoine (cf. priorité 6), et veille à mobiliser tous les publics : incitation au changement de comportements, facilitation du passage à l'acte, participation citoyenne (cf. priorité 9).

Action 1 - Lille, une ville bas carbone et sobre en énergie

politique
structurante

2021 est l'année de la signature du Pacte Lille bas carbone, avec plus de 118 partenaires engagés dès le début (promoteurs, bailleurs sociaux, aménageurs, architectes, bureaux d'études, etc.). Issu d'une démarche de co-construction pendant 2 ans, il porte collectivement des ambitions en matière de ville bas carbone dans une logique d'urbanisme négocié et vise à généraliser des actes concrets et favorables au climat. Il s'applique à tous les projets de construction, de rénovation, ou d'aménagement de logements, comme d'activité tertiaire portés par des professionnels de l'immobilier et de l'aménagement, de même qu'aux projets municipaux. Concrètement, ce Pacte se traduit en près de 120 exigences opérationnelles portant sur les thématiques Energie et eau, Matériaux bas carbone et Economie circulaire, Nature, biodiversité et agriculture urbaine, Adaptation au changement climatique, Mobilité durable, Bien-être. Ces exigences sont priorisées en fonction de leur impact environnemental et de leur coût, précises quant aux résultats à atteindre, réalisables techniquement et économiquement, mesurables et évaluables. Un accompagnement par les équipes municipales est offert aux signataires : rubrique sur le site Internet de la Ville, ateliers de formation (4 en 2021), référentiel technique, aide aux porteurs de projets...

Le projet de coopération européenne MOLOC (MOrphology LOw Carbon) engagé depuis 2017 avec plusieurs villes de différents pays s'est achevé en 2021. Par ce programme, qui a contribué à la stratégie bas carbone municipale, Lille a notamment essaimé à Katowice (Pologne), avec la réalisation d'une Maison de l'énergie sur le modèle de la Maison de l'habitat durable lilloise, et la reprise du dispositif municipal des agents correspondants énergie.

Action 2 - Les réseaux de chaleur et de froid : des outils au service de la transition énergétique

politique
structurante

En 2021, la Ville de Lille a poursuivi son travail pour favoriser un recours accru à la chaleur renouvelable et de récupération. **Le raccordement physique du réseau de chaleur lillois au centre métropolitain de valorisation énergétique des déchets situé à Halluin** a ainsi permis de décarboner 42 % de la chaleur nécessaire aux bâtiments municipaux de Lille-Hellemmes-Lomme et de réduire les émissions de GES associées de 29% entre 2019 et 2021 (cf. priorité 6).

Compte tenu de son mix énergétique, le Pacte Lille bas carbone pose comme exigence "socle" le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments situés dans son périmètre. En parallèle, la «Prime Energies renouvelables», délivrée via le guichet unique de la Maison de l'Habitat Durable a été renforcée de façon à favoriser le recours au réseau de chaleur par les particuliers et copropriétés.

Action 3 - Lille, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables ou de récupération, et faiblement carbonées

politique
structurante

La Ville de Lille a augmenté en 2021 les équipements photovoltaïques sur son patrimoine existant grâce à plusieurs installations, représentant 350 MWh réinjectés dans le réseau :

- La Fabrique de Lille-Sud avec environ 250 m² de panneaux
- L'Orangerie du Jardin des Plantes (Moulins) avec environ 50 m² de panneaux
- Lancement des études de conception pour une centrale photovoltaïque sur la salle de sport Lestiboulois (Vauban-Esquermes) et la toiture de l'école maternelle Brasseur (Fives)

En 2021, la Ville de Lille a décidé de soutenir plus fortement la production des énergies renouvelables à travers ses achats d'électricité verte. Si 100% de son patrimoine est déjà alimenté en électricité verte, la part à Haute Valeur Environnementale (HVE) de cette électricité passera de 2% à 44% à compter de 2022, moyennant un investissement supplémentaire, ce qui contribue à financer davantage les filières de production d'énergie renouvelable.

La part d'ENR représente 38% de l'énergie finale consommée dans le patrimoine municipal.

En 2021, une étude d'opportunité a par ailleurs été menée pour étendre à Lille-Lomme-Hellemmes l'opération d'achat groupé d'énergie (électricité et gaz) que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lomme conduit depuis trois ans à destination des habitants de son territoire pour lutter aussi contre la précarité énergétique. Malheureusement, la crise énergétique et la hausse corollaire des prix a nécessité de réinterroger la méthode avant de pouvoir poursuivre.

Action 4 – Développer les systèmes de pilotage intelligents

La Ville de Lille s'est portée en appui en 2021 du projet So Mel So Connected, démonstrateur de réseaux électriques intelligents. Des expérimentations sur la flexibilité électrique, l'autoconsommation photovoltaïque et la recharge intelligente de véhicules électriques ont été conduites, en lien avec les partenaires dont Enedis, EDF et l'Université Catholique de Lille. Le retour d'expérience de ce travail permettra d'alimenter les parties prenantes du projet et l'ADEME sur leurs stratégies de réseaux électriques intelligents.

Priorité 2 : Mobilité

Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports

21 sous-actions :

■	8 bien engagées
■	11 à approfondir
■	2 à venir



Le secteur des transports est la principale source de GES du territoire métropolitain, concentrant 40% des émissions et 25% des consommations d'énergie en 2019 (2). 45% des Lillois n'ont pas de voiture et 70% des déplacements des Lillois se font à pied. Les habitants de Lille sont donc plutôt vertueux dans leurs déplacements. Cependant, la place de la voiture est encore trop importante dans notre ville et génère trop d'impacts sur le climat ainsi que des nuisances quotidiennes (bruit, qualité de l'air, inconfort pour les déplacements doux...). Lille agit donc pour limiter fortement la place de la voiture individuelle, rééquilibrer les usages, faciliter les mobilités actives et inciter au changement de pratiques, auprès des Lillois, des visiteurs, mais aussi des agents municipaux (cf. priorité 6).

La Ville de Lille soutient la Métropole Européenne de Lille dans sa politique de mobilité en participant activement à la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de transports et au plan de mobilité métropolitains. Elle déploie également des actions spécifiques pour favoriser les mobilités actives et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Action 1 - Moins de voitures individuelles et polluantes

En cohérence avec le plan de circulation lillois et "la ville à 30km/h", les travaux d'aménagement sur l'espace public lillois se sont poursuivis, afin de rééquilibrer les usages et d'apaiser la ville. **Environ 80% des zones 30 sont actuellement aménagées** conformément au plan de circulation lillois, les derniers travaux étant prévus pour 2022 par la MEL.

2021 est également marquée par la pérennisation du périmètre de piétonnisation temporaire du centre-ville le samedi, à travers la mise en œuvre d'un dispositif de bornes

Les piétonnisations estivales temporaires de certaines rues commerçantes se sont poursuivies escamotables de contrôle d'accès automatique.

politique
structurante

sur la rue de Gand, la rue des Bouchers, la rue de la Monnaie et la Place du Concert. En 2021, la rue des Primeurs a été incluse dans le dispositif. Les restrictions à la circulation automobile ont servi aux terrasses "covid", atteintes par la crise sanitaire, au titre de la compensation extérieure des pertes d'exploitation internes (pour les restaurants uniquement), et plus généralement, aux commerces de proximité. Une concertation avec les commerçants et les habitants permettra de déterminer les secteurs piétonnisés pour les années suivantes, en favorisant une cohabitation entre riverains et passants.



Dimanche de la Liberté

nouveau
projet 2021

Les « Dimanches de la Liberté » ont été expérimentés à six reprises, tous les premiers dimanches du mois, de juin à décembre, de 14h à 18h. La piétonnisation du boulevard de la Liberté, de la Citadelle jusqu'au Palais des Beaux-Arts, favorise la réappropriation de la voirie par les mobilités actives. Des ateliers d'initiation au vélo, au skate et au longboard et diverses animations incitent les Lillois à profiter d'un axe apaisé.

politique
structurante

La loi Climat et Résilience, votée en 2021, ayant redéfini le cadre d'application de la Zone à Faibles Emissions projeté par la Métropole Européenne de Lille, une démarche exploratoire a été relancée par la Métropole. La Ville de Lille a participé à 3 réunions de travail métropolitaines organisées en 2021 et a fait des propositions concrètes dans la perspective d'une nouvelle délibération, y compris la possibilité d'expérimentations communales.

17

Action 2 – Des transports en commun plus attractifs

politique
structurante

En 2021, la Ville de Lille a participé à 9 ateliers, organisés par la MEL pour affiner les tracés du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT), qui préfigure la création de nouvelles lignes de tram métropolitaines, de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (Lille-Villeneuve d'Ascq et Lille-Lesquin) ainsi que de nouveaux axes en site propre soumis ensuite au débat public.

Action 3 – Plus de place pour les vélos

➤ Des aménagements cyclables confortés

politique
structurante

La Ville de Lille a maintenu ses efforts en matière de développement des mobilités actives. Ainsi en 2021, **plus de 7 km d'aménagements cyclables ont été créés ou confortés**, dans le cadre de la pérennisation des coronapistes, portant à **plus de 30 % la part de voirie aménagée**. L'extension du réseau cyclable entraîne un développement de l'usage du vélo, confirmé par le comptage réalisé par l'Association Droit au Vélo (ADAV) : **le nombre de cyclistes recensé a doublé depuis 2015**, signe d'un changement de pratique profond des Lillois.

politique
structurante

Afin de préparer les futurs chantiers et de contribuer à la réalisation d'un réseau maillé à l'échelle métropolitaine, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme ont élaboré un **schéma cyclable à horizon 2035**. Ce document servira de base au développement des nouvelles infrastructures cyclables dont le Réseau Express Vélo.

➤ Des stationnements renforcés et une offre de services accrus

En matière de stationnement et de services, l'offre s'accroît avec le déploiement de **51 nouveaux box à vélo et de 2 stations de réparation**.

La Ville de Lomme a octroyé de son côté **164 primes vélos**, pour un montant moyen de 128€ par vélo et un total de 21000€. Des primes, pour un montant total de 4000 € ont aussi été attribuées aux Lommois pour l'achat d'accessoires vélo (casques, sièges bébé...).

➤ La promotion du vélo auprès de tous les publics

L'association Vélowomon a proposé aux Lillois, Lommois et Hellemmois de **louer un biporteur et un triporteur électriques**. 17 foyers ont testé l'expérience pendant une semaine, moyennant la modique somme de 10 euros (le reste étant pris en charge par la Ville de Lille).

Lille, « Ville Amie des aînés » et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont développé depuis 2020, une offre de transport écoresponsable en vélo taxi, afin de faciliter l'accès des seniors aux événements. En 2021, 524 voyages, très majoritairement aller-retour soit **au total 1.021 trajets, ont été commandés**. Par ailleurs, durant les Journées Européennes du Patrimoine, l'entreprise Happy Moov', là aussi missionnée par la Ville de Lille, a accompagné en vélo taxi les visiteurs au cours de 70 trajets.



141,7 km d'aménagements cyclables à Lille,
soit 7 km supplémentaires par rapport à 2020



+ 51 vélobox en 2021, soit un total de 106 vélobox installés, en parallèle des 450 arceaux vélos installés chaque année à Lille et des 76 supports vélo installés à Hellemmes et 11 vélobox et 30 arceaux installés à Lomme.



Action 4 - Une mobilité plus active et durable

↳ L'apaisement des axes structurants

politique
structurante

A la fin 2021, 77 % des voiries lilloises sont en zone 30, 3% en zone de rencontre et 5% en aires piétonnes, soit 85 % de la voirie en zone de circulation apaisée.

L'apaisement des axes structurants et des rues se poursuit en 2021 avec :

- La requalification de la rue Pierre Mauroy (Centre) entre la rue du Molinel et Kennedy notamment grâce à des plantations qui éloignent les piétons des voitures,
- Une requalification partielle de l'avenue Kennedy (Centre);
- La rue de la Bassée (Vauban Esquermes), avec création de bandes cyclables et réduction de la place de la voiture,
- Dans le secteur des Urbanistes (Vieux Lille), la phase 2 de la requalification des espaces publics dont la Place du Lion d'Or avec de meilleures pratiques piétonne ou cyclable, des matériaux plus adaptés et des plantations d'arbres,
- La création rue Chaude Rivière (Fives), d'une piste cyclable de plus de 300 m, adossée à une bande plantée, de type jardin linéaire.

↳ L'écomobilité scolaire



La Ville de Lille favorise l'écomobilité scolaire en installant dans les écoles des stationnements vélo sécurisés pour les enfants. **En 2021, la Ville de Lille et la Ville de Lomme ont accéléré le déploiement des rues scolaires** avec la piétonnisation pendant 45 minutes, le matin et l'après-midi, de **9 rues à Lille** (Bois Blancs, Centre, Fives, Moulins, Lille Sud, Vieux Lille, Wazemmes et Lomme) **et 2 rues à Lomme** (écoles Lamartine/Lafontaine et Curie/Pasteur), pour permettre aux élèves de **13 écoles** d'entrer et de sortir de classe sans se préoccuper de la circulation.

Depuis mai 2021, la Ville de Lille permet l'organisation de **classes transplantées associées au vélo**. Durant une semaine, les enfants pédalent de leur école à la Citadelle, où ils pratiquent différentes activités, puis retournent à l'école à vélo. 5 classes ont déjà bénéficié de ce dispositif, pour lequel la Ville a prêté son parc de 150 vélos.

Le partenariat avec l'Association Droit Au Vélo s'est plus particulièrement concrétisé en 2021 sur l'écomobilité scolaire, avec la participation de l'association à quatre conseils d'école et la conduite d'une enquête mobilité auprès des écoles concernées par une rue scolaire.

politique
structurante

nouveau
projet 2021

Priorité 3 : Aménagement : Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous

14 sous-actions :

■ 11 bien engagées
■ 2 à approfondir
■ 1 à venir

Lille est une ville ancienne et compacte qui porte encore des stigmates sociaux et urbains de son passé industriel. L'histoire et la géographie ont légué à notre ville sa forme urbaine, sa densité, son identité à dominante minérale. Lille est aussi la ville centre d'une métropole d'1 million d'habitants, dynamique, et la capitale d'une grande région qui se reconstruit. Lille est enfin une ville populaire, fière de sa mixité sociale et culturelle. Elle lui confère une convivialité et une énergie reconnues par tous. C'est avec la conscience de ses vulnérabilités, la confiance dans sa capacité de résilience, que Lille, Hellemmes et Lomme favorisent un aménagement plus durable du territoire, et adapté au climat de demain (cf. priorité 8).

Action 1 - Renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme

politique
structurante

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation, documents cadres qui viennent préciser certaines thématiques. En 2021, la Ville de Lille a activement participé à la **modification du PLU2 afin de décliner les objectifs du PCAET** en matière d'urbanisme et d'aménagement, et d'intégrer autant que possible les exigences du Pacte Lille bas carbone dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) renouvelée "Climat Air Energie Risques et Santé", sous la forme de prescriptions et recommandations. Cette OAP entre en vigueur le 28 février 2022. Elle sera suivie d'autres améliorations permises par la révision du PLU3 engagée dans la foulée. La Ville de Lille a par ailleurs contribué à l'élaboration du PLH afin d'y intégrer des ambitions fortes en matière d'habitat durable.

21

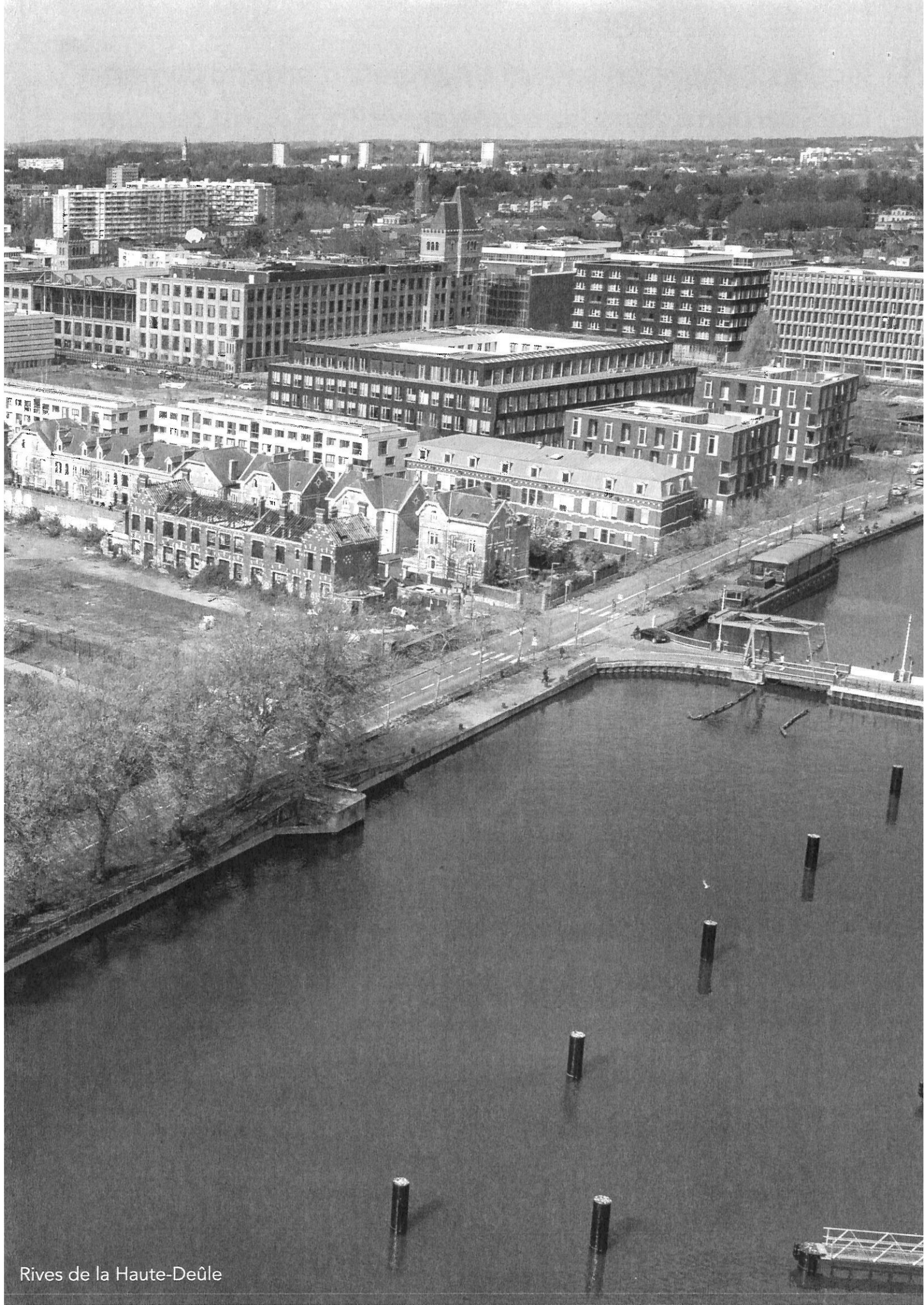
Action 2 - Mise en œuvre de projets d'aménagements bas-carbone dans les quartiers et friches du territoire

↳ Les grands projets d'aménagement urbain poursuivent leur avancée

politique
structurante

Enclenchée il y a 25 ans, la métamorphose urbaine se poursuit en s'appuyant sur le potentiel de mutation des friches industrielles et la rénovation urbaine des quartiers anciens. En 2021, les projets urbains ont avancé au service d'une ville plus agréable avec notamment :

- **À Lille-Sud**, à partir de la ZAC Arras Europe et du PMRQAD : requalification de l'ancien bâtiment Nord Hôtel, végétalisation de la Place Méditerranée, dépôt de permis de construire pour la requalification du secteur Simons. Quant au Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU), des concertations ont été lancées sur les sites Faubourg d'Arras et Jean-Baptiste Clément en vue d'un lancement opérationnel.
- **Aux Bois-Blancs et à Lomme** : label « EcoQuartier 2021 » pour les « Rives de la Haute-Deûle », en réponse aux exigences environnementales les plus élevées et à l'évaluation portée par les habitants/usagers ; livraison de 3 opérations (76 logements et un immeuble tertiaire) dont 2 certifiées Effinergie + et 1 E2 C1. Pour poursuivre la deuxième phase de l'écoquartier des Rives de la Haute Deûle, un diagnostic du potentiel écologique a été réalisé à partir d'un triptyque « préserver + valoriser + conforter ». Le projet s'inscrit dans une démarche de labellisation Effinergie.
- **Autour d'Euralille** : un projet architectural a été retenu pour l'opération Echo, bâtiment tertiaire en ossature bois, mettant l'accent sur le végétal et visant une certification E2C2 ; Les travaux du secteur Chaude Rivière comprenant l'aménagement paysager du parvis du parc des Dondaines et de l'immeuble SHAKE ont démarré ; les aménagements transitoires du square central de Pépinière seront ouverts aux habitants. 2021 a vu le lancement de la concertation préalable sur le secteur Grand Euralille dans la perspective de l'aménagement d'un parc urbain métropolitain, de l'intégration du tramway et de nouveaux développements, avec une forte ambition environnementale
- **À Fives-Cail**, labellisé écoquartier : ouverture au public des espaces publics majeurs de la friche (place des Ouvriers, passage de l'Internationale et son parvis), 100% piétons et modes actifs. Les 43 premiers ménages se sont installés dans un bâtiment Effinergie +, et de nouveaux chantiers ont commencé tels que EKKO (97 logements en Effinergie +), et ASTRAGALE qui a gagné le prix du bâtiment bas carbone aux pyramides d'argent Hauts-de-France. (51 logements en BEPOS et Effinergie +)
- **À la Cité Saint-Maurice** : poursuite des travaux de rénovation des bâtiments et début des travaux portant sur les espaces extérieurs, dans le cadre d'un projet exemplaire du point de vue patrimonial et environnemental avec un objectif d'éviter l'émission de près de 157 tonnes de CO2 par an.
- **Sur la friche ferroviaire de Saint-Sauveur** : augmentation du périmètre de gestion transitoire du Cours Saint-Sauveur et plantation de 85 arbres.
- **Sur la friche H2D-Québecor à Hellemmes** : lancement du chantier de dépollution des sols porté par l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France et engagement du processus de concertation préalable



Rives de la Haute-Deûle

nouveau
projet 2021

- Sur le secteur Concorde (Faubourg de Béthune) : après 2 années consacrées au montage financier et aux démarches pré-opérationnelles, démarrage concret de la transformation en quartier à santé positive avec :
 - Les premiers relogements de la résidence Renoir (250 logements) dans le cadre d'une gestion transitoire innovante de la vacance permettant à des actifs en mobilité de louer un logement pour une courte durée, en partenariat avec Action Logement et Areli.
 - Les débuts du chantier de la crèche Concorde en Passivhaus (multi-accueil municipal de la petite enfance et Maison des assistantes maternelles).
 - Le lancement du concours architectural des équipements publics (école-médiathèque-centre associatif de la petite enfance) qui intègre les exigences du Pacte Lille bas carbone et innove en matière de qualité de l'air intérieur et de bruit.
 - La mise en chantier de la frange Sud pour l'accueil du site pilote d'agriculture urbaine et de jardins partagés.

▾ L'agriculture urbaine pour favoriser la production locale

nouveau
projet 2021

En 2021, l'agriculture urbaine s'est développée sur la ferme urbaine « La Concorde ». Lille-Sud Insertion, association de régie de quartier lilloise, a été retenue pour exploiter la ferme urbaine de Concorde. Ce projet mixe insertion professionnelle (10 emplois en CDDI), production en maraîchage intensif bio non-mécanisé (objectif de production sur une année pleine de 10 tonnes) et accessibilité de fruits et légumes de grande qualité aux habitants de Concorde et Faubourg de Béthune.

nouveau
projet 2021

La MEL a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers Fertiles » de l'ANRU, qui vise à développer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'année 2021 est aussi marquée par le choix de deux porteurs de projet aux Bois-Blancs (projet de conserverie solidaire : La cuisine de Jeannette) et à Lille-Sud (projet de pépinière de quartier Growsters).

24

nouveau
projet 2021

2021 est également l'année de lancement opérationnel du **projet d'incubateur agriculture urbaine du Palais Rameau**, avec la validation administrative des travaux, la signature du bail de 25 ans entre la Ville de Lille et Junia, et le démarrage des travaux toute fin 2021.

politique
structurante

Quant aux jardins familiaux, 6 parcelles individuelles et 1 parcelle collective ont été livrées au jardin de la Paresse et le jardin partagé arboré du Lion d'Or a été repris par l'association "les AJonc", avec un renforcement de l'ouverture du jardin aux habitants et une densification de la programmation. A Lomme, 2 jardins partagés contribuent aussi à la production locale.



Action 3 - Adaptation de l'aménagement du territoire pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

politique
structurante

En 2021, dans l'esprit du Pacte Lille bas carbone, la réalisation des espaces publics s'est adaptée de façon plus systématique pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains. La mise en place d'actions correctrices sur les quartiers les plus touchés, notamment par la végétalisation et le choix des matériaux, s'est déroulée en concertation avec les habitants par exemple :

- Rue du Four-à-chaux (Lille-Sud) où les zones minérales ont été réduites au minimum afin d'accorder une place accrue aux plantations
- Sur plusieurs artères de Bois-Blancs, en accompagnement des travaux menés par la MEL, une requalification du square Katherine Johnson a créé de nouveaux usages pour les habitants, et plus particulièrement, pour les enfants
- A Wazemmes, la rue Charles-Quint a été déminéralisée dans le cadre d'une requalification des trottoirs et des barrières anti-stationnement végétalisées ont été expérimentées dans la rue Saint-Eloi.
- En s'appuyant notamment sur la cartographie des îlots de chaleur réalisée par l'ADULM, mais aussi sur d'autres indicateurs (densité de population, proximité d'espaces verts existants...), la Ville de Lille s'est dotée en 2021 d'un **outil de pilotage permettant d'identifier les secteurs qui présentent un enjeu particulier de rafraîchissement et de végétalisation**. Il a déjà permis d'arbitrer en faveur de de projets comme le rachat du site Crespel Tilloy à Moulins.

La carte des lieux de fraîcheur est mise à jour tous les ans dans le cadre du Plan Canicule.

La **débétonisation de 4 cours a été réalisée en 2021** sur l'école Sophie Germain (Centre), l'école Maintenon (Vauban-Esquermes), l'école Châteaubriand (Vauban-Esquermes) et l'école Langevin à Lomme dans le cadre des "cours à vivre". Elle a permis la désimperméabilisation (ré-infiltration à la parcelle, en recréant le cycle naturel de l'eau), la pose de cuves de récupération de l'eau pour l'arrosage et le traitement des îlots de chaleur, ainsi que diverses plantations impliquant les enfants.

politique
structurante



Débétonisation d'une cour d'école

Action 4 – Accroissement de la capacité de séquestration carbone du territoire

Quatre plantations participatives (15400 arbres) ont conduit à créer quatre nouveaux boisements : 4000 arbres sur la promenade Gutenberg (Fives), rue du Bazinghien (Vauban-Esquermes), 2500 sur le jardin des coccinelles (Bois-Blancs), et 7000 sur l'échangeur A1 (Moulins). En complément, de nouveaux arbres ont été plantés sur le boisement déjà existant, porte d'Arras (Moulins), action portée par la Ville de Lille et par l'Association l'Arrassine.

Par ailleurs, la Ville de Lille est impliquée auprès de l'association Plante & Cité, dont elle est adhérente. A ce titre, elle mène, en réseau, une veille collective, notamment sur le thème de la sélection d'essences d'arbres adaptés à l'évolution climatique.

Priorité 4 : Habitat

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

16 sous-actions :

■ 10 bien engagées
■ 6 à approfondir
■ 0 à venir



Parce que le secteur résidentiel représente 24 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain, et parce que 26 % des habitants sont en précarité énergétique, le Plan lillois pour le climat intègre pleinement la politique lilloise de l'habitat qui vise, en matière de construction neuve comme de rénovation, à produire des logements abordables, sobres en énergie, en matériaux et en eau, confortables et protégés des nuisances (îlots de chaleur, pollutions...).

Action 1 - Produire de nouveaux logements durables et abordables

La politique lilloise de l'habitat veille à proposer des logements performants et accessibles à tous. Le mandat 2020-2026 se fixe comme objectif la réalisation de **8000 nouveaux logements**, dont **30% de logements locatifs sociaux** ainsi qu'une part importante d'accession abordable à la propriété.

En 2021, malgré les impacts de la crise sanitaire sur certains chantiers, **1347 logements ont été livrés**, dont **31% de logements abordables** comprenant des logements locatifs sociaux, locatifs intermédiaires et en accession sociale à la propriété. Parmi eux, trois opérations importantes se sont achevées en 2021 : Student Factory (Bois Blancs, 207 logements), Art Monia (Wazemmes, 293 logements) et Iter Vitae (Moulins, 343 logements).

politique
structurante

A noter également 14 logements livrés en habitat participatif (Coop à Fourchon, Bois-Blancs). La Ville de Lille s'engage depuis 2011 pour faciliter l'émergence de cette nouvelle façon d'habiter, mutualisée et conviviale qui permet à des groupes de citoyens de concevoir, construire et gérer leur habitat collectivement pour mieux répondre à leurs besoins.

politique
structurante

Le dispositif d'encadrement des loyers s'est poursuivi pour la seconde année consécutive. Pour permettre aux locataires de faire mieux respecter leurs droits, la Ville de Lille a conclu une convention de partenariat avec l'Etat et la MEL. Après 6 mois de mise en œuvre en décembre 2021, 28 locataires ont porté à la connaissance de la Ville de Lille un dépassement possible de leur loyer de référence dont la vérification est en cours par les services de l'Etat.

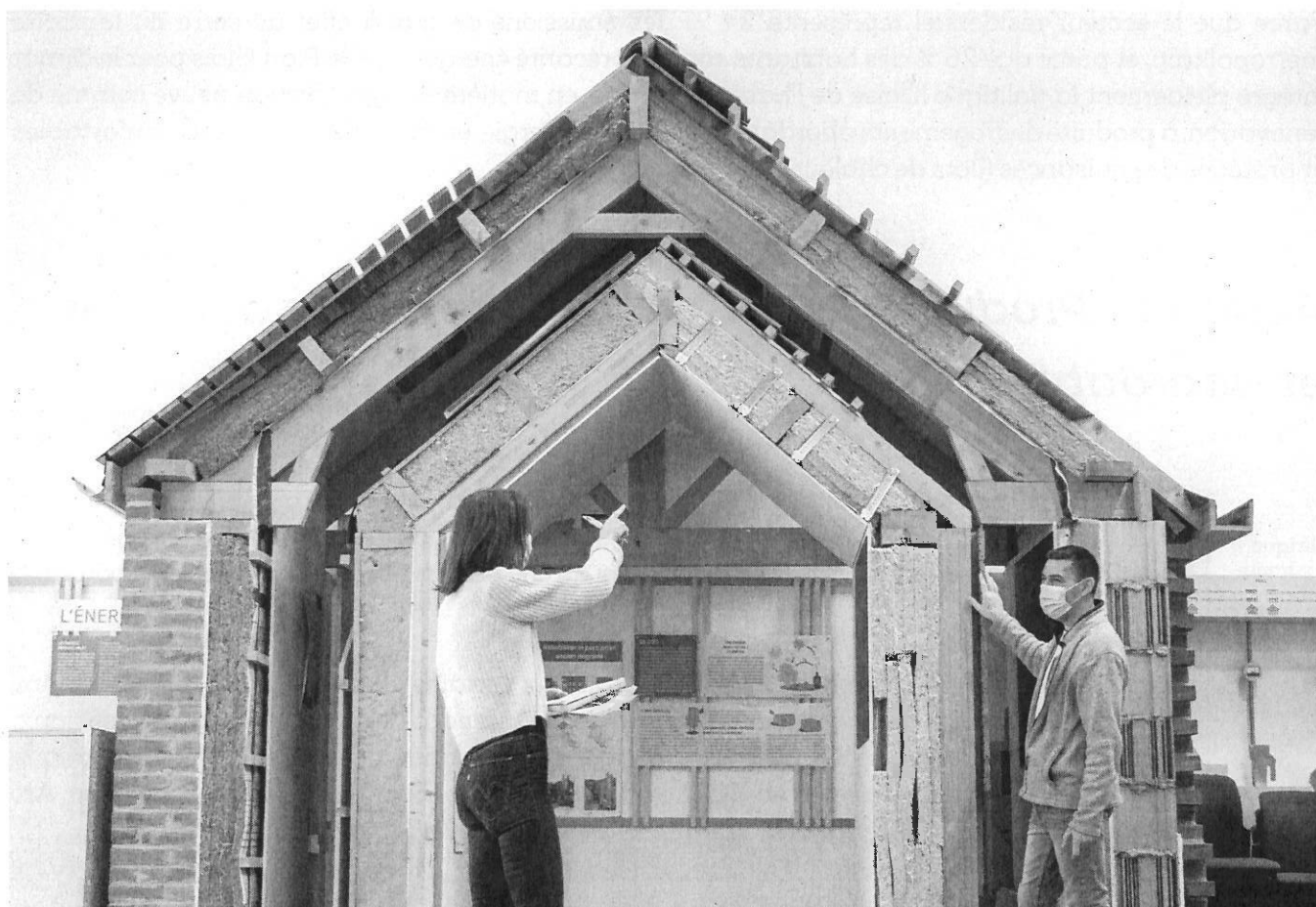
Le site Internet dédié (encadrement-loyers.lille.fr) a une fréquentation mensuelle de 5000 à 6000 vues.

politique
structurante

Après avoir créé le premier organisme de foncier solidaire (OFS) agréé en France, initié une coopération européenne sur les Community Land trust en 2017 (projet Interreg SHICC - Sustainable Housing for Inclusive and Cohésives Cities - achevé le 31 décembre 2021) et le réseau national « Foncier Solidaire France » en 2018, la Ville de Lille participe à présent officiellement à l'association constituée au service de l'accession durablement abordable. Au 31 décembre 2021, l'OFS de la Métropole Lilloise a engagé 112 logements supplémentaires.

Action 2 - Massification de la rénovation énergétique des logements privés individuels et collectifs

➤ La Maison de l'Habitat Durable



politique
structurante

nouveau
projet 2021

nouveau
projet 2021

La Maison de l'Habitat Durable (maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr) est depuis 2013 le guichet unique gratuit pour tous les particuliers ayant un projet de construction ou de rénovation de leur logement. En 2021, elle s'est adaptée au contexte sanitaire en proposant des webinaires. **1978 rendez-vous ont aussi été assurés** par les différents espaces-conseil de la Maison de l'Habitat Durable dans le cadre du réseau métropolitain AMELIO.

2021 a vu naître un réseau d'entreprises partenaires d'AMELIO (certifications vérifiées, habitudes de travail collaboratives et orientées vers la transition écologique) qui sont mises en relation avec les ménages. **Plus de cent entreprises sont déjà signataires de la Charte de Partenariat.**

Les aides municipales à la rénovation durable des logements ont été entièrement revues en 2021 afin d'intégrer plus fortement la stratégie bas carbone. L'octroi des aides est désormais conditionné par un **niveau de performance énergétique relevé** (atteinte de l'étiquette C ou gain de performance minimum de 40 %), et **bonifie davantage le recours aux éco-matériaux ainsi qu'aux énergies renouvelables**. Parce que les copropriétés représentent les $\frac{3}{4}$ des logements privés, l'aide spécifique pour leur rénovation a été créée. Avec les nouveaux critères, **le montant d'aide à la rénovation globale pour un propriétaire modeste a par exemple augmenté en moyenne de 2.000€** avec un montant moyen entre 6.000€ et 14.000€.

En 2021, **2 rénovations de copropriété ont été achevées** : 252 logements pour la résidence ISLY à Vauban-Esquermes et 30 logements pour la résidence du Chevalier Français à Saint-Maurice-Pellevoisin. 26 copropriétés ont débuté un accompagnement AMELIO.

➤ La rénovation urbaine des quartiers anciens

À Moulins et Wazemmes, la rénovation urbaine des quartiers anciens a été attribuée à la Fabrique des Quartiers (120 millions d'€). La concertation réglementaire et les acquisitions de biens à réhabiliter et déconstruire ont été lancées. À Moulins, autour de la place Jacques Febvrier, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en direction de porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire, pour l'occupation des rez-de-chaussée acquis dans une logique d'urbanisme transitoire et de réappropriation de l'espace urbain. À Wazemmes, avec le projet du secteur Iéna-Mexico, la Ville de Lille, la MEL et la Fabrique des Quartiers sont lauréates du PIA 4-France 2030, en tant que démonstrateur de la ville bas carbone et à santé positive (Sobriété, Résilience, Inclusion sociale, Productivité).

126 ateliers proposés par la MHD ayant mobilisé

1243 participants

794 logements anciens accompagnés en 2021

106 primes habitat durable octroyées pour un montant de **388 884 €**

et un **gain énergétique moyen de 57%**

169 copropriétés prises en charge par AMELIO



➤ Le soutien à l'association "Habiter 2030"

Le soutien à l'association "Habiter 2030" se poursuit avec la mobilisation par le territoire de ses partenaires (écoles d'ingénieurs, architectes, compagnons du devoir) pour diffuser un modèle de rénovation des maisons 1930, et l'intégration d'une réflexion sur le secteur du Petit Maroc (Fives).

Action 3 - Massification de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux



Bien que le parc locatif social présente globalement une performance énergétique meilleure que le parc privé (28% de logements en classe E, F ou G contre 36% dans le parc privé), sa rénovation constitue une priorité. **Au cours du mandat 2020-2026, il est projeté la rénovation énergétique de 3500 logements sociaux.**

En 2021, 1845 logements sont d'ores et déjà programmés. Par exemple, la dernière phase de réhabilitation est en cours pour les résidences la Chapelle d'Elocques (LMH, Hellemmes), Javary (ICF, Centre) et Peupliers (ICF, Fives).

Courant 2021, Lille Métropole Habitat s'est engagée dans un projet européen démonstrateur pour tester des solutions innovantes, en vue de massifier la réhabilitation des logements sociaux.

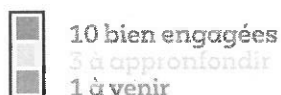
Action 4 - Lutte contre la précarité énergétique par un accompagnement personnalisé

Outre les possibles achats groupés d'énergie (cf. priorité 1), la lutte contre la précarité énergétique passe par un accompagnement personnalisé permettant d'en identifier les causes et les solutions. **Ainsi, le CCAS et le Service communal d'hygiène et de santé ont orienté en 2021 82 locataires supposés en précarité énergétique vers les services dédiés. 59 diagnostics sociotechniques et 30 médiations aux travaux auprès du propriétaire bailleur ont été menés.**

Priorité 5 : Production et consommation

Soutenir des pratiques plus responsables

17 sous-actions :



Les émissions indirectes liées à l'achat de biens produits à l'extérieur du territoire représentent 2,5 fois les émissions produites sur le territoire. L'empreinte carbone du territoire est donc considérablement alourdie par ces émissions liées à la consommation. Cela implique d'agir tant sur les modes de production des acteurs économiques du territoire que sur les pratiques de consommation des habitants et des entreprises en développant des filières d'économie circulaire et le recours aux produits locaux.

Action 1 - Mobiliser les filières économiques autour de la transition énergétique et environnementale

La mobilisation des filières économiques autour de la transition énergétique et environnementale se matérialise par le soutien aux projets et structures du tissu économique lillois, notamment par la création de pôles d'excellences.

Imaginé par Lille, le projet « Euraclimat » a été officialisé par le conseil métropolitain en février 2021. Il consiste à créer et développer un pôle d'excellence dédié à la lutte contre le dérèglement climatique. Visant spécifiquement la décarbonation de l'économie, ce pôle coconstruit avec les acteurs locaux, veut faciliter l'émergence de solutions (technologiques, sociales, financières...) innovantes et accompagner concrètement la transformation des entreprises (toutes activités, toutes tailles) du tissu métropolitain existant.

Adoptée en juin pour la période 2021-2026, la stratégie lilloise de l'Économie Sociale et Solidaire se décline en 4 grands axes d'intervention (financer, accompagner, coconstruire les politiques publiques, animer) et conforte l'ESS comme un levier de transformation sociale, écologique et économique du territoire.

En 2021, l'appel à projets permanent ESS a été élargi, au-delà de l'aide au démarrage, au soutien des projets tout au long de leur cycle de vie. Il intègre aussi de nouvelles priorités comme la promotion de la production locale et circulaire, le développement ou la consolidation de filières (cyclo-mobilité professionnelle, agriculture urbaine, réparation, réemploi, écoconstruction, éco-rénovation). Ainsi 10 acteurs de l'ESS ont été financés, pour un montant total de plus de 124 000 €, dont en particulier sur la transition écologique : Lilotopia et ses innovations en matière d'agriculture urbaine (aquaponie), Fou de coudre qui contribue à lutter contre la mode éphémère par le réemploi et l'upcycling des textiles, ou encore l'Accorderie qui propose un échange de services et de compétences.

Une étude menée par le Labo de l'ESS "pour des métropoles low tech solidaires" a été co-financée par la Ville de Lille. La restitution aura lieu en 2022.

Action 2 - Accompagner des démarches collectives de gestion optimisée des sites d'activité

En 2021, des temps de travail ont été organisés avec plusieurs acteurs afin de contribuer à une gestion optimisée et à une animation durable des sites d'activité lillois :

- **CHRU (Lille Sud)** : accompagnement de leur schéma directeur immobilier pour y intégrer les démarches structurantes de trame verte, de mobilité durable et de santé environnementale.
- **Euratechnologies (Bois-Blancs-Lomme)** : séances partagées autour de leurs ambitions en matière de transition écologique.
- **L'Institut Catholique de Lille** : poursuite du partenariat notamment dans le cadre du projet européen LIFE MaPerEn avec l'essaimage de l'expérience municipale des correspondants énergie auprès des acteurs du territoire.

Action 3 - Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

↳ Développer l'économie circulaire



En 2021, la Ville de Lille a accompagné financièrement et techniquement 10 repair cafés lillois-lommois-hellemmois en lien avec la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités).

En décembre 2021, la Ville de Lille est devenue partenaire institutionnel de la Chaire Industrielle RECONVERT pilotée par l'IMT Nord-Europe et financée par l'i-site et la MEL. Ce projet vise à créer un outil numérique prospectif pour la quantification/qualification des matériaux issus de potentielles opérations de réhabilitation ou déconstruction sélective, par une approche urbanistique et géomatique.

nouveau
projet 2021



10 repairs cafés
à Lille,
Hellemmes et
Lomme

➤ Réduire les déchets

politique
structurante

La MEL a adopté le 23 avril 2021 son **schéma directeur des déchets ménagers (2021-2026)**, après consultation des communes. En 2021, l'attention s'est portée sur le renouvellement de points d'apports volontaires, expérimentés par la Ville de Lille depuis 2018, et sur la relance d'un groupement de commandes Ville de Lille/MEL pour la collecte et le nettoyage dans certaines zones lilloises. Une réflexion a été engagée sur le tri et la valorisation des déchets sur les marchés de plein air.

Par ailleurs, la Ville de Lille anime de **nombreux dispositifs de réduction des déchets**. Ainsi, en 2021, le déploiement de dispositifs de compostage s'est poursuivi, sous différentes formes : compostage collectif partagé, compostage de rue et compostage individuel. 100 composteurs ont été distribués aux Lillois, et 100 aux Lommois dans le cadre de la dotation MEL. L'événement « Tous au compost » qui s'est déroulé aux Bois-Blancs le 29 mai 2021 a mis en valeur les différents dispositifs de compostage du quartier. **Les Lommois peuvent composter leurs biodéchets dans des sites de compostage partagés publics, au jardin Thénard (Marais) et au jardin de Mitterie.**

En septembre 2021, le "World Clean Up Day" a réuni **67 enfants du conseil municipal d'enfants** sur 4 lieux : le square Lardemer (Fives), le collège Levi Strauss (Vauban), le jardin des Sarrazins (Wazemmes) et le parvis des droits de l'enfant, face à l'Hôtel de Ville. Cet événement fédérateur a permis de récolter 38 kg de déchets et 1,5 kg de mégots. A Lomme, 97 participants ont ramassé 85 sacs de déchets.

Les événements sportifs organisés ou soutenus par la Ville de Lille ont pris en compte le **guide municipal des événements éco-responsables** publié en 2021, et ont, d'une part, réduit la distribution d'objets publicitaires et, d'autre part, orienté vers des objets sans emballage plastique. Dans le cadre du programme d'activités estival « Voyages Voyages », des gourdes ont été distribuées dans trois centres sportifs. À Lomme, **plus de 800 gourdes ont été distribuées aux adhérents d'associations sportives**, afin de leur éviter de rapporter leurs bouteilles en plastique lors de leurs pratiques sportives.



En 2021, Lille, Hellemmes et Lomme comptabilisaient : **24 sites de compostage de rue** gérés par les AJONCS, **27 sites de compostage de quartier** autogérés par les habitants (dont 2 à Lomme et 25 à Lille), **10 sites de compostage en accès restreint** et **22 sites de compostage scolaire** à visée pédagogique.



7809 sapins collectés après la saison des fêtes de fin d'année 2021 à Lille et Hellemmes, pour être broyés et réutilisés comme copeaux



3050 gobelets réutilisables + 10 pichets réutilisables mis à disposition des services municipaux pour l'organisation de leurs événements et **400 gobelets réutilisables mis à disposition d'associations** du territoire pour l'organisation de leurs événements (prise en charge financière par l'association)

➤ Agir sur l'alimentation

S'engager pour une ville bas-carbone, c'est promouvoir et agir concrètement pour une alimentation saine et responsable et la mettre à la portée de tous.

L'équipe municipale s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre **100% de produits bio et locaux dans les écoles et les crèches d'ici 2026**. Les nouveaux marchés publics de denrées alimentaires contribuent à cet objectif.

Au Faubourg de Béthune, sur le parvis de la Mairie de quartier, **le marché Verhaeren** est venu s'implanter tous les vendredis. Ce marché, ouvert à tous les commerçants, approvisionne les habitants et fait vivre les commerces de proximité.

Le CCAS a poursuivi l'animation du lieu du Pavillon Gourmand et a pris ses quartiers définitifs **le 4 octobre 2021 au sein d'une grande halle gourmande, nommée "Chaud Bouillon", au cœur du quartier de Fives et de la commune associée d'Hellemmes**. La Cuisine Commune, gérée par le CCAS est un espace partagé, véritable lieu de mixité sociale. En 2021, 143 événements y ont été organisés (ateliers culinaires).

politique
structurante

nouveau
projet 2021

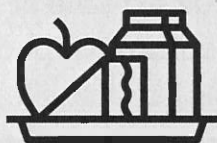
nouveau
projet 2021



61% de produits bio
et/ou locaux

Produits bio (en volume)

Écoles et ALSH : 38,50 %,
Crèches : 61,77%



Produits locaux (en volume)

Écoles et ALSH : 30,94%,
Crèches : 64,51%

**50% de menus végétariens
par semaine** (soit 650 tCO₂
évités/an)

Action 4 – Favoriser le déploiement d'un numérique plus soutenable sur le territoire

nouveau
projet 2021

La Ville de Lille a fait le choix d'organiser un **débat citoyen autour de la 5G** en prenant appui sur les instances de participation citoyenne. Réunissant une trentaine de volontaires, entre mai et juillet 2021. Les 5 ateliers ont permis de conforter et de compléter les engagements prévus par la déclaration commune signée avec les opérateurs, mais aussi d'informer et d'éclairer les citoyens non experts.

nouveau
projet 2021

Une déclaration commune entre la Ville de Lille et 4 opérateurs de téléphonie mobile a été signée le 20 mai 2021. Elle comporte des engagements réciproques sur l'information des riverains en cas d'installation d'antennes, la limitation de l'exposition aux ondes, l'inclusion numérique, la préservation des ressources... En application, 5 sondes mesurant les champs électromagnétiques ont ainsi été installées sur le territoire communal (3 à Lille, 1 à Lomme et 1 à Hellemmes).

La Ville de Lille a aussi sensibilisé les opérateurs à la récupération et au réemploi des équipements numériques. Un travail de fond a été mené avec SFR, Orange, Bouygues Télécom et Free Mobile. SFR par exemple a lancé sa première boutique disposant d'un espace dédié au recyclage et au reconditionnement à Lille (2 sur les 3 boutiques lilloises en 2021).

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, **une journée « sobriété numérique » s'est tenue le 26 novembre**, au cours de laquelle des opérateurs ont distribué dans leurs boutiques une documentation sur la sobriété numérique et les impacts du smartphone. Free par exemple a accueilli dans sa boutique l'association de réemploi Bocage, qui reconditionne les téléphones.



Signature de la déclaration 5G

Priorité 6 : Exemplarité

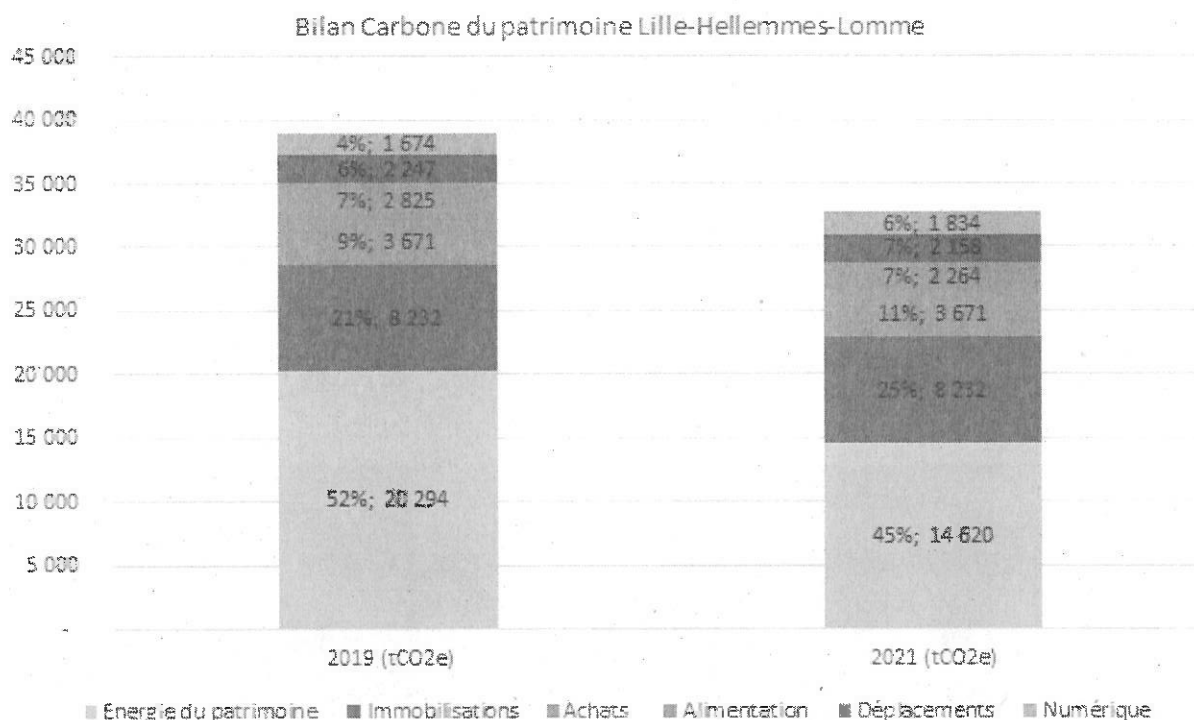
Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat

16 sous-actions :

- 10 bien engagées
- 5 à approfondir
- 0 à venir

Afin de contribuer à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050, la Ville de Lille mène des politiques publiques ambitieuses à l'échelle de son territoire et doit réduire les émissions de GES sur son propre patrimoine et ses services municipaux d'environ 4% par an en moyenne (entre 2019 et 2030), soit environ 1600 tCO₂ évités/an.

C'est ce que montre le bilan carbone Patrimoine et Services des communes de Lille, Hellemmes et Lomme achevé fin 2021. Ce nouveau bilan a été élargi aux émissions de GES liées aux achats publics, immobilisations et déplacements domicile – travail des agents...



Note de lecture :

La comparaison devant se faire à périmètre égal, le bilan 2019 a été recalculé afin d'intégrer de nouvelles données d'activités et une meilleure précision des données utilisées. Un travail plus approfondi a permis d'affiner les données liées à l'énergie des bâtiments, à l'alimentation (avec intégration du restaurant municipal), et aux déplacements.

Le bilan carbone actualisé pour l'année 2021 met en évidence une **réduction des émissions de gaz à effet de serre significative entre 2019 et 2021** : baisse de 38943 à 32778 tCO₂e/an, soit 16% (bien au-delà des 4% par an attendus d'ici 2030).

Ces progrès s'expliquent par plusieurs facteurs principaux :

- **La décarbonation du réseau de chaleur métropolitain**, qui pèse pour 12% de cette baisse. Effective en 2021, elle a permis de réduire fortement les émissions liées au chauffage de nombreux bâtiments municipaux, en complément des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques.
- **La réduction de la part de viande bovine** (fortement émettrice de CO₂) dans les menus proposés par la restauration scolaire.
- **La poursuite du verdissement de la flotte municipale** et un recours accru à la mutualisation des véhicules.

Les véhicules sont davantage mutualisés



- **Des consommations d'énergie optimisées** grâce à des marchés globaux de performance comme pour l'éclairage public.

La légère hausse de l'impact des achats informatiques s'explique par les investissements (ordinateurs portables, etc.) associés à la mise en place du télétravail au sein de la collectivité.

Alors que l'obligation est de réaliser un bilan carbone tous les 3 ans, la Ville de Lille fait le choix de l'actualiser désormais tous les ans à compter de 2021 pour mieux piloter sa trajectoire carbone. Ce bilan sera internalisé grâce à des équipes formées à cet exercice.

Action 1 - Le budget climatique : un outil au service de l'exemplarité de l'administration

↳ Le budget climatique, outil novateur au service du pilotage budgétaire

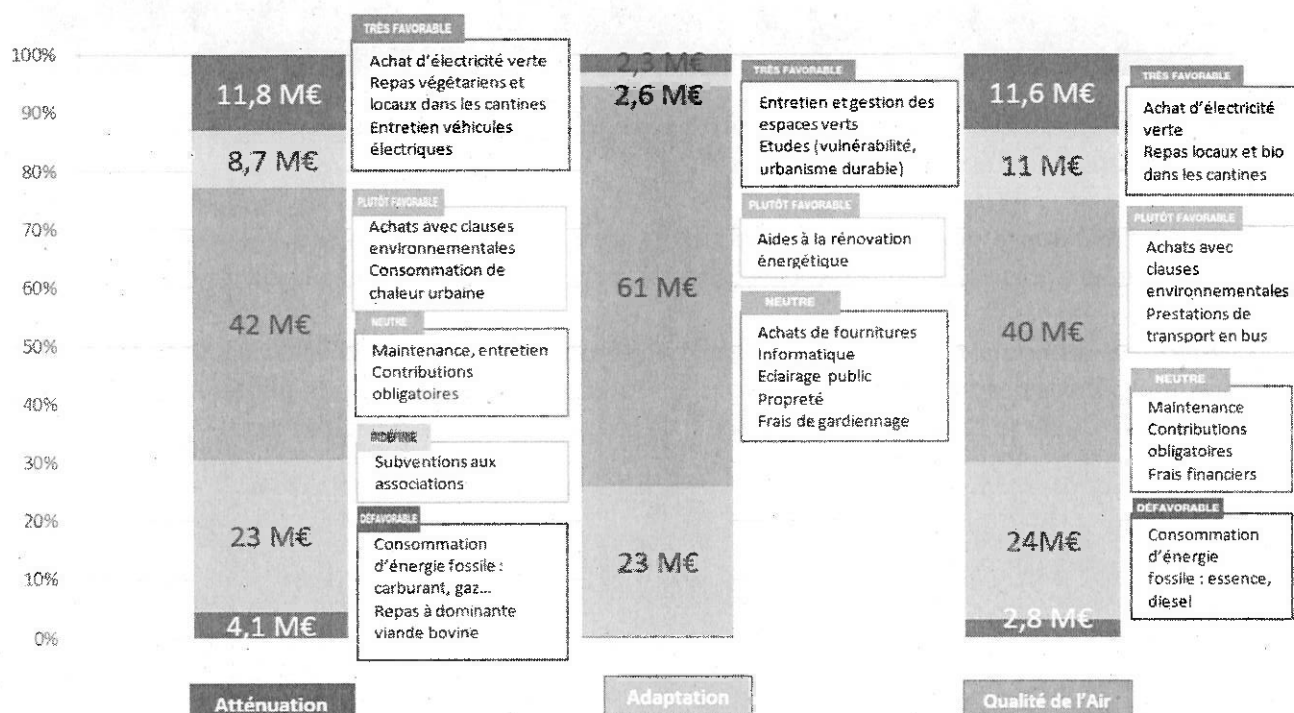
politique structurante

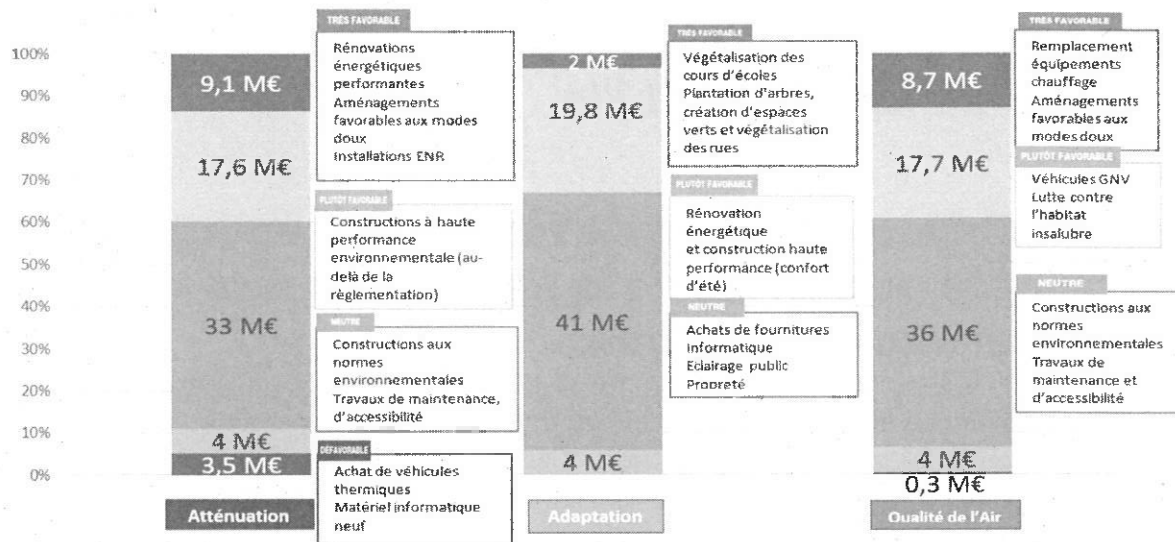
Afin d'évaluer la contribution de l'ensemble de ses politiques publiques à ses objectifs climatiques, la Ville de Lille s'est dotée d'un budget climatique. Cet outil permet d'analyser l'impact des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le climat et constitue ainsi un outil d'aide à la décision. L'année 2020 a été consacrée à la construction méthodologique de l'outil, notamment dans le cadre d'un groupe de travail avec le think-tank I4CE, et à son application au Budget Primitif 2021, débattu par le Conseil Municipal en décembre 2020 et adopté en février 2021.

En 2021, la mise en œuvre du budget climatique s'est enrichie d'une analyse sous l'angle de sa contribution à l'atténuation, à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air. Le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2022 ont été analysés pour vérifier la cohérence des dépenses avec les objectifs du Plan Lillois pour le Climat. Le **questionnement climatique s'intègre désormais dans l'ensemble du cycle budgétaire et du processus décisionnel de la collectivité.**

Sur le CA 2021, ce sont 588 lignes qui ont été analysées pour un montant de 157,4 M€. Le périmètre est constitué des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale, au-delà du seuil de 50 000€ pour les dépenses lilloises et 15 000€ pour les dépenses lommoises et hellemmoises.

Fonctionnement





➤ Les achats responsables, un enjeu majeur de la transition écologique pour les collectivités

Par le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables adopté en 2019, Lille, Hellemmes, Lomme et leurs CCAS ont formalisé des objectifs et un cadre d'action permettant la mise en place d'une commande publique exemplaire. **En 2021, la Ville de Lille a créé un poste de chef de projet SPASER/achats responsables afin de mieux animer, accélérer et systématiser la démarche.**

Les marchés comportant des critères environnementaux en 2021 ont concerné par exemple : les travaux (clauses carbone, qualité de l'air et Pacte Lille bas carbone), le renouvellement de matériel (analyse en coût global afin de limiter l'obsolescence), des biocarburants (valorisation d'huiles de friture), le mobilier, les produits d'entretien (sans substances cancérigènes ou perturbateurs endocriniens, en partie labellisés), les jeux et jouets, les objets promotionnels, ou encore l'approvisionnement alimentaire (saisonnalité, traçabilité, attention portée aux critères d'élevage et d'abattage pour le respect du bien-être animal...)

La Ville de Lille s'est engagée dans son SPASER à mener des actions visant à faciliter l'accès à la commande publique au tissu économique local. Aussi en 2021, 71% des opérateurs sont originaires des Haut-de-France. Si l'on se réfère au montant d'attribution, 80% des montants des marchés notifiés cette année ont été notifiés auprès de ces opérateurs. Par ailleurs, en 2021, 61% des attributions des marchés notifiés étaient des PME.

Ainsi, un marché comportant les clauses suivantes a été contractualisé avec une agence de voyage pour les déplacements professionnels municipaux : préférence du ferroviaire, recherche du trajet ayant le plus faible impact carbone, restitution des bilans carbone lors des reportant, billets à 100 % dématérialisés, location de véhicules Crit'Air 0 ou 1 uniquement.



67% des marchés comportent des clauses environnementales ou sociales en 2021



280 695 heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés de la ville soit 176 ETP (+30 ETP par rapport à 2020)

Action 2 - Mieux gérer, rénover et construire les bâtiments de la Ville de Lille

➤ Le schéma directeur de rénovation énergétique : un outil au service de la rénovation massive des bâtiments municipaux

politique structurante

Pour mieux concrétiser le schéma directeur de rénovation énergétique de la Ville de Lille adopté en 2019, des moyens financiers et techniques supplémentaires ont été déployés au service d'un programme pluriannuel de travaux validé en 2020 qui a déjà identifié 20 sites communaux (bâtiments éducatifs, salles de sport, de spectacle et centre de loisir) à rénover d'ici 2023. L'année 2021 a été marquée par le début des travaux de l'école Kergomard (Moulins) et de la Fabrique du Sud (Lille-Sud). Ont également été lancées des études pour la rénovation de l'école George Sand (Fives), le réaménagement de l'école Brasseur doublé de la construction d'un restaurant scolaire (Fives), la rénovation de la salle de sport Lestiboudois (Vauban) et la rénovation et extension des surfaces d'exposition du Musée d'Histoire Naturelle (Centre). Ces projets intègrent les exigences du Pacte Lille bas carbone. (cf. Priorité 1)

➤ Zoom sur Energiesprong, un outil d'application du schéma directeur

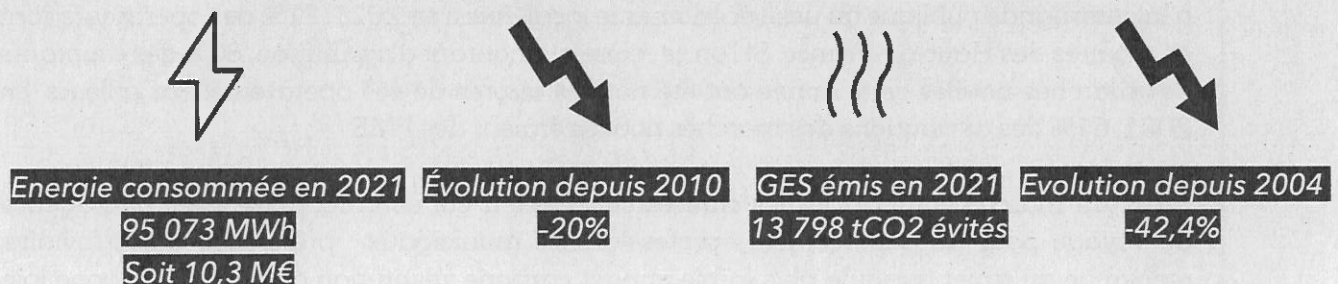
La méthode « Energiesprong » (« saut énergétique » en néerlandais) a été identifiée comme l'un des outils d'application du schéma de rénovation énergétique car elle permet des rénovations plus rapides grâce à la fabrication hors site d'éléments en série, mais aussi à un niveau net énergie zéro garanti par l'isolation et la production d'énergies renouvelables. Cette méthode est testée pour la mise en œuvre de plusieurs projets de rénovation de bâtiments scolaires municipaux.

nouveau projet 2021

En 2021, la consultation "Energiesprong" a été lancée en vue de rénover 5 écoles et une salle polyvalente sur les groupes scolaires de Salengro (Wazemmes) et de Brossolette (Bois Blancs).

39

LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Notes de lecture :

* Comme annoncé lors du rapport précédent, les données du bilan énergie sont désormais comptabilisées en énergie finale corrigée du climat (par contraste avec l'énergie primaire corrigée du climat) afin de s'aligner sur la réglementation nationale issue de la loi TEPCV.

* Une marge d'erreur de 10% sur les chiffres bruts de consommation est à envisager pour prendre en compte les factures pouvant être réceptionnées après le premier semestre 2022. Ce bilan provisoire sera consolidé en fin d'année.

La réduction des consommations d'énergie des bâtiments est calculée avec 2010 comme année de référence, en application du décret tertiaire de 2019. La baisse des émissions de GES des bâtiments municipaux est calculée par rapport à 2004 en application de la loi transition énergétique et des engagements de la Ville de Lille pour le climat.

↳ Des bâtiments neufs exemplaires

Les constructions neuves municipales respectent des cahiers des charges ambitieux en intégrant notamment les exigences du Pacte Lille bas carbone.

L'année 2021 est marquée, d'une part, par la livraison de 3 bâtiments exemplaires :

- **Le groupe scolaire Montessori (Bois-Blancs).** Les extensions (salles de classe et restaurant scolaire) ont été réalisées avec des bâtiments modulaires à ossature bois, abaissant le « bilan carbone » de l'opération.



- **Le vestiaire Adolphe Max, dans le Vieux Lille,** est un aménagement bas carbone, grâce à une façade bois, une toiture végétalisée et un éclairage économe.
- **Le tiers-lieu l'Épine, à Hellemmes,** bénéficie d'une partie du bâtiment modulaire en bois précédemment utilisé pendant la reconstruction de l'école voisine.

D'autre part, plusieurs chantiers de bâtiments neufs performants se sont déroulés :

- **Le groupe scolaire Porte de Valenciennes (Moulins)** qui répond aux exigences de consommations énergétiques du label Passivhaus.
- **La crèche Concorde (Faubourg de Béthune),** qui sera également certifiée Passivhaus et très performante en matière de confort acoustique (intérieur et extérieur) et de qualité de l'air.

↳ La performance de l'éclairage

Le nouveau marché de performance de l'éclairage public a démarré en février 2021. D'une durée de 8 ans, il vise une diminution de 40% de la consommation électrique associée. Près de 600 luminaires, dans le Vieux Lille, seront passés en LED entre 2021 et 2022. A Hellemmes, le passage en LED sur la quinzaine de rues traitées en 2021 a permis de réaliser une économie d'énergie de 90 Mégawatts-heures.

Le programme de rénovation de l'éclairage concerne aussi les bâtiments et a donné lieu au remplacement de luminaires et/ou projecteurs par des équipements basse consommation équipés de lampes LED dans la salle de sport Raymond Kopa (Lille Sud), la salle du Tennis Club lillois (Faubourg de Béthune), la Médiathèque Jean Lévy (Lille Centre) et le Conservatoire national de région (Vieux Lille).



9975 MWh consommés
par l'éclairage
public (9% des
consommations
du patrimoine) soit
1,14 M€ en 2021

politique
structurante

➤ Le dispositif des agents correspondants énergie et eau : impliquer les occupants pour développer des économies d'énergie dans tous nos bâtiments municipaux

politique
structurante

Le dispositif des agents correspondants énergie et eau permet d'impliquer les occupants afin de réaliser des économies de fluides dans tous les bâtiments municipaux. **La 6ème saison lancée en 2021 marque un essor considérable** : 102 bâtiments municipaux sont désormais suivis par 107 agents formés. Depuis le démarrage, plus de 183 000 € ont pu être économisés. Par exemple, en 2021, le suivi effectué par le correspondant énergie à la Maison de l'Habitat Durable a permis de réduire les consommations d'énergie d'environ 7000 €.

Action 3 – Inscription dans la politique temporelle de la MEL

La Ville de Lille entend contribuer par différentes actions à destination de son personnel ou de ses usagers à une meilleure répartition des activités dans le temps.

nouveau
projet 2021

Depuis septembre 2021, une **expérimentation est menée sur la mise en place du télétravail choisi auprès de 900 agents**. Les bornes horaires de travail ont été assouplies afin de limiter la congestion urbaine aux heures de pointe. L'extension de l'offre de restauration à proximité du lieu de travail a permis d'éviter les allers-retours sur la pause méridienne, avec l'ouverture d'un quatrième restaurant administratif et l'expérimentation de la livraison de repas confectionnés par l'ESAT du CCAS de Lille sur un site municipal.

nouveau
projet 2021

La prise en compte des temps dans les services publics constitue également un levier pour agir sur la congestion urbaine. La crise sanitaire a accéléré les réponses apportées avec de nombreuses mesures prises quant au mode d'accès aux services municipaux, notamment sportifs et culturels : dématérialisation (aide à la licence sportive, inscription en crèche, pass Lille et moi...), jauges, réservation obligatoire... Ces mesures contribuent d'une part à la réduction des déplacements des usagers, et d'autre part, elles permettent aussi un lissage de la fréquentation sur les différents créneaux d'ouverture, tout en maintenant la possibilité pour les personnes éloignées du numérique, de bénéficier d'une aide dans chaque mairie de quartier.



Action 4 - Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique municipal

➤ Le plan de déplacement de l'administration

politique
structurante

Le plan de déplacements des agents 2017-2021 est arrivé à son terme en 2021. Son bilan est nettement positif. La flotte de véhicules a verdi, avec une réduction progressive du nombre de véhicules les plus polluants, un développement de la mutualisation par la mise en pools de véhicules (1488 agents inscrits aux pools) et de l'offre de vélos partagés (255 vélos). La commune associée d'Hellemmes a notamment acquis trois véhicules électriques et s'est dotée d'un pool composé d'une dizaine de vélos et de deux trottinettes électriques, ce qui contribue au verdissement des trajets professionnels des agents municipaux.

Depuis 2015, une équipe d'agents participe au challenge métropolitain du vélo, qui se tient dans le cadre de la campagne « Mai à vélo ». En 2021, l'équipe « Lille, Lomme, Hellemmes, ensemble en selle » a parcouru 6 861 km avec 51 participants actifs et est arrivée 24ème sur les 398 équipes actives.

Bilan du plan de déplacement des agents 2017-2021



- Environ **1800 agents (sur 4500 agents) bénéficient d'une participation aux frais de transport en commun à 75%** ou du **forfait mobilité durable** de 200€



- 438 903 km parcourus par les véhicules municipaux entre 2015 et 2019, soit **-12%**
- Une consommation de carburant en baisse de 23% entre 2015 et 2019 soit **-71 t CO2e évitées**



- **Un parc de véhicules en réduction** (-58 unités, soit -10%) et plus vert (-81 véhicules diesels et + 31 véhicules électriques + 10 vélos à assistance électrique)

➤ La formation des agents et des élus aux enjeux climatiques

politique
structurante

Une formation des élus aux enjeux climatiques s'est tenue sur deux jours, au début 2021, organisée en partenariat avec le Comité 21, auquel la Ville de Lille adhère de longue date, et l'Association des Maires de France (AMF). Des formations à destination des agents sont réalisées régulièrement sur plusieurs thématiques de la transition écologique (écoconduite, remise en selle, achats responsables, suivi carbone ...), ce qui contribue à une prise en compte plus fine de ces enjeux dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge et dans leurs pratiques.

Un séminaire d'encadrement s'est tenu le 19 octobre 2021 avec l'ensemble des directeurs de la collectivité afin de former et de mobiliser toutes les équipes en ce sens. Il a aussi permis d'identifier les besoins supplémentaires d'accompagnement des agents pour favoriser des changements de pratiques vers la transition écologique.

➤ Des pratiques professionnelles plus favorables au climat

La sobriété numérique se diffuse dans les services. Par exemple en 2021, les Archives municipales de Lille sont venues en soutien des services pour rationaliser leur gestion documentaire électronique. Au total, 65000 fichiers, inutiles, doublons ou obsolètes, soit 182 Go, équivalents à 3542 kgCO₂e, ont été éliminés.

Le plan de gestion interne des déchets municipaux s'est poursuivi, afin d'améliorer leur tri et de baisser considérablement leur nombre. Des démarches structurantes pour trier et réduire le nombre de déchets municipaux ont été menées sur le zoo, les cimetières et les locaux municipaux de Fives.

Depuis 2020, la cantine municipale permet aux agents d'emporter leurs plats dans leurs propres contenants afin de limiter les déchets.

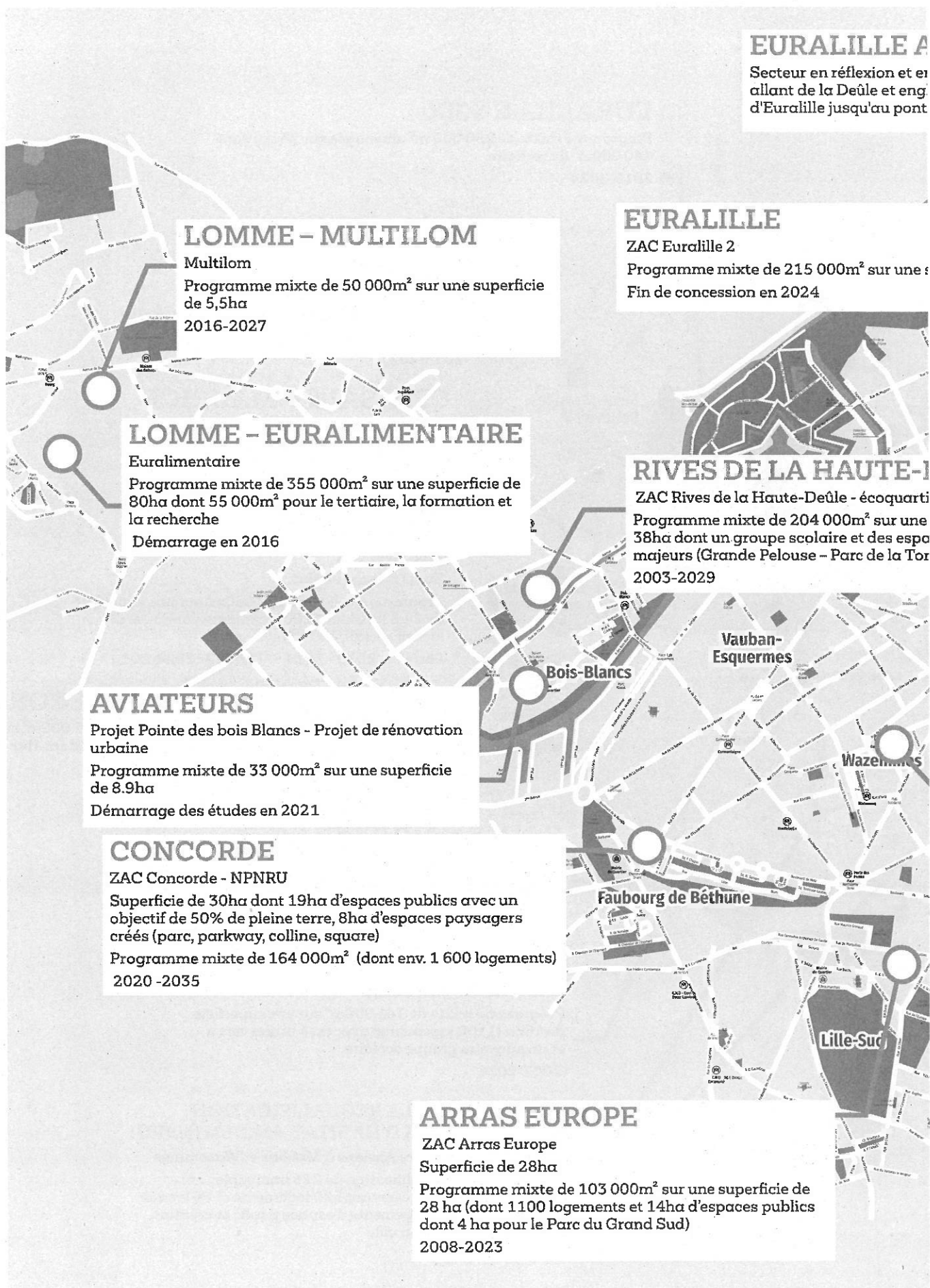


AMBITION 2 :

**CONSTRUIRE UNE
VILLE RÉSILIENTE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE
ET AMÉLIORANT LA
QUALITÉ DE L'AIR**

Sur le territoire lillois comme ailleurs, le changement climatique est en cours, avec des effets déjà constatés ou prévisibles tels que la hausse des températures, l'intensification des vagues de chaleur ou encore l'augmentation des précipitations. Selon l'étude de vulnérabilité du territoire lillois réalisée par la Ville de Lille en 2018, le changement climatique impacte principalement le cycle de l'eau (ressource en eau, inondation et érosion, retrait-gonflement des argiles), les milieux naturels et la biodiversité ainsi que la santé (en raison des pics de chaleur et canicules, et de la pollution de l'air). Ne pas s'adapter aujourd'hui au changement climatique affecterait à la fois les ressources du territoire et les conditions de vie des habitants. Les actions lilloises d'adaptation concernent prioritairement l'attention portée à la nature et à l'eau dans l'aménagement global de la ville ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.

↳ Carte des projets en cours sur le territoire



A DEÛLE

certation de plus de 200ha
it les secteurs historiques
levé

ficie de 20ha

ux-Lille
ÛLE

rficie de
ublics
..8ha)

EURALILLE 3000

Programme mixte de 250 000 m² aménagés sur 26 ha, dont
140 000m² de tertiaire
2016-2024

PÉPINIÈRE

ZAC Pépinière Saint-Maurice
22 700m² aménagés sur 2.2 ha, dont 19 600m²
pour l'habitat
2013-2025

CITÉ SAINT-MAURICE

Cité St Maurice
Programme de 4786m² dont 3600m² pour
l'habitat
2016-2022

FIVES-CAIL

ZAC Fives Cail
Superficie de 24,8ha
Programme mixte de 160 000m² sur une superficie
de 24,8 ha (dont 1200 logements dont 30% de
locatif social), 19 000m² de parc
Phase 1 : 2010 - 2024 Phase 2 : 2024-2036

H2D - QUEBECOR

Programme mixte de 47 000m² sur
une superficie de 5,5ha dont 1ha
d'espace vert
2022-2030

SAINT-SAUVEUR

ZAC Saint Sauveur
Programme mixte sur une superficie de 24 ha
2017-2032

PORTE DE VALENCIENNES

ZAC Porte de Valenciennes
Programme mixte de 141 000m² sur une superficie
de 16ha (1100 logements) avec un « ruban vert »
et un nouveau groupe scolaire
2007-2024

POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS D'HABITAT ANCIEN (NPRU)

NPNRU Lille Quartiers Anciens à Moulins et Wazemmes
Programme de requalification de 225 immeubles en
recyclage urbain représentant 520 logements et 66 locaux
d'activité, 5 réaménagements d'espace public et création
d'espaces de nature en ville
2019-2034

Priorité 7 : Air et santé

environnementale

Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions



21 sous-actions :

■ 10 bien engagées
■ 7 à approfondir
■ 4 à venir

A l'intersection de nombreux axes de communication, Lille s'insère dans un tissu urbain dense et concentre de très nombreux emplois. Cette densité d'habitants, d'activités et de trafic routier génère des émissions polluantes importantes qui influent sur la qualité de l'air. Par ailleurs le Nord-Ouest de l'Europe est dans son ensemble une importante zone d'émission de particules (grands centres urbains ou industrialo-portuaires, réseau routier dense, fort recours aux énergies fossiles de certains pays proches, climat froid et humide nécessitant de beaucoup chauffer...). Ces apports lointains viennent également impacter fortement les concentrations en particules fines.

Pour continuer d'améliorer notre qualité de l'air qui s'avère encore souvent moyenne ou dégradée, l'enjeu local et métropolitain est d'agir prioritairement sur le transport routier et le chauffage résidentiel.

Action 1 - Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques

➤ Participer à des partenariats avec des réseaux d'experts

La Ville de Lille entend poursuivre ses actions pour l'environnement et la santé avec l'appui des experts scientifiques, des associations, des citoyens et des entreprises... Les actions engagées avec certains partenaires se sont poursuivies (Université de Lille, YNCREA, CEREMA, Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique, ATMO Hauts de France). Le projet de renouvellement urbain Concorde, en cours avec YNCREA (fédération d'écoles d'ingénieurs) porte par exemple sur les impacts des retombées atmosphériques issues d'un axe routier structurant, sur les productions potagères et contribue à l'évaluation des risques sanitaires.

➤ Accompagner les changements de pratiques

Le comité citoyen de suivi du débat "Tous acteurs pour mieux respirer à Lille" a été animé en 2021, autour de trois sessions consacrées à la mobilité, à végétalisation et la commande publique/les déchets/l'agriculture urbaine.

La Ville de Lille promeut en continu les pratiques durables. Ainsi, en 2021, un appel à projet auprès des associations a permis de soutenir 19 initiatives tournées vers le changement

de pratiques, à l'image de 4 centres sociaux financés pour des actions pilotes pouvant être déployées plus largement en cas de réussite (cf priorité 9).

En outre, la refonte en 2021 des aides municipales à la rénovation durable des logements a intégré le remplacement d'un foyer ouvert ou d'anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants (1600€ de prime énergie renouvelable).

➔ Focus sur le projet SCOL'AIR

politique
structurante

Les personnels municipaux ont été sensibilisés à l'aération des locaux pour lutter contre la propagation de la COVID, et prioritairement ceux recevant du public sensible : écoles, crèches, centres sociaux, bibliothèques.

Le projet SCOL'AIR s'est poursuivi en 2021. La focale a été mise sur l'investigation de la qualité de l'air intérieur sous le prisme de la COVID-19, avec une action de diagnostic et de communication dans les restaurants scolaires et les écoles lilloises. Tous les restaurants scolaires et plusieurs écoles maternelles et élémentaires (salles de classes, dortoirs ...) ont bénéficié durant une semaine de l'installation d'un capteur enregistreur Class'air 2. Ces mesures ont permis d'une part, de sensibiliser les utilisateurs et d'autre part, de vérifier le niveau d'aération et de ventilation de ces locaux, en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Ce diagnostic a mené à des améliorations techniques dans plusieurs locaux (par exemple la pose de VMC au sein de l'école les Dondaines, la création d'ouvertures en toiture au restaurant du Bellay, ou la rénovation des menuiseries du restaurant Mozart. La Ville de Lille s'est également dotée de **160 capteurs pédagogiques de CO₂**, répartis dans chaque réfectoire et école afin d'aider les enseignants et le personnel municipal à gérer l'aération des salles.

Action 2 - Réduire l'exposition des habitants au bruit

politique
structurante

Réduire le bruit en ville passe principalement par le déploiement d'actions structurantes comme la diminution de la place de la voiture, l'apaisement des axes structurants, la ville à 30, la création de zones calmes par des espaces verts nouveaux ou requalifiés, ou encore le projet de quartier à santé positive à Concorde.

49

Action 3 - Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les politiques municipales

Les recherches sur les inégalités environnementales à Lille continuent. Une thèse est en cours au sein de l'Université de Lille, en coopération avec la Ville de Lille, portant sur la "caractérisation de la multi-exposition environnementale au sein de la ville de Lille : exploration du potentiel de vulnérabilité et de résilience à l'échelle des quartiers". Et dans le cadre du groupe de travail sur les indicateurs en santé environnementale en place à l'échelle de la MEL, **un partage d'expérience entre la Ville de Lille, la MEL et l'ADULM a été organisé, par exemple en septembre 2021.**

Quant à la requalification des friches urbaines, la gestion des sols pollués se poursuit dans le cadre de projets spécifiques portés par la Ville de Lille ou d'autres partenaires (HD2-QUEBECOR, MOSSLEY) ainsi que dans le cadre d'avis émis auprès de l'urbanisme réglementaire.

Le conseil municipal s'est engagé en juin 2021 à signer la **charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens"** visant à lutter contre ces substances chimiques présentes dans notre environnement quotidien.

Les achats publics sont un véritable levier d'action pour limiter leur présence dans les services proposés à la population (nourriture, vaisselle, jouets, peinture et matériaux de rénovation etc.). Par exemple, les stades gazonnés ou synthétiques ne sont plus traités par de l'antimousse ni du désherbant.

nouveau
projet 2021



Les stades ne sont plus traités par de l'antimousse

Priorité 8 - Adaptation

Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique



20 sous-actions :

- 8 bien engagées
- 11 à approfondir
- 1 à venir

Le climat lillois a déjà évolué et ses évolutions futures laissent encore entrevoir une hausse des températures, des perturbations du régime des précipitations, et un risque accru d'événements climatiques extrêmes. Lille est identifiée comme un territoire clairement exposé à certaines vulnérabilités, en raison de la densité de sa population et des menaces locales auxquelles elle est confrontée (cycle de l'eau, nature des sols et sécheresse, îlots de chaleur urbains, fragilité de la biodiversité...).

La stratégie lilloise d'adaptation au changement climatique vise à favoriser la résilience de notre ville, c'est-à-dire sa capacité à pérenniser son bon fonctionnement face à un ensemble de contraintes issues des impacts climatiques.

Action 1 - Protéger la population lilloise face aux risques sanitaires

Le Plan communal de sauvegarde a été enrichi sur les phénomènes météorologiques dangereux (vents violents, inondations, canicule, grand froid...).

Le Plan Canicule fait l'objet de mises à jour annuelles, même si les températures relativement faibles de l'été 2021 n'ont pas rendu nécessaire le franchissement de l'ensemble de ses seuils.



Des installations pour rafraîchir la ville font partie du plan canicule

Action 2 - Poursuivre la métamorphose paysagère de Lille

Développer la nature et la biodiversité en ville est un engagement et une pratique remontant à de nombreuses années à Lille. Aux côtés de l'aménagement de parcs, squares et jardins, la nature se développe dans les rues, les écoles... jusqu'à la production d'une trame verte, bleue et noire globale à l'échelle de du territoire. Une dynamique participative forte fait vivre et amplifie le projet municipal de nature en ville.



- **17 000 arbres plantés** sur l'espace public à Lille dont 15 400 en micro-boisement ; 65 arbres à Hellemmes ; 461 à Lomme. 114 arbres abattus sur l'espace public en 2021.



- **220 fosses de plantation installées** devant des bâtiments privés à Lille, 23 fosses à Lomme et 1 à Hellemmes dans le cadre de la démarche "Verdissons nos murs"

➤ Une avancée du plan 90 hectares

La création ou le réaménagement de 90 hectares d'espaces verts, promis aux Lillois, concerne les parcs, les jardins publics, les squares, les jardins de poches, les jardins familiaux, les jardins partagés, l'agriculture urbaine et les micro-boisements.

En 2021, un outil de pilotage innovant a été créé pour mieux connaître et caractériser tous les espaces verts publics, actuels et projetés, de Lille, Hellemmes et Lomme. **4 nouveaux jardins ont été livrés : Jardin de la Paresse et Passage Abbé Aerts à Wazemmes, Jardin Samuel Paty à Lomme, et espace Biotope à Lille Centre.** Avec le réaménagement du Square Katherine Johnson aux Bois-Blancs, cela représente 0,8 ha. A chaque fois, la diversité des usages est privilégiée, comme au Jardin de la Paresse, qui comprend des zones ludiques, des zones de biodiversité et des plantations. La Ville de Lille s'est par ailleurs portée acquéreur de terrains bâtis dans les quartiers déficitaires de Moulins (rue Crespel Tilloy) et Wazemmes (rue Kuhlmann), qui seront déconstruits en vue d'y créer d'autres espaces publics apaisés.

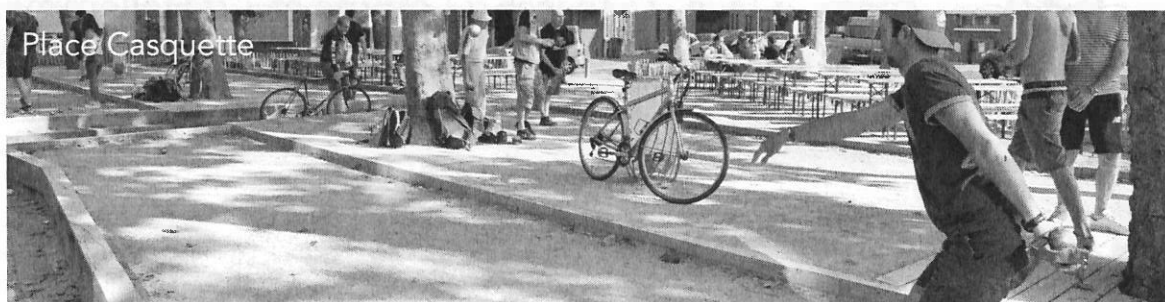
➤ Végétaliser les places et les rues : une opportunité de nature en ville

L'apaisement des axes structurants (cf. priorité 2), et plus globalement la requalification des voiries sont l'occasion de végétaliser l'espace public.

L'année 2021 est marquée par la **végétalisation de nombreuses rues**, par exemple :

- Rue Saint Luc (Saint-Maurice-Pellevoisin), la Ville de Lille a installé un jardin vertical, en profitant du mur le long du Diocèse pour y implanter, sur plus 300 mètres, des fosses de plantation dans le cadre de "Verdissons nos murs".
- Rue Vantroyen (Saint-Maurice-Pellevoisin), le parvis du collège Martha Desrumaux a été requalifié et désimperméabilisé, les potelets et les barrières ont été supprimés. Les collégiens sont ainsi mieux protégés et bénéficient d'abords apaisés.
- Rue Eugène Jacquet (Fives), la requalification de trottoirs et des chaussées a été réalisée en parallèle de l'ouverture de fosses aux pieds des arbres et de nouvelles plantations de massifs.

La végétalisation des places continue également. **En 2021, les places de Strasbourg (Lille Centre) et Gentil Muron - Malpart (Lille Centre) ont été traitées.** La livraison de la place **Casquette** (Wazemmes), issue d'un projet soutenu par le budget participatif, s'est inscrite aussi dans une démarche de désimperméabilisation et de renaturation. De même une plantation d'arbres, aussi issue du budget participatif, a contribué à la végétalisation de la Porte d'Arras (Moulins). Et une concertation a été menée entre février et septembre 2021 pour le projet de la **place du Maréchal Leclerc** (Vauban-Esquermes), dont les travaux, prévus dans les prochaines années, devraient conduire à la transformation en une oasis urbaine (encourager les mobilités douces, conserver tous les arbres existants et créer de nouveaux espaces de nature, répondre aux enjeux bioclimatiques).



➤ L'accroissement de la place de la nature en ville, en concertation avec les habitants

53

politique
structurante

La Ville de Lille accompagne les habitants et leurs collectifs pour des interventions végétales sur l'espace public.

Des actions au long cours ont lieu à la Citadelle : chantiers de restauration de milieux (chantiers participatifs avec des partenaires associatifs : jusqu'à 600 bénévoles annuels mobilisés), création ou agrandissement de mares dans la restauration des berges fossé des pêcheurs et sur le plan d'eau du Grand Carré.

À Hellemmes, le site du Verger Conservatoire, espace de préservation de la biodiversité, constitue un terrain de pédagogie privilégié, puisqu'il est utilisé par l'association « Hellemmes zéro déchet » et qu'il fait l'objet d'une convention avec une école pour accueillir des classes « hors les murs ». De nombreux Hellemmois ont participé à un recensement des arbres remarquables du parc situé derrière la Mairie.

À Lomme, au Parc Naturel Urbain, près d'une dizaine de chantiers nature, animés par l'association "Les Blongios" avec des groupes constitués et des habitants ont permis d'entretenir des espaces de jeux naturels, dont le labyrinthe végétalisé. Deux journées ont été consacrées à la coupe des saules et autres ligneux dans et aux abords de deux mares.

Des balades scénarisées ont aussi été proposées pour mettre en valeur les arbres

remarquables. **14 plantations participatives ont eu lieu en 2021**, notamment au jardin des coccinelles (Faubourg de Béthune), où, initiée par la LPO et avec la participation des habitants, 2500 scions ont été plantés, ou encore rue Gutenberg (Fives), avec toutes les écoles le 17 décembre et le lendemain une importante contribution des habitants du quartier.



Les 2 et 3 octobre, la ferme pédagogique Marcel Dhénin a fêté ses 40 ans. Les nombreuses animations proposées lors de ce temps fort comme tout au long de l'année, ont sensibilisé les Lillois à la permaculture, la biodiversité, dans son jardin, son balcon ou encore son appui de fenêtre.

En 2021, deux ateliers faune-flore ont été lancés à Saint Maurice-Pellevoisin et à Wazemmes et sont animés par les associations LPO et GON autour des sciences participatives, dans l'objectif de préserver encore davantage la biodiversité.

➤ Préserver la biodiversité

La Ville de Lille a été lauréate du prix « Meilleure Grande Ville pour la Biodiversité 2021 ». La candidature de la Ville de Lille a mis en avant l'intégration de la biodiversité dans les opérations urbaines en prenant pour exemple l'écoquartier des Rives de la Haute Deûle (Bois-Blancs et Lomme), la création ou l'agrandissement de mares (60 mares depuis 2005), la restauration des berges de la Deûle et des anciens fossés défensifs de la Citadelle (500 bénévoles dans le cadre de chantiers participatifs). Ces chantiers ont été menés en collaboration avec la LPO et les Blongios. Ont également été récompensées les actions menées pour l'installation de gîtes et nichoirs dans les constructions neuves, pour verdir les façades des habitations, pour expérimenter de nouveaux outils de récoltes de données (utilisation de « biodimètres » dans la ZAC Rives de la Haute-Deûle pour mobiliser les habitants dans l'évaluation de la diversité écologique amenée par le projet).

Avec l'UCL, la Ville de Lille participe au projet « Interstices Urbains : Petite taille et Immenses Enjeux », financé par l'ADEME. L'objectif est d'étudier la biodiversité d'espaces de moins de 3000m² privés ou publics (12 au total) en se focalisant d'une part sur la faune du sol

(carabes et collemboles) ainsi que la faune volante (hyménoptères, diptères...), et d'autre part sur la perception de ces espaces par les habitants de façon à déterminer s'il y a des liens entre, par exemple, les usages d'un site et la biodiversité que l'on peut y trouver.

nouveau
projet 2021

Le programme national des **refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** s'est agrandi de **4 jardins partagés lillois**, labellisés en 2021. Le territoire d'**Hellemmes** compte **trois refuges** labellisés LPO situés dans les parcs urbains.

➤ Le fleurissement au cœur de la transition écologique

80 000 plantes bisannuelles et 110 000 bulbes ont été implantés à l'automne 2021 pour le fleurissement printanier 2022, 90 000 plantes l'avaient déjà été pour l'été 2021. A cela s'ajoutent les vivaces, les arbustes et les arbres déjà présents sur l'ensemble des espaces de jardins et prairies, pour lesquels des choix de plantes nectarifères et mellifères contribuent à la nourriture et à la bonne santé d'insectes pollinisateurs sauvages et domestiques.

➤ Le pastoralisme lillois

Depuis 2019, 25 hectares enherbés accueillent une activité pastorale pendant plus de 5 mois. Ils sont entretenus par un troupeau de **185 ovins** de différentes races et de **15 caprins**, gardés par des bergers, un chien patou et des bords collies, sur le parc de la Citadelle, les Pyramides, la Poterne, la plaine Churchill, les fossés et les contreforts de la Porte de Gand, le parc des Buissonnets.



Action 3 - Mieux gérer la ressource en eau et renouer avec l'eau dans la ville

Deux réseaux d'eau existent sur le territoire et sont mobilisés pour des usages différents. Le réseau d'eau potable permet d'alimenter les bâtiments municipaux en eau traitée pour toute utilisation. Le réseau d'eau industrielle est utilisé pour toute activité ne nécessitant pas une eau potable (arrosage, nettoyage des rues...).

Pour renouer avec l'eau en ville, et apaiser et rafraîchir le territoire, la **Ville de Lille a installé, en 2021, 7 brumisateurs et plus de 30 points d'eau potable extérieurs**. La Fontaine Wallace, patrimoine lillois emblématique, a été restaurée avec des éléments de récupération.

A Hellemmes, la mise en œuvre du plan d'optimisation et de réduction des consommations d'eau des piscines publiques, à travers une opération de réfection de l'étanchéité en 2021 a permis de réaliser une économie de 5000m³/an.

Enfin, en 2021, l'analyse des données issues de la télérelève a été approfondie et a notamment permis de réparer une dérive de consommation d'eau, invisible par les usagers, sur le groupe scolaire Léon Jouhaux.



- En 2021, **314 000m³ d'eau potable** ont été consommées par les services de Lille-Lomme-Hellemmes.
- Entre 2012 et 2021, la **consommation d'eau potable** sur le patrimoine de Lille-Lomme-Hellemmes a **diminué de 36%** et la consommation d'eau industrielle a diminué de 30%.

Action 4 – Mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets d'aménagement de construction et de rénovation

A travers ses priorités "Energie et Eau" et "Adaptation au changement climatique" ou encore "Nature, Biodiversité et Agriculture urbaine", le Pacte Lille bas Carbone lancé en juin 2021 pose de nombreuses exigences visant à bien prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets dès leur conception (économies d'eau, gestion durable et intégrée des eaux pluviales, pleine terre, noues végétalisées, toitures végétalisées, confort d'été, simulations thermiques dynamiques, etc.) et à préserver la biodiversité.

politique
structurante



AMBITION 3 :

**UNE VILLE SOLIDAIRE
PERMETTANT À TOUS
DE BÉNÉFICIER DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**

La réussite du Plan lillois pour le climat nécessite qu'aux côtés de la Ville de Lille elle-même, l'ensemble des acteurs locaux se mobilise et met concrètement en œuvre ses propres actions en faveur de la réduction des émissions de GES, des polluants atmosphériques ou des consommations d'énergie. Au regard de l'urgence climatique, l'enjeu est de massifier et de systématiser les changements de comportements. A travers ses compétences légales et ses politiques volontaristes, ses aides financières ou pratiques, et ses dispositifs de mobilisation et d'animation territoriale, la Ville de Lille s'attache à promouvoir et engager la transition écologique auprès de tous les citoyens, des entrepreneurs et commerçants, des associations, des acteurs sociaux, sportifs et culturels, de la communauté éducative et des autres institutions

Priorité 9 : Gouvernance et coopération

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale

19 sous-actions :

■ 10 bien engagées
■ 3 à approfondir
■ 1 à venir



Aux côtés des conseils de quartier, la palette d'instances de participation citoyenne n'a cessé de s'étoffer et de se moderniser à Lille : conseil communal de concertation (structures associatives et institutionnelles), conseil municipal d'enfants, conseil lillois de la jeunesse, budget d'investissement participatif, conférences de consensus et comités citoyens thématiques (logement, qualité de l'air...). Ajoutés aux autres instances partenariales (club Lille Bas Carbone, commissions commerce, marchés, PEG, centres sociaux etc.), ce sont là des leviers précieux pour informer, consulter, concerter, embarquer un grand nombre de Lillois en faveur de la transition écologique et du développement soutenable.

60 Partant du constat que le changement climatique est un phénomène mondial et que les solutions sont tant locales que globales, la Ville de Lille inscrit la coopération parmi ses priorités pour atteindre les objectifs de transition écologique et de neutralité carbone. Elle pilote ou participe à de nombreux projets nationaux, transfrontaliers, européens et internationaux dédiés à l'atténuation ou à l'adaptation

Action 1 - Contribuer à la gouvernance climatique collégiale

➤ Le Haut Conseil Métropolitain pour le Climat a été installé : des Lillois y participent

Lille contribue à la gouvernance climatique autour du **Plan Climat Air Energie Métropolitain**. Cinq représentants lillois siègent dans le collège citoyen du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat, qui s'est installé en formation plénière le 4 octobre 2021. Le collège citoyen a siégé pour la première fois dès le 18 octobre, puis se réunit régulièrement autour de l'accompagnement au changement de comportements. Les collèges scientifiques et socio-économiques se sont également installés.

nouveau
projet 2021

➤ La Ville de Lille participe à la gouvernance métropolitaine sur le climat

Le club Climat des communes s'est également réuni, à quatre reprises sur différents thèmes (budget climatique (en coopération avec la Ville de Lille), mobilisation citoyenne à travers les défis DECLICS et Energic, qualité de l'air, données climat air énergie. Divers représentants lillois, élus ou techniques, y assistent fréquemment.

Le Plan lillois pour le climat a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des instances de participation citoyenne à l'automne 2021. Plusieurs ateliers de quartier ont été menés autour de la transition écologique. Par exemple, l'atelier de quartier du Vieux-Lille s'est formé aux pratiques zéro déchet. Aux Bois-Blancs, les habitants ont souhaité examiner leurs déplacements à travers un atelier « Repensons nos déplacements ». Des diagnostics en marchant et en pédalant, le remplissage d'un carnet de mobilité sur les modes de transports utilisés par les enfants pour se rendre à l'école et 200 réponses à un questionnaire ont abouti à plusieurs propositions. La réussite de cet atelier à Bois-Blancs conduit les autres quartiers à s'en inspirer et à le répliquer pour d'autres ateliers de quartier en 2022.



Action 2 - S'impliquer dans la mise en oeuvre du PCAET métropolitain

➤ Un contrat de projets 2021-2026 avec la MEL enrichi en faveur de la transition

La Ville de Lille a enrichi le volet climat du contrat de projets 2021-2026 entre Lille, Hellemmes, Lomme et la MEL, avec par exemple : la trame étoilée sur les Bords de Deûle, le projet de ferme solaire, le contrat d'objectifs territorial pour le développement des énergies renouvelables, ou encore l'accroissement du raccordement des bâtiments au Réseau de Chaleur Urbain.

La Ville de Lille a sollicité le fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas-carbone du patrimoine communal, abondant le financement des opérations de rénovation d'éclairage public, de l'école Launay et de la Fabrique du Sud à hauteur du plafond annuel de 500 000€.

Action 3 - Favoriser le passage à l'acte et les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone

➤ Pour les enfants : un projet éducatif exemplaire dans des écoles durables

politique
structurante

La Ville de Lille développe un projet éducatif exemplaire dans ses écoles. Au travers du **Plan Nature, Environnement et Développement Durable (PNEDD)**, les enfants lillois, hellemmois et lommois bénéficient d'animations autour de la transition écologique sur le temps scolaire. Si en 2020-2021, 364 classes ont été concernées, pour l'année scolaire 2021-2022, **plus de 450 projets, répartis sur 910 créneaux, ont été accueillis dans cinq structures** du territoire : la ferme pédagogique Marcel Dhenin, la ferme de Lomme, le zoo, le Jardin des Plantes et l'Ecole de la forêt de Phalempin. En parallèle des animations sur le temps scolaire, **19 « clubs nature » et 69 « clubs transition écologique »** ont été organisés sur les temps périscolaires, avec l'appui de l'école de la forêt et d'associations partenaires, comme la MRES ou le Triporteur à cartouche.

Le PNEDD se traduit aussi par le compostage à l'école. **22 écoles sont équipées d'un composteur** et bénéficient d'un accompagnement d'un maître composteur. Les déchets organiques générés par les goûters d'anniversaire et les fruits à la récréation permettent ainsi une formation pratique au fonctionnement du composteur.



Le Ministère de l'Éducation Nationale et la Ville de Lille ont co-construit en 2020 une demande de labellisation E3D des écoles, en partant de la démarche préexistante à Lille des "écoles vertes". Un plan d'actions est construit conjointement par le référent de site et le directeur de chaque école pour une labellisation à 3 niveaux d'engagement (allant de l'inscription de la démarche dans le projet de l'école jusqu'au déploiement complet des engagements impactant tout le fonctionnement de l'école). **45 écoles lilloises, lommoises et hellemmoises sont inscrites dans la démarche E3D**, avec des projets concrets : tri et collecte de déchets spécifiques, visites de la déchetterie, compostage, spectacles et temps d'animation sur l'alimentation durable, ateliers de fabrication de récupérateurs d'eau de pluie ou d'hôtels à insectes...

Enfin le **CCAS de Lomme a sensibilisé à l'alimentation durable, en mettant à disposition de 550 élèves des box petit déjeuner.**

➤ Pour tous publics : un accompagnement d'une juste transition écologique avec des projets toute l'année

Le contexte lié aux restrictions sanitaires a nécessité de réduire les animations et de modifier les méthodes d'animation habituelles. La Ville de Lille a néanmoins continué en 2021 à proposer des initiatives et à soutenir les associations et acteurs locaux pour donner l'envie d'agir au quotidien en adoptant des comportements responsables.

Le travail mené en 2021 pour élaborer le **contrat de ville 2022 a placé la transition écologique comme un prérequis** à respecter dans l'ensemble des actions.

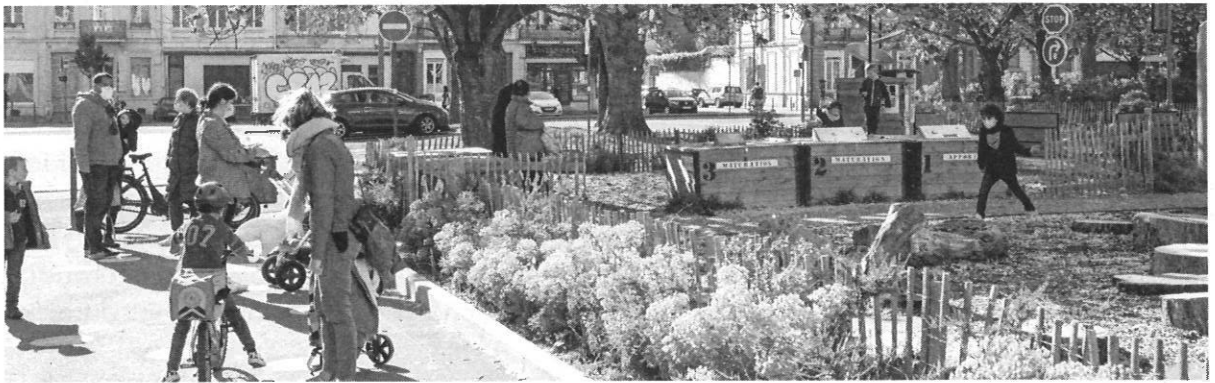
En 2021, la Ville de Lille a expérimenté une nouvelle méthode d'appel à projet auprès des associations afin d'accroître la diffusion de bonnes pratiques et de favoriser le passage à l'acte des habitants et des partenaires à plus grande échelle. Cela a permis de soutenir **19 projets à hauteur de près de 130 000€ sur diverses thématiques**. En particulier **4 centres sociaux** ont été financés pour des actions pilotes pouvant être déployées plus largement en cas de réussite : Lazare Garreau pour les mobilités (jeu de piste auprès de 230 personnes du quartier) ; Arbrisseau pour les déchets, (le Festi'Troc qui a réuni près de 900 personnes) ; Rosette de Mey pour l'alimentation autour du périscolaire (208 personnes, avec approvisionnement local de légumes bio de saison, ateliers culinaires...) ; Mosaïque pour les écoGESTES (ateliers d'apprentissage autour de la qualité de l'air intérieur et de la maîtrise de l'énergie auprès de 69 personnes...). L'objectif est d'évaluer ces expérimentations en vue d'essaimer les bonnes pratiques.

Avec la **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités et Virage Energie**, ont été expérimentées des balades urbaines dans les quartiers des Bois-Blancs, Moulins et Fives, afin de faire découvrir aux habitants les initiatives et solutions à leur disposition en faveur de la transition écologique. Elles ont réuni 148 personnes.

Avec le **Comité d'animation du Petit Maroc**, en partenariat avec plusieurs associations dont E Graine, Virage Energie et les Compagnons bâtisseurs, a également été mené un défi "familles zéro déchets" et neutralité de l'impact carbone qui a permis de mobiliser 37 familles.

A Lomme, la **Semaine des TransitionS, du 22 au 26 septembre 2021 a attiré près de 500 personnes** lors de différents temps forts répartis dans toute la ville. Donnerie, ateliers de réparation de vélos, conférences débats... La riche programmation a mobilisé plus de 15 services municipaux, des entreprises et associations locales ainsi que des citoyens, dont un groupe de jeunes lommois à l'initiative de certains ateliers.

↳ Le budget d'investissement participatif, un outil de la transition écologique



politique
structurante

Le budget d'investissement participatif lancé pour la première fois en 2018 permet aux Lillois, Lommois et Hellemmois de proposer des projets concrets. Après les deux premières éditions en 2018 et 2019, **plusieurs opérations ont été financées en 2021**, dont :

- Jardin écologique (Vieux Lille, 25 000€)
- Jardin Philippe Houblon (Lille Centre, 28 000€)
- Jardin Niwa Hanagara (Moulins, 70 000€)
- Place Casquette (Wazemmes, 29 000 €)
- Création d'un dressing solidaire et d'une recyclerie textile (Faubourg de Béthune, 20.000€)
- Jardin partagé à Lomme (27 000 €)

nouveau
projet 2021

À Lomme, la municipalité a choisi de lancer son premier Budget Participatif. Pour cette première édition, 70 propositions ont été reçues, dont 10 ont pu bénéficier de 50 000€.

↳ 2021 : un engagement accru en faveur de la culture durable et d'événementiels éco-responsables

La Ville de Lille porte l'ambition que tous les événements organisés ou soutenus par la Ville de Lille soient éco-responsables. Ainsi, **la Ville de Lille a rédigé un « Guide 2021 pour des événements éco-responsables »** doublé d'une grille d'autodiagnostic. Présenté lors du Forum des Associations et du Bénévolat, en octobre 2021 au Grand Sud, il a été largement diffusé auprès des associations et des mairies de quartier pour faire de leurs fêtes, concerts, braderies, des événements éco-responsables. Désormais, pour toutes les manifestations, le critère de l'éco-responsabilité est intégré dans l'étude des dossiers de demande d'occupation de l'espace public.

Dans le cadre de l'appel à projet 2021 auprès des associations en faveur du passage à l'acte écologique, la Ville de Lille a subventionné **3 projets culturels innovants** :

- **Aéronef et son projet Aero easy Go**, avec la mise en route d'une plateforme de promotion de solutions de mobilités actives et solidaires en alternative à la voiture individuelle pour les soirs de concert
- **Le Jardin électronique** avec l'installation de toilettes sèches, le déploiement du tri sélectif, l'utilisation de gobelets réutilisables, la mobilisation d'une Brigade Verte (équipe de bénévoles ayant pour mission la propreté du site et le développement durable), la

politique
structurante



distribution de cendriers de poche, la proposition d'une offre alimentaire végétarienne à travers les food trucks, l'utilisation de carburant issu d'huiles 100% recyclées pour alimenter les groupes électrogènes, l'incitation aux mobilités actives à destination des festivaliers, et enfin la compensation carbone des trajets des artistes par la plantation d'arbres (une partie a déjà été plantée à proximité de la Citadelle de Lille).

- **Le festival des Latitudes Contemporaines** a également travaillé sur l'écoresponsabilité de son équipe autour des mobilités (création de 5 comptes d'autopartage, équipement de cycles à destination du personnel et accompagnement des artistes pour favoriser leur mobilité active), des déchets (compostage, bouteilles réutilisables, cendriers de poche, QR code pour accéder aux programmes sans édition papier), du catering (alimentation végétarienne, réduction des déchets alimentaires, emballages biodégradables), et de l'engagement des partenaires et artistes (charte du développement durable annexé à tous les contrats).

« Lille neige », « Lille aventure nature » sont deux événements dont les cahiers des charges énoncent le respect d'exigences importantes en faveur de la transition écologique.

L'exposition « **Expérience Goya** », produite au Palais des Beaux-Arts, a été intégralement éco-conçue, en intégrant des clauses développement durable dans les marchés passés, en réduisant le nombre d'œuvres afin de diminuer l'empreinte carbone du transport, en réutilisant des scénographies, et en valorisant le fonds des collections permanentes.

L'opéra, engagé depuis plusieurs années sur un projet d'opéra pour tous, un employeur responsable et la réduction de l'impact environnemental, est devenu en **avril 2021 le premier opéra en France à obtenir la norme ISO 20 121** relative au système de management responsable. Une attention particulière est portée au don des décors (30 tonnes données à des compagnies régionales) et costumes.

Action 4 - Coopérer avec les territoires voisins via la MEL

L'action sur le climat outrepassa les limites administratives, ce qui rend la coopération avec les territoires voisins nécessaire. **En 2021, la MEL a approfondi le dialogue territorial** engagé avec ses voisins (Eurométropole de Lille Kortrijk Tournai à laquelle les élus lillois participent activement, partenariats avec la Communauté urbaine de Dunkerque, la région de Bruxelles-Capitale, la Communauté de communes Pévèle Carembault, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer...) en particulier pour favoriser des mobilités décarbonées et la décongestion en amont du territoire métropolitain. Elle a notamment contribué au financement d'une gare à Saint Omer de façon à favoriser le report modal et réduire la place de la voiture sur la métropole.

Avec l'Eurométropole a été engagé, le projet d'aménagement d'une boucle transfrontalière cyclable longeant la Lys, la Deûle, le canal de Roubaix, l'Escaut, qui contribueront au tourisme durable comme à la décarbonation des trajets du quotidien. La MEL a également participé activement au Conseil interportuaire de l'axe nord, instance de dialogue pour valoriser les voies d'eau et intensifier leurs usages logistiques, favoriser les reports modaux à l'échelle régionale dans la perspective de la liaison Seine/Escaut.

Par ailleurs, la Ville de Lille, dans le cadre du Pacte Lille Bas Carbone, est intervenue à la **journée portes-ouvertes du CD2E en septembre 2021**. A travers le **programme ACTEE 2**, la Ville de Lille et la MEL échangent et coopèrent avec Valenciennes et Amiens autour de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Action 5 - Faire de la Ville de Lille un acteur européen et international au service du climat

politique
structurante

La Ville de Lille a soutenu et participé à des réseaux climat-air-énergie, en s'impliquant dans des temps de travail avec Energy Cities, le groupe des capitales vertes européennes ou encore France Urbaine. Finaliste 2021 du prix remporté par Lahti, Lille a été conviée à des échanges en Finlande où une délégation s'est rendue pour la remise du European Green Capital Award 2023. Lille a également coopéré avec la ville de Leeds en vue d'un partenariat avec Eurocities.

La Ville de Lille a renouvelé sa signature de la convention des maires pour le climat et l'énergie en 2021. Par ailleurs suite à la signature du Green City Accord en 2020, elle est intervenue politiquement sur ce sujet lors de la Green Week et a participé activement à plusieurs sessions techniques qui aboutiront à la définition précise des indicateurs de suivi de l'accord.

➤ L'implication et le pilotage de projets européens sur le climat

En 2021, la Ville de Lille a poursuivi son implication et le pilotage de projets européens de coopération sur le climat (programmes Interreg et Life) :

- Morphologies for Low Carbon, MOLOC, achevé en 2021 (cf. priorité 1)
- SHICC (sustainable housing for inclusive and cohesive cities) achevé en 2021 (cf. priorité 4)
- MaPerEn autour du management de la performance énergétique dans les bâtiments. Porté par l'Université Catholique de Lille, avec le bailleur social Lille Métropole Habitat, ce projet vise à réduire de 9% les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments sur trois ans (2019-2022). La plateforme collaborative MaPerEn, qui permet la mise en commun des initiatives et leur analyse (dont le dispositif municipal des correspondants énergie), a vu le jour en décembre 2021.
- ARTISAN autour des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Coordinné par l'Office Français de la Biodiversité, ce projet associe la Ville de Lille comme l'un des dix sites démonstrateurs avec son action de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école.
- Nature Smart Cities autour de l'évaluation monétaire des services écologiques : rassemblant une dizaine de partenaires (collectivités et universités) de France, Belgique et du Royaume-Uni, l'objectif de ce projet est le développement d'un outil destiné à identifier les choix d'aménagement les plus adaptés. L'année 2021 a été consacrée à ce développement et aux premiers tests.

➤ L'action internationale, un levier pour l'action climatique

La Ville de Lille a poursuivi ses programmes de coopération avec les 16 villes partenaires, dont plusieurs pour des projets autour de la transition : Oudja (Maroc), Saint-Louis du Sénégal, Naplouse (Palestine), Cologne (Allemagne), Erfurt (Allemagne), Liège (Belgique), Leeds (Angleterre), Rotterdam (Pays-Bas), Wroclaw (Pologne)...

politique
structurante

Pour compenser l'impact carbone des déplacements en avion inhérents à ces projets, la Ville de Lille a fait le choix de **financer le Fonds Solidarité Climat de la Fondation de Lille**. Ce fonds a pour vocation de réinvestir les dons dans des projets d'associations à visée climatique sur notre territoire ou à l'international.

Focus sur le programme de coopération avec Oujda

Depuis 2016, les Villes de Lille et d'Oujda sont engagées pour agir conjointement dans le domaine des énergies durables et du climat. L'année 2021 a été marquée par la reprise d'échanges soutenus entre les deux villes, après deux années ralenties par la crise de la Covid 19.

Le projet « Clés en main Lille-Oujda », lancé en 2021 vise à appuyer le développement de la Cellule Info Energie d'Oujda.

Le 17 novembre 2021, une rencontre virtuelle entre le Lycée Baggio de Lille et l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (IFMERE) a amorcé la reprise des échanges entre les deux établissements de formation.

Dans le cadre de la clause de coopération du marché de chauffage public de la Ville de Lille, 8 comités techniques composés de représentants de la Ville de Lille, de la Commune d'Oujda, d'Engie et de l'IFMERE d'Oujda se sont réunis. Leur but est de préparer les travaux, sous forme de chantiers-école, qui permettront l'installation d'équipements démonstrateurs sur la Cellule Info Energie de la Commune d'Oujda courant 2022.

Par ailleurs, les Villes de Lille et Saint Louis se sont engagées dans un nouveau projet sur la réhabilitation bioclimatique d'une école pilote à Saint Louis accueillant plus de 600 enfants. Ce projet se concentrera sur la recherche de solutions duplicables, à faible impact carbone avec notamment l'utilisation d'éco matériaux locaux. Une mission technique exploratoire de la Ville de Lille a pu être organisée en juillet 2021.

➤ Malgré la COVID, une édition réussie du festival des solidarités internationales

La 18ème édition du Festival des Solidarités Internationales (FSI) à Lille, s'est tenue du **13 au 20 novembre 2021, sur le thème du « Droit à l'éducation »**. Plus de **4100 personnes** ont participé aux différentes animations proposées. Cela a été notamment l'occasion d'évoquer l'éducation au développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

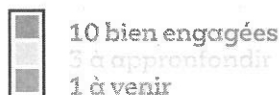
➤ A Lomme, la mise en place de la Fabrique Citoyenne des Transitions

La Ville de Lomme accompagne la mise en place d'une Fabrique Citoyenne des Transitions qui sera un lieu ressource, géré par une structure indépendante dans une dynamique collective avec les acteurs locaux et les Lommois. **Un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021 sur la plateforme Lomme Consult** a permis à près de 70 habitants, représentants d'associations ou de collectifs de proposer des projets pour ce lieu à co-constituer.

Priorité 10 : Moyens

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

7 sous-actions :



La bonne application du Plan lillois pour le climat dépendra de l'ampleur de l'engagement de tout le territoire, mais évidemment aussi de la juste adéquation entre le niveau des ambitions visées et les moyens concrètement mobilisés par la Ville de Lille aux plans budgétaire, humain comme technique. La convergence du Plan avec sa trajectoire vers la neutralité carbone repose sur la qualité du pilotage des indicateurs de performance choisis ainsi que sur la finesse du suivi des actions et projets proposés.

Action 1 - Adapter les moyens budgétaires ainsi que les outils aux objectifs du plan lillois pour le climat

➤ Un budget au service d'une transition écologique juste

En 2021, la Ville de Lille a renforcé les moyens budgétaires à la transition vers la neutralité carbone, comme en témoigne l'analyse du budget climatique (cf. priorité 6) non seulement dans le plan pluriannuel d'investissement mais également dans les dépenses de fonctionnement.

De nombreux financements ont été sollicités et obtenus par la Ville de Lille en 2021 pour accélérer la réalisation du Plan Lillois pour le climat :

- Financement par l'ADEME pour l'installation de chaufferies biomasse sur quatre sites (zoo de Lille, jardin des plantes, ancien collège Albert Camus, Ecole de la forêt de Phalempin)
- Fonds de concours MEL « Transition énergétique » pour 2 opérations : la rénovation énergétique de l'école Thierry Launay et la rénovation des luminaires d'éclairage public
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 2,75 millions d'euros pour 7 opérations de rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 3 millions d'euros pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Salengro

↳ Une organisation administrative renforcée et transversale au service du Plan lillois pour le climat en transversalité

nouveau
projet 2021

Une nouvelle organisation administrative s'est structurée. Après l'installation en 2020 d'une revue de projet "Transition Ecologique et Résilience", rassemblant élus et techniciens tous les deux mois, la Mission « Transition écologique et résilience », composée d'une quarantaine de personnes, s'est mise en place en octobre 2021 et est placée sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services. Elle assure le pilotage transversal, l'animation et la diffusion des enjeux et des pratiques liées à la transition écologique à tous les pôles et directions municipaux.



La mission "Transition Écologique et Résilience" travaille notamment sur le Pacte Lille Bas carbone signé en juin 2021



Isolation de l'école Thierry Launay

Action 2 - Améliorer le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan

↳ Une méthode de pilotage globale et consolidée

politique
structurante

2021 a constitué une année de mise en cohérence globale de l'ensemble des outils de pilotage de la trajectoire bas carbone municipale. Le **Plan lillois pour le climat**, document-cadre global présentant la stratégie territoriale 2021-2026 consolide l'ensemble des engagements et des politiques municipales qui concourent à une transition écologique juste. Les actions du Plan Lillois pour le Climat sont pleinement intégrées aux engagements pris par la Ville de Lille dans la **Convention des Maires pour le climat et l'énergie**, le label Climat-Air-Energie de l'ADEME (anciennement Cit'ergie) et l'accord pour les villes vertes (Green city Accord). La cohérence entre le Plan Lillois pour le climat et l'ensemble des engagements de la Ville est donc assurée. En outre, le Plan lillois pour le climat irrigue les documents stratégiques thématiques (par exemple : "**20 priorités pour faire de l'ESS à Lille** le levier de la transformation soutenable du territoire") et est complété de documents d'application (SPASER, déclaration commune 5G, suivi de la conférence de consensus « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille » ...). Des objectifs et des indicateurs ont été définis ou sont en cours de construction pour chacun. Le Plan lillois pour le Climat fait désormais l'objet d'un suivi globalisé au travers de la publication annuelle du **rapport de développement durable** et des indicateurs qui y sont intégrés. La Ville de Lomme, dans la continuité des actions menées depuis les années 2000 (Agenda 21 local en 2002, Plan Climat Territorial 2010, délibérations-cadres de 2016 et 2018), a voté, fin 2021, une **délibération cadre** intitulée « **Lomme en TransitionS : Horizon 2030** ». Cette feuille de route, fruit d'un travail collectif entre élus, services, acteurs du territoire et habitants, est le point de départ d'une démarche participative de « mise en récits » afin de favoriser l'appropriation collective des Transitions et ses spécificités à Lomme.

↳ Comptabiliser les émissions de GES à l'échelle de tout le territoire et contribuer à l'évaluation du PCAET

La MEL lance en 2022, une mission d'assistance pour le suivi, l'évaluation et la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole Européenne de Lille (2021-2026), incluant la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre Territoire de la MEL et la définition d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone du territoire métropolitain. Cela permettra à la Ville de Lille et à ses communes associées Hellemmes et Lomme de bénéficier d'un **bilan carbone territoire actualisé** par rapport à celui de 2016. De plus, la MEL et la Ville de Lille, toutes deux labellisées Cit'ergie (label européen portant sur les politiques climat-air-énergie des collectivités), se sont associées **en groupement de commande** dans le cadre de cette mission pour renouveler individuellement leur label aujourd'hui **renommé label Air « Climat Energie »**.

ANNEXE 1 : SUIVI DES INDICATEURS DU PLAN LILLOIS POUR LE CLIMAT

Priorité 1 : Energie

Impulser la transition énergétique du territoire

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL (PCAET) 2025	Objectifs MEL (PCAET) 2030	Objectifs MEL (PCAET) 2050	Etat MEL 2016 (PCAET)	Objectifs lillois 2030	Objectifs lillois 2050	Etat lillois	Etat lillois 2021
Atteindre la neutralité carbone	Emissions de GES du territoire	-36%	-45%	-89%	5076kteq CO2	-45%	Neutralité	1083kteq CO2 (bilan 2008)	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
	Consommations d'énergie	-10%	-16%	-39%	27 TWh	↘	↘	4 TWh (2016)	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
Favoriser les énergies renouvelables	Production d'énergie renouvelable	2 TWh	2,3 TWh	3 TWh	1 TWh	↗	↗	Mesure à construire	En attente de la validation de la méthodologie à l'échelle de la MEL, pour gagner en cohérence, prévue en 2022.
Appliquer le Contrat d'Objectif Territorial	Nombre d'installations solaires (photovoltaïques et thermiques)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	↗	↗	14 installations thermiques et 22 photovoltaïques (COT EnR patrimoine)	En attente de la validation de la méthodologie à l'échelle de la MEL, pour gagner en cohérence, prévue en 2022.
	Production d'ENR du patrimoine municipal								350 MWh en réinjection. Une partie de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est directement autoconsommée pour les besoins du patrimoine municipal.

Priorité 2 : Mobilité

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectif MEL 2030	Objectif lillois	Etat lillois 2021
Diminuer l'impact de la voiture sur le climat	Emissions de GES (secteur des transports)	-27%	↘	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
	Consommations d'énergie du secteur des transports	-19%	↘	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
	Part modale de la voiture	47% contre 57%	↘	25% (enquête mobilité 2016)
Favoriser les modes de déplacement doux	Part de livraisons basse-émission	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100 M€ d'investissement 2020-2026)	10 % en 2025	Dans le cadre d'une initiative de la Ville de Lille réunissant les logisticiens du territoire, cet indicateur sera affiné d'ici la mise en place de la ZFE-m.
	Km d'aménagements cyclables		↗ (135km en 2020)	141,7 km
Atteindre un meilleur partage de l'espace public	Part modale du vélo 3% (source enquête ménage déplacement 2016)	De 1,5% à 5%	↗↗	3% (enquête mobilité 2016)
	Répartition de l'espace public entre la voiture et les modes doux	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100 M€ d'investissement 2020-2026)	50/50 dans les aménagements de voirie	Voir les indicateurs issus de la Conférence de consensus sur la qualité de l'air

Indicateurs issus de la Conférence de consensus sur la qualité de l'air

Nombre d'axes structurants traités	Aménagements cyclables réalisés sur les axes structurants suivants : Rue Eugène Jacquet (650m) Rue Chaude Rivière (440m) Boulevard d'Alsace (650m) Pont de Flandres+ Boulevard Hoover (1km) Rue de La Bassée (600m) Pont Léon Jouhaux (400m)
Nombre de km de pistes créées/aménagées	4,6 km de doubles sens cyclables 850m de pistes cyclables 2,9 km de bandes cyclables 8,3 km d'aménagements cyclables créés/confortés
Part des voies cyclables aménagées (% par rapport aux km de voies totales par an)	Part de la voirie aménagée : 31% (Périmètre : Lille)
Nombre de verbalisations à l'encontre des véhicules pour protéger les cyclistes	26 procès-verbaux pour une circulation d'un véhicule non autorisé sur une piste ou bande cyclable 2489 stationnements très gênants d'un véhicule motorisé sur une bande ou piste cyclable

Priorité 3 : Aménagement

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois	Etat lillois 2021
Mettre en œuvre les critères d'aménagement bas-carbone	Indicateurs précisés dans le Pacte Lille Bas Carbone	Pacte Lille Bas-Carbone signé en 2021	3 ateliers pour finaliser la co-construction du Pacte Lille Bas Carbone 2 sessions de formation en interne en décembre 2021 auprès des équipes urbanistes, instructeurs, habitat et patrimoine municipal (participation d'une soixantaine d'agents)
S'appuyer sur les friches industrielles pour poursuivre la métamorphose urbaine	Nombre et hectares de friches résorbées	17 friches dont 5 en cours de reconversion, 7 à venir et 5 en réflexion	3 friches livrées en 2021 : Campus de l'innovation (Bois-Blancs), Lidl (Hellemmes), Lidl (Lomme) 4 friches en cours de reconversion : Fives Cail, Multilom (Lomme), Quebecor (Hellemmes), Saint Sauveur (Lille Centre)

Priorité 4 : Habitat

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois	Etat lillois 2021
Réduire l'impact du secteur résidentiel sur le climat	Emissions de GES du secteur résidentiel	Pacte Lille Bas-Carbone signé en 2021	↘	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
	Consommations d'énergie (secteur résidentiel)	-18% (2016/2030)	↘	Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur	-36% (2016/2030)	↘	Les prochaines données seront disponibles via ATMO fin 2022.
Rénover les logements anciens	Nombre de logements rénovés	8200 par an	13 000 d'ici 2026 (3500 sociaux, 9500 privés)	1845 logements locatifs sociaux (14 résidences), sont en programmation. En 2021, 1034 logements privés ont fait l'objet d'un accompagnement à la rénovation durable ou d'une sortie d'habitat indécemment ou indigne
Construire de nouveaux logements performants	Nombre de logements construits	A définir dans le PLH3 (6000/an dans le PLH actuel)	8000 d'ici 2026	1347 logements ont été livrés en 2021
Permettre l'accès au logement à tous	Part de logements locatifs sociaux	Respect de la loi SRU et principe des 3 tiers (objectif 2000/an dans le PLH actuel)	30%	Loi SRU respectée Taux de logements sociaux : 26,2% L'objectif de 30% et de 12% d'accession sociale est tenu à ce jour
	Part de logements en accession abordable à la propriété	A définir dans le PLH3 (objectif 200 PSLA/an dans le PLH actuel)	12-15%	L'objectif de 12% à 15% est tenu à ce jour dans la programmation

Priorité 5 : Production et consommation

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois (2020)	Etat lillois 2021
Garantir la performance des marchés publics	Part de marché avec une clause DD	52%	67 %
Atteindre 100% d'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire d'ici 2026	Part de bio dans les cantines (volume)	Ecoles : 40% Crèches : 41%	Ecoles et ALSH : 38, 50 % Crèches : 61,77%
	Part de local dans les cantines (volume)	Ecoles : 27,8% Crèches : 30%	Ecoles et ALSH : 30,94% Crèches : 64,51%
	Part de bio dans les cantines (valeur)	Ecoles : 15,13% Crèches : 25%	Ecoles & ALSH : 20,04% Crèches : 33,03%
	Part de local dans les cantines (valeur)	Ecoles : Non disponible Crèches : Non disponible	Ecole : 27% du budget total Crèches : 37% du budget total
Diviser l'empreinte carbone du territoire par 6 en 2050 (MEL)	Emissions de GES du territoire		Actualisation du bilan carbone territorial lancée par la MEL en 2022
Préserver un commerce indépendant et de qualité	Indicateur à préciser (nombre d'emplois, d'établissements par quartier...)	Indicateur à préciser (nombre d'emplois, d'établissements par quartier...)	Le travail sur la stratégie commerce et artisanat 2022/2026, « pour un commerce et artisanat dynamiques et soutenables », mené en 2021, permettra son adoption en 2022. La structuration d'un observatoire, au sein de la Mission Transition Ecologique, permettra de suivre finement ces indicateurs.
Elaborer une feuille de route économie circulaire	Indicateur à construire	Indicateur à construire	Le travail sur la feuille de route économie circulaire, a été mené en 2021, permettant son adoption en 2022. Les actions qu'elle contient pourront dès lors être suivies finement.

Priorité 6 : Exemplarité

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs fixés	Etat lillois	Etat lillois 2021
Optimiser la performance du patrimoine municipal	Consommation énergétique finale des bâtiments	-60% d'ici 2050 par rapport à 2010, décret tertiaire 2019	-19% (2010-2019)	Energie consommée en 2021 : 95 073 MWh -20% d'énergie consommée par les bâtiments depuis 2010
Réduire l'impact des bâtiments municipaux sur le climat	Emissions de GES des bâtiments	-45% de GES en 2030 par rapport à 1990, neutralité à 2050, ce qui correspond à - 32% par rapport à 2015	GES émis en 2015 : 22 200 TCO2e	GES émis en 2021 : 13 798 TCO2e -37,8% par rapport à 2015
Optimiser la performance de l'éclairage public	Evolution de la consommation de l'éclairage public	-71% en 2028 par rapport à 2004	-50% (2004-2020)	-54,10% (2004-2021) périmètre Lille Lomme Hellemmes
Identifier et former des correspondants énergie (et eau)	Nombre de bâtiments participant au dispositif	56 bâtiments par an	47 (2020)	102 bâtiments et 107 correspondants énergie
Avoir un approvisionnement exemplaire (bio et local) dans la restauration scolaire	Part de bio dans les cantines (volume)		Ecoles : 40% Crèches : 41%	Ecoles et ALSH : 38, 50 % Crèches : 61,77%
	Part de local dans les cantines (volume)	100 % en 2026	Ecoles : 27,8% Crèches : 30%	Ecoles et ALSH : 30,94% Crèches : 64,51%
	Part de bio dans les cantines (valeur)		Ecoles : 15,13% Crèches : 25%	Ecoles et ALSH : 20,04% Crèches : 33,03% Ecoles et ALSH, crèches (total) : 21%
	Part de local dans les cantines (valeur)		Ecoles : Non disponible Crèches : Non disponible	Ecole : 27% du budget total Crèches : 37% du budget

Accompagner la transition vers des établissements et des pratiques scolaires durables	Nombre d'écoles labellisées E3D	100% des écoles "vertes" d'ici 2025	38 écoles (2020)	45 écoles (2021)
	Nombre de cours d'école végétalisées	100% des écoles "vertes" d'ici 2025	76 cours d'école (2020)	80 cours d'école, dont 4 cours désimperméabilisées (2021) (Sophie Germain, Chateaubriand, Madame de Maintenon, Langevin (Lomme)
Garantir la performance des marchés publics	Nombre de marchés avec une clause développement durable	↗	52 % (2020)	67%
Rendre éco-responsables les événements organisés ou soutenus par la Ville de Lille	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)	Rédaction et diffusion du guide pour des événements éco-responsables. Accompagnement de premiers événements éco-responsables dont 4 soutenus par la Ville de Lille au travers de l'appel à projet Transition Ecologique de Développement Sostenible : Aéronef et son projet Aero easy Go, le Jardin électronique et le festival des Latitudes Contemporaines. Production au Palais des Beaux-Arts de l'Exposition Goya, éco-conçue.

Priorité 7 : Air et santé environnementale

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois	Etat lillois 2021
Améliorer la qualité de l'air	Evolution des polluants atmosphériques (Nox, PM10, PM2.5, COVnM, SO2, NH3)	Voir PCAET pour les objectifs à 2050 par polluant (p.36 de la stratégie)	↘	Les prochaines données seront disponibles via ATMO fin 2022
Réduire l'exposition de la population au bruit	% population exposée à des niveaux de bruit jour-soir-nuit sup ou égal à 55dB	A définir lors de la révision du Plan d'exposition au bruit	↘	93%
	Nombre de zones calmes	↗	↗	46
Réduire la pollution des sols	m2 dépollués par an	↗	↗	36 projets ont eu des prescriptions imposées au titre de la thématique des sites et sols pollués. La surface totale des projets est de 123.370m ² .

Priorité 8 - Adaptation

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois (2020)	Etat lillois 2021
Créer ou aménager 90 hectares de nature supplémentaires d'ici 2026	Surface d'espaces de nature en hectares créés ou aménagés	Environ 407 hectares	Environ 408 hectares
Planter 20 000 arbres d'ici 2026	Nombre d'arbres plantés	39 616 arbres sur espaces publics + 3529 arbres en 2020 (chiffre net)	43 180 arbres sur l'espace public en 2021 à Lille, 2300 sur l'espace public à Hellemmes 17 000 arbres durant la saison 2021-2022 dont 15400 en boisement
Creuser 400 fosses de plantation chaque année dans le cadre de la politique de végétalisation des façades	Nombre de fosses de plantation creusées par an	+311 fosses 1554 fosses creusées entre 2011 et 2020	+ 220 fosses à Lille, + 23 fosses à Hellemmes, + 1 à Lomme 1797 fosses creusées entre 2011 et 2021

Priorité 9 : Gouvernance et coopération

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2021
Généraliser les événements éco-responsables	Nombre d'éco-événements accompagnés par an (financièrement ou en logistique)	Le guide des événements éco-responsables est transmis à tous les acteurs (demande d'occupation du domaine public, soutien logistique). Certains événements ont été refusés parce que non éco-responsables Dans le cadre de l'appel à projet 2021 auprès des associations en faveur du passage à l'acte écologique, la Ville de Lille a subventionné 3 projets innovants : Aéronef et son projet Aero easy Go, le Jardin électronique et le festival des Latitudes Contemporaines 45 écoles labellisées E3D
Poursuivre le PNEDD, accroître les écoles labellisées E3D et les plans de déplacement d'établissement	Nombre d'écoles labellisées E3D et ayant adopté un PDE, nombre d'actions et publics touchés par le PNEDD	450 projets, sur 910 créneaux ont été réalisés dans le cadre du PNED 19 « clubs natures » et 69 « clubs transition écologiques »
Poursuivre la coopération locale et internationale dans un objectif global de transition	Indicateur à préciser (nombre de projets orientés climat-air-énergie...)	Sur les 4 projets menés avec Saint-Louis du Sénégal, Oujda et Naplouse, 41 actions en lien avec le développement durable, dont 5 actions ont pu être menées en 2021.
Poursuivre le soutien aux acteurs engagés locaux	Subventions accordées sur les thématiques de la transition écologique ou éco conditionnées	A travers l'appel à projets Transition Ecologique : 19 associations soutenues pour 130 000 € de subventions sur les thématiques déchets mobilité événements éco-événements-mobilisation des habitants
Poursuivre la mise en œuvre des budgets d'investissement participatif	Montant alloué chaque année, dont part destinée à des actions de transition écologique	Près de 200 000 € ont été versés en 2021 à des opérations retenues dans le cadre des Budgets d'investissement participatif 1 et 2
Mobiliser les citoyens pour la transition écologique	Nombre de participants aux animations et défis	Près de 10 752 personnes ont été mobilisées par les associations dans le cadre de leurs projets soutenus au titre de la Délégation Transition Ecologique et Développement Soutenable en 2021.
Participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat	Nombre de participants dans les collèges	5 représentants lillois siègent dans le collège citoyen du Haut Conseil Métropolitain, qui s'est réuni lors de 2 réunions en 2021. Le Club Climat des communes s'est réuni à 4 reprises, le collège experts et scientifique et le collège socio-économique se sont installés.

76

Priorité 10 : Moyens

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2021
Allouer les moyens nécessaires à la transition écologique	Avancement du plan pluriannuel d'investissements	Cf graphiques priorité 6
Suivre l'impact des politiques municipales sur le climat	Volume de dépenses favorables, défavorables et indéfinies au climat, identifiées dans le budget climat	Cf graphiques priorité 6
Suivre les indicateurs du plan lillois pour le climat	Publication du rapport développement durable	Rapport développement durable 2021 publié en juin 2022

ANNEXE 2 : SUIVI DES ACTIONS ET PROJETS DU PLAN LILLOIS POUR LE CLIMAT

- Actions à venir
- Actions à approfondir
- Actions bien engagées

Priorité 1 : Energie Impulser la transition énergétique du territoire

Action 1 - Lille, une ville bas carbone et sobre en énergie

- Patrimoine municipal : construction d'équipements neufs peu énergivores et rénovation des bâtiments municipaux existants, optimisation de l'éclairage public, sobriété des usages (cf. priorité 6)
- Aménagement urbain : Fives Cail, Rives de la Haute Deûle, Saint-Sauveur, Concorde (cf. priorité 3)
- Habitat : construction et rénovations durables, accompagnement des Lillois (cf. priorité 4)
- Sites tertiaires : Accompagnement des propriétaires et/ou usagers (entreprises, commerce, artisanat cf. priorité 5)
- Mobilisation de tous les publics : incitation au changement de comportements, facilitation du passage à l'acte, participation citoyenne (cf. priorité 9)

Action 2 - Les réseaux de chaleur et de froid : des outils au service de la transition énergétique

- Suivi du raccordement du territoire lillois au réseau de chaleur métropolitain (autouroute de la chaleur)
- Raccordement préférentiel/systématique des bâtiments aux réseaux de chaleur (exigence socle pour tous les signataires du Pacte Lille Bas carbone, opposabilité renforcée via l'OAP climat du PLU2...)
- Accompagnement à la sobriété dans la consommation d'énergie et d'eau à l'occasion du raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur

Action 3 - Lille, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables ou de récupération, et d'énergie faiblement carbonées

- Adoption du pacte Lille Bas-Carbone et application immédiate par tous les partenaires signataires d'exigences relatives à la sobriété énergétique et aux énergies faiblement carbonées
- Soutien aux EnR&R et à leur production locale via le versement d'aides financières aux particuliers et la participation au futur opérateur métropolitain
- Soutien à l'achat mutualisé d'énergies vertes
- Approvisionnement énergétique vert des bâtiments municipaux
- Participation au Contrat d'Orientation territorial (COT) EnR pour la massification des projets d'énergies renouvelables
- Développement de l'énergie solaire : ferme solaire sur les toitures publiques, soutien aux initiatives citoyennes et coopératives, projets urbains exemplaires (Concorde ou Saint-Sauveur...)
- Soutien et recours au bois-énergie en lien avec la stratégie métropolitaine de boisement
- Exploration des potentiels de géothermie et d'aérothermie, sur la base d'un futur cadastre métropolitain
- Poursuite du déploiement de GNV (gaz naturel véhicule) pour la flotte municipale
- Utilisation et promotion des guides méthodologiques métropolitains relatifs aux EnR&R

Action 4 – Développer les systèmes de pilotage intelligents

- Appui sur le retour d'expérience lillois et métropolitain du projet So Mel So Connected pour optimiser le pilotage des systèmes existants et futurs

Priorité 2 : Mobilité

Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports

Action 1 – Moins de voitures individuelles et polluantes

- Mise en place de la Zone à Faible Emissions à Lille, Hellemmes et Lomme dès 2022
- Soutien à l'installation de bornes de recharge électriques et de stations GNV (espaces publics et privés)
- Application du plan de circulation lillois et de "la ville à 30km/h"
- Gestion adaptée du stationnement public et résidentiel, optimisation des parkings-relais
- Organisation de "journées sans voiture", piétonnisation du centre-ville le samedi, du boulevard de la Liberté le 1er dimanche du mois etc.

Action 2 – Des transports en commun plus attractifs

- Contribution au SDIT : deux nouvelles lignes de tram métropolitaines, nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (Lille-Villeneuve d'Ascq et Lille-Lesquin), nouveaux axes en site propre
- Facilitation de l'intermodalité (création d'un hub des mobilités à la Porte des Postes)
- Solutions de mobilité alternatives et innovantes : téléphérique entre Fives Coil et Saint-Sauveur
- Remise en service de la ligne TER Lens-Villeneuve d'Ascq passant par Lille-Sud
- Soutien à la gratuité progressive des transports en commun

Action 3 – Plus de place pour les vélos

- Soutien au vélo : Multiplication des arceaux et box, déploiement des vélo-taxi et vélo-cargo, installation de bornes "coups de pompe", optimisation des stations V'Lille
- Amélioration des continuités cyclables et aménagement du Réseau Express Vélo avec la MEL
- Nouvelles vélo-rues où les vélos sont prioritaires (ex : rue Cabanis à Fives)

Action 4 – Une mobilité plus active et durable

- Création d'une Maison des mobilités durables avec la MEL, dans le cœur de la ville
- Plan "Lille aux piétons" : doublement de l'espace public réservé aux piétons, extension des piétonnisations temporaires, créations supplémentaires de zones de rencontre...
- Ecomobilité scolaire : développement des rues scolaires et des Plans de Déplacement des Etablissements éducatifs
- Apaisement des axes structurants avec une plus grande place pour les piétons et vélos : rue Solférino, rue du Molinel, rue Pierre Mauroy, secteur pavé du Vieux-Lille, place du Maréchal Leclercq...

Action 5 – Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre

- Développer l'offre du centre multimodal de distribution urbaine situé au Port de Lille
- Mieux connaître les flux générés par le transport de marchandises pour mieux les réguler (CMDU, ZFE, gestion des artères commerçantes, livraisons en vélo-cargo...)
- Intégrer la livraison et le stockage des marchandises en amont des projets d'aménagement

Priorité 3 : Aménagement

Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous

Action 1 - Renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme

- Contribution aux documents de planification : modifications du PLU2 (ex : OAP climat air-énergie santé), révision du PLU95, élaborations du PLH3 et du Plan de Mobilité, évaluation à mi-parcours du PCAET...
- Adoption du Pacte Lille Bas-Carbone et application immédiate des exigences opérationnelles à tous les projets publics et privés

Action 2 - Mise en œuvre de projets d'aménagements bas-carbone dans les quartiers et friches du territoire

- Poursuite des projets engagés et lancement de nouveaux projets avec prise en compte renforcée des enjeux climat-transition écologique : Fives Cail, Rives de la Haute-Deûle, ZAC Arras Europe, Saint-Sauveur, Cité St Maurice, Concorde, Aviateurs, H2D, Eurallille et Eurallille 2, Porte de Valenciennes, Pépinière...
- Développement de l'agriculture urbaine (Fives Cail, Faubourg de Béthune, Palais Rameau, Saint-Sauveur, Lille-Sud, Bois-Blancs, Wazemmes-Moulins, fermes pédagogiques, jardins familiaux et partagés)

Action 3 - Adaptation de l'aménagement du territoire pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

- Recours à la cartographie métropolitaine des îlots de chaleur urbains du territoire
- Mise en œuvre d'actions correctrices sur les quartiers les plus touchés, notamment par la politique de végétalisation et de choix des matériaux
- Développement de parcours de fraîcheur et de la carte des lieux de fraîcheur
- Choix de matériaux durables (sols perméables ou drainants, matériaux sobres, clairs, réfléchissants)
- Applications d'outils permettant l'intégration du confort d'été dans les projets, notamment grâce aux exigences du Pacte Lille Bas-Carbone

Action 4 - Accroissement de la capacité de séquestration carbone du territoire

- Plantation de 20 000 arbres, mini-forêt urbaine et amplification des actions de boisement (Citadelle...)
- Application du guide de l'arbre en ville co-construit avec la MEL pour les espaces publics et veille active sur les essences à planter selon l'évolution du climat (cf. Pacte Lille Bas Carbone, OAP Climat)

Action 5 - Participation aux fonds de compensation en vue d'atteindre la neutralité carbone

- Participation au fonds de compensation métropolitain tel qu'il sera défini, à partir des initiatives existantes (Fondation de Lille, SCIC de la Rochelle etc).
- Poursuite de la contribution lilloise au Fonds Solidarité Climat, créé avec la Fondation de Lille
- Etude d'un site naturel de compensation sur le territoire Lille, Hellemmes, Lomme

Priorité 4 : Habitat

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

Action 1 - Produire de nouveaux logements durables et abordables

- 8000 logements neufs, privés et sociaux, hautement performants en application du Pacte Lille Bas-Carbone d'ici 2026
- Des logements abordables, sobres et diversifiés : encadrement des loyers privés, production de logements locatifs sociaux, accession abordable à la propriété via le 1er Organisme Foncier Solidaire de France, régulation des meublés de tourisme, habitat inclusif et intergénérationnel, habitat participatif

Action 2 - Massification de la rénovation énergétique des logements privés individuels et collectifs

- Appui renforcé à la Maison de l'Habitat Durable, équipement phare de la Métropole et de la Ville : consolidation et extension du réseau d'accompagnement AMELIO, amélioration de la mise en relation de l'offre et de la demande de travaux, structuration de la filière économique pour favoriser les rénovations performantes...
- Amplification et optimisation des aides financières proposées aux particuliers dont la prime Air
- Accompagnement à la rénovation des copropriétés : plateforme numérique "CoachCopro", AMELIO
- Poursuite de la lutte contre l'habitat indigne ou indécent et contre les logements vacants
- Rénovation urbaine des quartiers anciens à Lille Sud, Moulins et Wazemmes avec la SPLA La Fabrique des Quartiers dans une démarche bas carbone à santé positive
- Soutien à l'association "Habiter en 2030" pour diffuser un modèle de rénovation des maisons "1930"
- Soutien au développement des communs urbains (requalification durable des courées...)

Action 3 - Massification de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

- Poursuite de l'appui à la rénovation durable du parc social, en favorisant la performance ainsi que les innovations techniques et sociales
- Application du Pacte Lille Bas-Carbone aux rénovations du parc social
- Rénovation urbaine au Faubourg de Béthune (Concorde), à Lille Sud et à Bois-Blancs (Aviateurs)

Action 4 - Lutte contre la précarité énergétique par un accompagnement personnalisé

- Repérage par le Service communal d'hygiène et de santé et le CCAS des ménages en situation de précarité énergétique pour une médiation via AMELIO
- Accompagnement des ménages modestes et adaptation de l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins
- Maximisation du passage à l'acte de rénovation des ménages par une optimisation des aides financières
- Soutien aux achats groupés auprès des fournisseurs d'énergie

Priorité 5 : Production et consommation Soutenir des modes plus responsables

Action 1 - Mobiliser les filières économiques autour de la transition énergétique et environnementale

- Créer un pôle d'excellence économique Euraclimat consacré à la lutte contre le changement climatique
- Relayer les contrats d'objectifs et de moyens de la MEL avec les fédérations professionnelles
- Faire du Plan Commerce et Artisanat un outil de mobilisation et de passage à l'acte des acteurs économiques locaux sur la transition écologique
- Renouveler le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : soutien aux projets et structures de l'économie sociale et solidaire, aux tiers-lieux, à la monnaie locale...
- Apporter un appui aux professionnels et entreprises pour le développement des livraisons bas-carbone

Action 2 - Accompagner des démarches collectives de gestion optimisée des sites d'activité

- Contribuer à l'animation durable (énergie, mobilité, végétalisation, déchets, lien avec le tissu de proximité, emplois de qualité...) des grands pôles d'activité lillois (ex : Eurasanté et CHRU, Euratechnologies, quartier d'affaires Euraille, ZAMIN et Euralimentaire, campus universitaires...)
- Relayer l'accompagnement personnalisé par la MEL pour ces sites ou les ruches (Hellemmes)

Action 3 - Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour l'économie circulaire et déployer une feuille de route spécifique pour Lille
- Appliquer et optimiser le schéma directeur des déchets ménagers et assimilés de la MEL
- Animer les dispositifs locaux de réduction des déchets : compostage, défis citoyens et collectifs zéro-déchet (familles, rues, commerces et entreprises...), "ambassadeurs de la récup" et repair cafés, ramassages participatifs
- Supprimer les plastiques à usage unique dans les structures municipales et les événements soutenus par la Ville
- Accroître l'offre en alimentation bio et locale dans les écoles et les crèches

Action 4 - Favoriser le déploiement d'un numérique plus soutenable sur le territoire

- Faire vivre la déclaration commune Ville de Lille / opérateurs de téléphonie mobile (information des riverains, limitation de l'exposition aux ondes, capteurs sur l'espace public, sensibilisation aux bons comportements et usages du numérique, inclusion numérique...) et son comité de suivi (collectivités, opérateurs, experts et citoyens)
- Accompagner les opérateurs dans le déploiement des réseaux fixes et mobiles pour une occupation raisonnée et équilibrée sur le territoire et une alimentation vertueuse en énergie (sobriété, EnR...)
- Renforcer et promouvoir les circuits de récupération et de réemploi des équipements et terminaux numériques avec les opérateurs les plus avancés
- S'associer au futur référentiel métropolitain de mesure pour suivre et évaluer l'empreinte environnementale du numérique

Priorité 6 : Exemplarité

Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat

Action 1 - Le budget climatique : un outil au service de l'exemplarité de l'administration

- Analyse des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement selon leur impact en matière d'atténuation, d'adaptation et de qualité de l'air, selon la méthodologie déjà expérimentée avec I4CE et les compléments développés depuis (CA, BP)
- Utilisation de cette analyse comme outil d'aide à la décision budgétaire pour augmenter les dépenses favorables et réduire autant que possible les dépenses défavorables ou indéfinies
- Mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et des engagements de la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens »

Action 2 - Mieux gérer, rénover et construire les bâtiments de la Ville de Lille

- Mise en œuvre accélérée du schéma directeur de rénovation du patrimoine municipal : financement d'un programme pluriannuel de rénovations thermiques et/ou environnementales (20 sites communaux déjà décidés d'ici 2023) avec réduction de -60% d'ici 2050 des consommations énergétiques ; optimisation de l'entretien et de la maintenance
- Approfondissement du schéma directeur immobilier qui vise à centraliser, mettre en cohérence et piloter la gestion patrimoniale de la Ville (définition d'une stratégie d'entretien pluriannuelle ; optimisation et mutualisation des surfaces ; développement d'une politique active de cessions ou renégociation des baux)
- Publication du bilan annuel des consommations d'énergie du patrimoine municipal afin d'en suivre l'évolution (eau, électricité, gaz)
- Déploiement des correspondants Energie dans les bâtiments municipaux
- Suite du « plan lumière » : dans le cadre du marché de performance de l'éclairage public (2021-2029), l'objectif est de remplacer 57% des luminaires d'éclairage public (performance et diminution des pannes)
- Extension du système de gestion intelligente de l'énergie par la télérelève
- Respect du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables sur le patrimoine (COT EnR) : 4 nouvelles installations photovoltaïques en 2020, 6 en projets ; 4 projets EnR thermiques (chaufferie biomasse)

- Mobilisation de méthodes innovantes : rénovations industrielles type EnergieSprong, fonds Intracting, démarches collaboratives locales (CEE), nationales (Actee) ou européennes (H2020, Interreg)

Action 3 – Inscription dans la politique temporelle de la MEL

- Contribution à la meilleure répartition des activités pour agir sur la congestion urbaine aux heures de pointe (soutien aux tiers lieux, application de la charte sur le télétravail, possibilité d'horaires étalés...)
- Prise en compte des temps particuliers dans les politiques et services publics (amplitude horaire des services administratifs ou sociaux, équipements sportifs et culturels...)

Action 4 – Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique municipal

- Actualisation et application du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) : verdissage de la flotte de véhicules, amplification du report vers les modes doux et partagés, compensation carbone
- Formation des agents et élus à la prise en compte des enjeux climatiques dans la définition et mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge et dans leurs pratiques
- Poursuite du plan de gestion interne des déchets municipaux en vue d'un tri et d'une baisse

Priorité 7 : Air et santé environnementale

Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions

Action 1 – Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratique

- Poursuivre les partenariats avec les réseaux d'experts (ATMO*, APPA, Université de Lille, AMELIO*, Pôle Nutrition Santé Longévité, CEREMA*, ISA de Lille*)
- Participer et financer des programmes de recherche (projet SIGLES*, projet de recherche à Concorde)
- Développer un réseau de citoyens dotés de capteurs de particules
- Accentuer la coopération transfrontalière sur la qualité de l'air, à l'image du projet Trans'Air
- Expérimenter et capitaliser de nouveaux outils de modélisation 3D (Concorde) ou de mesures (Pollutrack*)
- Faire vivre le comité citoyen de suivi du débat « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille » (3 réunions en 2020-21 sur des thèmes ciblés comme la mobilité)
- Promouvoir en continu les pratiques durables : mobilité, primes à la rénovation dont Prime Air...
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action Municipal pour la Protection de l'Atmosphère (2018)
- Poursuivre les formations à la qualité de l'air extérieur dans les établissements recevant du public (prioritairement ceux recevant du public sensible : écoles, crèches, centres sociaux, bibliothèques)
- Poursuivre le projet SCOLAIR sur la mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches ; l'étendre à d'autres bâtiments municipaux notamment sportifs

Action 2 – Réduire l'exposition des habitants au bruit

- Contribuer à la révision puis à la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par la MEL (2022-2027)
- Diminuer la place de la voiture en ville, source importante de bruit (ville à 30, apaisement des axes structurants, ZFE) et faciliter le recours aux véhicules non thermiques (bornes de recharge, autopartage)
- Interpeller systématiquement les services de l'Etat lorsqu'une ICPE est source de nuisances sonores pour les citoyens
- Augmenter la part de zones calmes grâce à la création et requalification d'espaces verts de toute taille
- Piloter des projets de quartier à santé positive (Concorde, NPNRU quartiers anciens) qui limitent aussi l'exposition au bruit

Action 3 – Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les politiques municipales

- Rassembler et partager les données liées à la santé environnementale sur Lille, en lien avec la MEL et l'ADULM
- Poursuivre les recherches sur les inégalités environnementales présentes à Lille pour y apporter les mesures permettant de les résorber
- Respecter et faire respecter les exigences du Pacte Lille Bas Carbone (volet bien-être) pour les opérations d'aménagement (dont Concorde et quartiers anciens), de construction et de rénovation
- Poursuivre la requalification des friches urbaines ainsi que de tous les sites et sols pollués en identifiant et traitant systématiquement les sources de pollution
- Former les opérateurs du réseau de rénovation durable AMELIO aux enjeux spécifiques air-santé
- Appliquer la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens » adoptée en 2021

Priorité 8 – Adaptation

Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique

Action 1 – Protéger la population lilloise face aux risques sanitaires

- Assurer un suivi des connaissances sur les vulnérabilités lilloises face au changement climatique
- Garantir la prise en compte permanente des enjeux climatiques dans le plan communal de sauvegarde
- Sur la base de la cartographie existante, améliorer la connaissance et le traitement du risque de retrait-gonflement des argiles à Lille, Hellemmes et Lomme, en lien avec la Métropole européenne de Lille
- Contribuer à la mise en place du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels (S3PRI) par l'Etat
- Appliquer le « plan canicule » annuel à destination de tous les publics, en complément du Plan d'Alerte et d'Urgence (plan réglementaire à destination des personnes âgées et en situation de handicap, visant à maintenir une liste de veille en cas d'alerte canicule, grand froid ou épidémique)

Action 2 – Poursuivre la métamorphose paysagère de Lille

- Continuer à protéger et développer la trame verte et bleue sur Lille, Hellemmes et Lomme
- Accroître fortement la place de la nature et du végétal, pour augmenter la biodiversité, créer des puits de carbone, offrir des îlots de fraîcheur, de nouveaux lieux de balade et des espaces d'agriculture urbaine
- Préserver la biodiversité à travers la création de comités faune-flore dans les quartiers, le programme national des refuges LPO, les actions à la Citadelle de Lille, l'apiculture urbaine, la protection du bien-être animal, la création d'un indice lillois et local de la biodiversité.
- Créer ou réaménager 90 hectares d'espaces verts (mini-forêts, parcs, jardins, squares, oasis urbaines...)
- Planter 20 000 arbres dans le cadre d'un « plan Canopée »
- Continuer à encourager et faciliter la végétalisation de façades, toitures, écoles et d'au moins 20 rues
- Végétaliser les places, portes et ponts (plan places vertes, verdissement des entrées de ville)
- Déminéraliser l'avenue du Peuple Belge, apaiser les axes structurants et le périphérique, faire émerger de vraies rues-jardins (piétonisation et végétalisation) et achever la débétonisation des cours d'écoles

Action 3 – Mieux gérer la ressource en eau et renouer avec l'eau dans la ville

- Veiller à mieux économiser, utiliser et valoriser l'eau
- Contribuer au plan d'action métropolitain sur la gestion durable des eaux pluviales et à la maîtrise du risque inondation sur notre territoire
- Renouer avec l'eau en ville pour apaiser et rafraîchir le territoire : modernisation du réseau de fontaines et extension du réseau d'éco-brumisateurs, poursuite de la reconquête de la Deûle en lien avec la MEL (aménagement à Bois Blancs et en cœur de ville, amélioration de la qualité de son eau...)

- Mise en œuvre du plan d'optimisation et de réduction des consommations d'eau des piscines publiques

Action 4 – Mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation :

- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'eau (exemple : installation d'appareils hydro économes)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière de nature (exemple : intégrer la trame verte et bleue dans les projets)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'adaptation au changement climatique (exemple : albédo des matériaux et protections solaires)

Priorité 9 : Gouvernance et coopération

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale

Action 1 – Contribuer à la gouvernance climatique collégiale

- Autour du PCAET : participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat (collège communal, collège des citoyens, collège Eurac climat, collège experts) et au club climat des communes de la MEL
- Autour du Plan lillois pour le climat : développer des actions continues d'information et de mobilisation dans les instances lilloises de participation citoyenne et à la demande des acteurs locaux

Action 2 – S'impliquer dans la mise en œuvre du PCAET métropolitain

- Enrichir le volet climat du contrat de projet 2021-2026 entre Lille, Hellemmes, Lomme et la MEL
- Participer au réseau d'expertise dédié au patrimoine public au sein de la MEL
- Solliciter régulièrement le fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas-carbone du patrimoine communal
- Participer dès que nécessaire au dispositif métropolitain mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Action 3 – Favoriser le passage à l'acte et les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone

- Déployer efficacement les DEfis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété pour divers collectifs (familles, entreprises, rues, quartiers...) et thèmes (énergie-eau, déchets, alimentation...)
- Mise en œuvre des budgets d'investissement participatifs (2 millions d'euros)
- Soutien optimisé aux associations à travers l'appel à projet TE et l'éco-conditionnalité de certaines aides
- Information et mobilisation directe des habitants via la relance de la charte d'engagements, le programme annuel autour des quatre saisons, divers événements réguliers de la vie lilloise (braderies, marchés...)
- Accompagnement des usagers de nos bâtiments municipaux vers des pratiques durables et responsables
- Implication de la communauté éducative lilloise : cartable durable, cantines responsables, Plan Nature, Environnement et Développement Durable (PNEDD), écoles labellisées E3D, rues scolaires...
- Renforcement des engagements pour la culture durable (principaux établissements et acteurs culturels, Lille 3000, Utopia 2022) et l'événementiel éco-responsable (guide pratique, conventionnement...)
- Participation au futur dispositif métropolitain de citoyens-ambassadeurs pour le climat

Action 4 - Coopérer avec les territoires voisins via la MEL

- Coopérer avec les territoires voisins via la MEL sur les enjeux et projets climat-air-énergie (Eurométropole de Lille Kortrijk Tournai, partenariats avec la Communauté urbaine de Dunkerque, la région de Bruxelles-Capitale, la Communauté de communes Pévèle Carembault, la Région...)

Action 5 – Faire de la Ville de Lille un acteur européen et international au service du climat

- Soutenir et participer à des réseaux climat-air-énergie régionaux, nationaux et européens (CERDD, CD2E, label
- Cit'ergie de l'ADEME, Commission Transition écologique de France urbaine, Déclaration de Paris, CCRE, ICLEI, Energy cities, Eurocities, European Green Capital network)
- Participer à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie et au Green City Accord
- Poursuivre l'implication et le pilotage de projets européens de coopération sur le climat (INTERREG : MO morphology for Low Carbon, Nature Smart Cities ; LIFE : Artisan, MaPerEn ; FEDER : rénovation énergétique EnergieSprong ; projet H2020 BYO...)
- Poursuivre les programmes de coopération avec les 16 villes partenaires, dont plusieurs pour des projets autour de la transition : Oujda (Maroc), Saint-Louis du Sénégal, Naplouse (Palestine), Cologne (Allemagne), Erfurt (Allemagne), Brodsworf (Pologne), Liège (Belgique), Leeds (Angleterre), Rotterdam (Pays-Bas), Wrocław (Pologne)...

Priorité 10 : Moyens

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

Action 1 – Adapter les moyens budgétaires ainsi que les outils aux objectifs du plan lillois pour le climat

- Renforcer les moyens budgétaires nécessaires à la transition vers la neutralité carbone, à l'instar de la hausse déjà inscrite dans le plan pluriannuel d'investissements pour la performance énergétique et la rénovation environnementale globales des bâtiments municipaux de Lille, Hellemmes et Lomme
- Mieux mobiliser les financements régionaux, nationaux ou européens sur les projets du Plan lillois pour le climat (plan de relance via DSIL communale ou appels à projets thématiques ou CRTE de la MEL, green deal européen via le programme Horizon Europe, LIFE ou les autres dispositifs déployés par l'UE, CPER à venir...)
- Structurer une nouvelle organisation administrative municipale avec la création d'une équipe renforcée dédiée à la transition écologique, au climat et à la résilience. Placée sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services, cette équipe a pour mission le pilotage transversal et la diffusion des enjeux et des pratiques liées la transition écologique à tous les pôles et directions municipales.

Action 2 – Améliorer le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan

- Suivre les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan lillois pour le climat pour vérifier la conformité aux engagements du programme municipal 2020-2026, de la convention des maires pour le climat et l'énergie, du label Cit'ergie et de l'accord pour les villes vertes
- Compléter puis suivre les indicateurs de performance associés aux actions et projets listés dans le Plan lillois pour le climat (volet opérationnel achevé d'ici fin 2021 en lien avec les indicateurs du PCAET)
- Participer aux bilans à mi-parcours du PCAET puis aux éventuelles mesures d'ajustement des objectifs ou des actions
- Développer une comptabilisation des émissions de GES à l'échelle de tout le territoire lillois, en lien avec la MEL

ANNEXE 3 : OUTIL DE SUIVI DU VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE VEHICULES MUNICIPAUX

La loi d'orientation des mobilités, adoptée en 2019, impose aux collectivités de publier le pourcentage de véhicules propres acquis par ces dernières.

Note de lecture : La comparaison s'effectue avec 2019, 2020 étant une année neutralisée en raison de la crise sanitaire

% de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les achats de véhicules légers neufs	Lors de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc, les véhicules à faibles émissions doivent représenter au - 30% du parc des collectivités réglementaires au 31 décembre 2024.	33%
% de véhicules à faibles et très faibles émissions dans le parc total de véhicules		9,5%
Nombre de véhicules dans le parc de véhicules en 2019		455
Nombre de véhicules dans le parc de véhicules en 2021		498
Nombre de kilomètres parcourus en 2019		3.26 millions de km
Nombre de kilomètres parcourus en 2021	3.11 millions de km (soit environ -5 % par rapport à 2019)	
Litres de carburant utilisés en 2019	Essence 123 462 l Gazole 239 784 l Gazole non routier (engins etc) 106405 l	
Litres de carburant utilisés en 2021	Essence 127 501 l Gazole 218 530 l Gazole non routier (engins etc) 99 879 l Soit une baisse de consommation de carburants totale de 6% entre 2019 et 2021. Le gazole est en baisse de 9% entre 2019 et 2021	
Emissions de GES liés aux déplacements de la flotte municipale en 2019		1494 tCO ₂ e
Emissions de GES liés aux déplacements de la flotte municipale en 2021	Soit une réduction de 66 tCO ₂ e par rapport à 2019	1428 TCO ₂ e

GLOSSAIRE

Les structures et démarches :

ADEME : Agence de la transition écologique, l'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Budget d'investissement participatif (BIP) : Le BIP permet aux habitants d'un territoire de s'investir dans les choix budgétaires de la commune. Un appel à propositions est ouvert pour que chacun puisse y déposer un projet. Après une période de vote et de sélection par un jury d'habitants, les projets sont mis en œuvre par l'autorité locale. Deux saisons de budget participatif ont déjà été organisées à Lille, en 2018-2019 et en 2019-2020 et d'autres suivront.

Cit'ergie : Appellation française du label European Energy Awards, financée par l'ADEME, devenue label "Climat - air - énergie", Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

E3D : La démarche E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) est une initiative du Ministère de l'Éducation Nationale : l'établissement scolaire s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Maison de l'Habitat Durable (MHD) : La MHD a ouvert ses portes en 2013. Projet commun à la Ville de Lille et à la Métropole, ce lieu est le guichet unique pour toutes les questions liées à la rénovation énergétique et à l'habitat durable. Ancien bâtiment industriel rénové de manière exemplaire en haute qualité environnementale et en basse consommation, elle accueille gratuitement tous les visiteurs pour un accompagnement à la réalisation de travaux ou pour des ateliers de partage et d'échange dans le cadre des dispositifs Amelio+, des espaces info énergie, et des services de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Lancé en 2014, le NPNRU prévoit et cofinance la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) : Doté de plusieurs milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été mis en place par l'État en 2010 pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire dans quatre secteurs prioritaires : l'enseignement supérieur et la recherche, les industries et PME, le développement durable, et l'économie numérique.

Repair café : Atelier consacré à la réparation d'objets et organisé périodiquement. Des outils sont mis à la disposition des participants qui peuvent réparer un objet apporté, aidés par des volontaires. Les objectifs sont de réduire les déchets, de préserver l'art de réparer des objets, et de renforcer la cohésion entre les habitants.

Trame verte et bleue : La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Les concepts :

Atténuation / adaptation : L'atténuation du changement climatique vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de diminuer l'impact du territoire sur l'évolution du climat. L'adaptation part du constat que les efforts d'atténuation, bien que nécessaires, ne suffiront pas à empêcher tout changement climatique. Il convient donc de préparer les populations, les territoires et les réseaux à faire face aux évolutions déjà constatées ou prévisibles du climat, en parallèle de l'action d'atténuation et en conformité avec celle-ci.

Economie circulaire : Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Economie sociale et solidaire (ESS) : Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

Energie fatale : Une énergie considérée perdue si elle n'est pas utilisée au moment où elle est disponible.

Ilot de chaleur urbain (ICU) : Phénomène d'élévation de température localisé en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines, provoqué par les activités humaines et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur comme le goudron, absence d'espaces verts, etc.). L'effet ICU est voué à s'intensifier avec le changement climatique : ses conséquences sanitaires imposent une meilleure planification stratégique autour de l'adaptation.

Lombricomposteur : Le lombricomposteur est un dispositif fermé, se composant de 3 plateaux superposés, percés de petits trous permettant la circulation des vers. Les biodéchets sont d'abord déposés coupés en petits morceaux dans le plateau supérieur. Ces déchets sont peu à peu dégradés par des micro-organismes puis digérés par les vers, qui peuvent consommer par exemple des épluchures, du thé, du marc de café, des coquilles d'œufs, etc. Ce dispositif permet de produire du compost et du lombri-thé, deux produits naturels d'excellente qualité pour nourrir les plantes.

Neutralité carbone : La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions résiduelles de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone.

Résilience : Le concept de résilience réinterroge la façon de penser le système urbain et ses perturbations. Appliqué à la ville, il peut être défini comme la capacité d'un système urbain à absorber une perturbation (catastrophe climatique par exemple) et à retrouver ses fonctions à la suite de cette perturbation. Il renvoie à la capacité d'un territoire à s'adapter.





RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

En application de l'article L.2311-1-2, le Maire présente un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, fait le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

En réunissant les informations disponibles aux niveaux local et national sur la situation des femmes, on s'aperçoit de l'importance et de la persistance des disparités entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines.

Dans cette perspective, le présent rapport dresse un bilan des actions menées par la Ville de Lille. Il s'agit aussi de dégager les orientations choisies pour continuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre du plan d'actions, adopté lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2017.



Sommaire

Sommaire	2
-----------------------	----------

Introduction	3
---------------------------	----------

Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux.....

1. Les chiffres clés du Rapport 2021	5
2. Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023	6
3. Dispositif de signalement : « la cellule d'écoute »	7
4. Conditions générales d'emploi (Lille Hellemmes Lomme).....	8
5. Recrutement	12
6. Évolution de carrière	13
7. Organisation du temps de travail	15
8. Rémunération	17
9. Santé et sécurité au travail.....	18
10. Actes de violences ou harcèlement	18
11. Bilan des actions 2021	19

Politique menée par la Ville pour favoriser l'égalité femmes/hommes et lutter contre les violences faites aux femmes.....

1. Favoriser l'égalité : « à Lille, le 8 mars c'est toute l'année ! ».....	23
2. Agir contre les violences faites aux femmes	25

Conclusion	27
-------------------------	-----------

Introduction

Le Rapport relatif à l'égalité professionnelle concerne la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées.

Il est élaboré en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, ainsi que des articles 61 et 77 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il est rendu obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, et il est présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Il s'agit d'un rapport chiffré établi sur la base d'indicateurs du rapport social unique, régi par l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues à l'article 18 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée, à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à l'article 26 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le rapport social unique intègre l'état de la situation comparée des femmes et des hommes. Cet état comporte des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

Il a pour objectif, d'établir pour la collectivité, à partir de cet autodiagnostic « genre », son profil en termes d'égalité professionnelle et de se situer dans le panorama national de la Fonction Publique Territoriale.



1. Les chiffres clés du Rapport 2021

<p>Au 31 décembre 2021</p> <p>3932 fonctionnaires sur postes permanents</p> <p>55% de femmes 45% d'hommes</p>	<p>Emplois fonctionnels</p> <p>4 femmes 6 hommes</p>
<p>Taux de féminisation par catégories</p> <p>61% de femmes en catégorie A 52% de femmes en catégorie B 54% de femmes en catégorie C</p> <p>8,30% d'agents à temps partiel</p> <p>85,45% de femmes dont</p>	<p>Des filières genrées</p> <p>78% de femmes en filière administrative 98% de femmes en filière médico-sociale 25% de femmes en filière municipale</p> <p>Les demandes de congé parental concernent</p> <p>100% de femmes</p>

Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux

(Lille-Hellemmes-Lomme-Restaurant Municipal-hors CCAS et Caisse des Écoles) Edition 2021



2. Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023

Le Rapport de Situation Comparée 2019 (données chiffrées au 31 décembre 2019) a servi d'appui pour l'élaboration du **Plan d'Action Pluriannuel 2021-2023** relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, rendu obligatoire par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, soumis au Comité Technique du 9 décembre 2020 et transmis en Préfecture le 21 décembre 2020.

La Ville a établi son plan d'action pour les 3 prochaines années, dont l'objectif est d'orienter la collectivité dans sa politique d'égalité professionnelle visant notamment à promouvoir la mixité. L'ensemble des acteurs de l'égalité professionnelle au sein de la collectivité est mobilisé.

Le plan d'action s'oriente autour de 4 grands axes :

1. L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
2. Légal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique.
3. L'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
4. La lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan d'action comprend **9 fiches action** dédiés au développement, à la promotion et à la mobilisation en faveur de l'égalité professionnelle des agentes et des agents de la collectivité.

Des points d'étape sont programmés plusieurs fois dans l'année en **Commission Égalité Professionnelle et Lutte contre les Discriminations**, et un bilan est présenté en Comité Technique chaque année.

3. Dispositif de signalement : « la cellule d'écoute »

Dans le cadre de sa démarche globale de prévention des risques psychosociaux et se conformant à une obligation légale au regard de la loi 2019-828 du 06/08/2019, la collectivité a mis en place, dès novembre 2019, un dispositif de signalement global appelé « Cellule d'Écoute », compétent pour recueillir la parole, soutenir et informer, et accompagner les agents témoins ou victimes des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes.

Cette Cellule d'Écoute est composée des membres agents volontaires et formés, soumis à un code de déontologie. Ils reçoivent de façon neutre et impartiale, les agents victimes ou témoins de violences sur le lieu de travail et garantissent la confidentialité des témoignages. Ils se réunissent pour analyser et examiner les signalements afin d'apporter des solutions de traitement dont l'objectif est de faire cesser les agissements répréhensibles.

Son bilan fait l'objet chaque année d'une présentation en Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Son lancement s'est accompagné d'une campagne d'affichage « choc ». Il est visible par ses actions lors des 8 mars et 25 novembre, mais aussi tout au long de l'année par des sensibilisations plus globales.

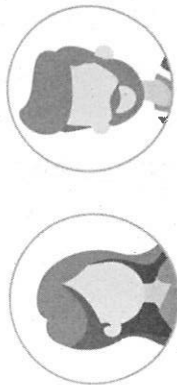


Dépliant de la Cellule d'écoute avec insertion d'un violentomètre au travail (version novembre 2022)

4. Conditions générales d'emploi (Lille-Hellemmes-Lomme)

1. Les effectifs (Lille-Hellemmes-Lomme)

2016	56,08%
2017	55,62%
2018	55,67%
2019	55,57%
2020	55,05%
2021	55,10%



Entre 2016 et 2021, le taux de féminisation des effectifs permanents reste stable et la mixité est équilibrée

Le taux de féminisation dans les effectifs des fonctionnaires titulaires et stagiaires sur poste permanent est de 55,1 % au 31 décembre 2021.

Ce taux reste toutefois inférieur aux données nationales avec 62% de femmes dans les effectifs de la fonction publique et 61% dans la fonction publique territoriale*. Pour autant, il reste plus équilibré. Cela peut s'expliquer par la prédominance de la filière technique, qui reste plus masculine, dans les communes.

	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) au 31/12/2021	Contractuel-le-s sur poste permanent au 31/12/2021	Contractuel-le-s sur poste non permanent au 31/12/2021
Femmes	2165	344	1235
Hommes	1767	172	512
Total	3932	516	1747

La fonction publique territoriale* compte 59% de femmes parmi les fonctionnaires et 67% parmi les contractuel-le-s.

- 55% des personnels fonctionnaires sont des femmes à la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme.
- 67% des personnels contractuels sur postes permanents à la Ville de Lille sont des femmes.
- 86% des femmes occupant un poste permanent sont fonctionnaires (91,1 % des hommes).
- 14% des femmes occupant un poste permanent sont contractuelles (8,9 % des hommes).

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019

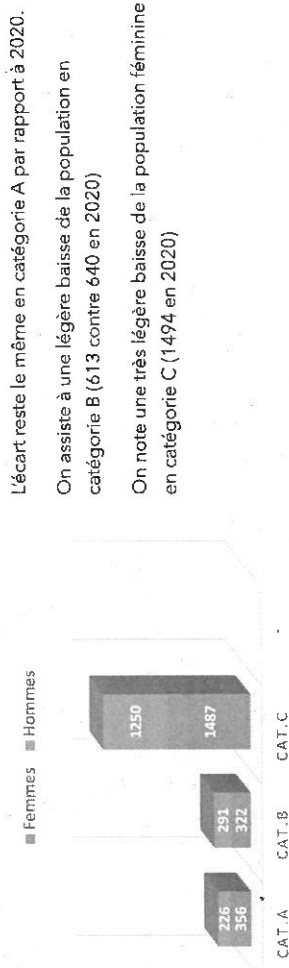
2. La catégorie hiérarchique (Lille-Hellemmes-Lomme)

Dans la Fonction Publique Territoriale*, les femmes représentent :

- 62% en catégorie A
- 63% en catégorie B (principalement dans les filières sociales et administratives)
- 61% en catégorie C

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019.

Répartition des fonctionnaires par catégorie hiérarchique et par genre



L'écart reste le même en catégorie A par rapport à 2020.

On assiste à une légère baisse de la population en catégorie B (613 contre 640 en 2020)

On note une très légère baisse de la population féminine en catégorie C (1494 en 2020)

CAT. A

Femmes Hommes



CAT. B

Femmes Hommes



CAT. C

Femmes Hommes



On tend vers une augmentation de la féminisation de la catégorie B (51% de femmes en 2019). La catégorie A poursuit de se féminiser (57% en 2018).

3. Les emplois de direction (Lille-Hellemmes-Lomme)

Sur les 10 emplois fonctionnels occupés au 31/12/2021, 4 sont occupés par des femmes, soit un taux de féminisation de 40 %, en baisse (50% en 2020, 54,55% en 2019, 56,9% en 2018).

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019

4. Les filières (Lille-Hellemmes-Lomme)

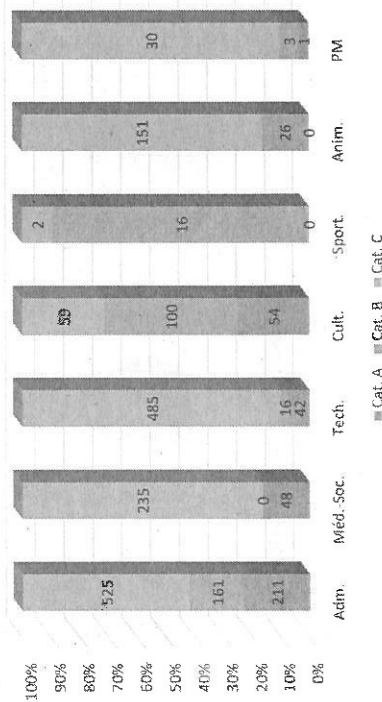
Répartition des fonctionnaires par filières

Filières	Femmes	Hommes	Total	Pourcentages de femmes en 2021	Pourcentages de femmes en 2020
Administrative	897	252	1149	78,10%	78,10%
Sociales	283	4	287	98,60%	99,00%
Technique	543	1039	1582	34,30%	34,30%
Culturelle	213	176	389	54,75%	55,40%
Sportive	18	55	73	24,70%	24,70%
Animation	177	137	314	56,40%	52,50%
Police	34	104	138	24,65%	23,50%
TOTAL	2165	1767	3932		

Comme dans la fonction publique territoriale sur tout le territoire français, la Ville de Lille n'échappe pas à une répartition sexuée de ses effectifs dans les filières. Ainsi, on retrouve une part importante de femmes dans les filières administrative et sociales (sociale, médico-sociale, médico-technique). 100% des postes d'auxiliaires de puériculture (108 personnes) et + 99% des postes d'agents spécialisés des écoles maternelles (117 femmes pour 1 homme) sont occupés par des femmes.

La masculinisation des filières technique, police et sportive reste importante. Néanmoins, la présence des femmes dans les effectifs de la Police Municipale tend à augmenter (+1 point par rapport à 2020) et dans la filière Animation (+4 points pour le pourcentage de femmes par rapport à 2020).

Nombre de femmes fonctionnaires par filières et catégories



La proportion des femmes est surreprésentée dans la catégorie C, notamment dans les filières administrative et technique.

5. Les travailleurs en situation de handicap (Lille-Hellemmes-Lomme)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
	16	5	13	11	216	96
TOTAL	21		24		312	

Dans la fonction publique territoriale*, 43% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) des travailleurs handicapés sont des femmes.

En 2021, dans la collectivité, la majorité des BOE (y compris reclassés) sont des agents de catégories C dont près de **70%** de femmes.

Dans la collectivité, les femmes représentent **68%** des personnels bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019.

6. L'âge (Lille-Hellemmes-Lomme)

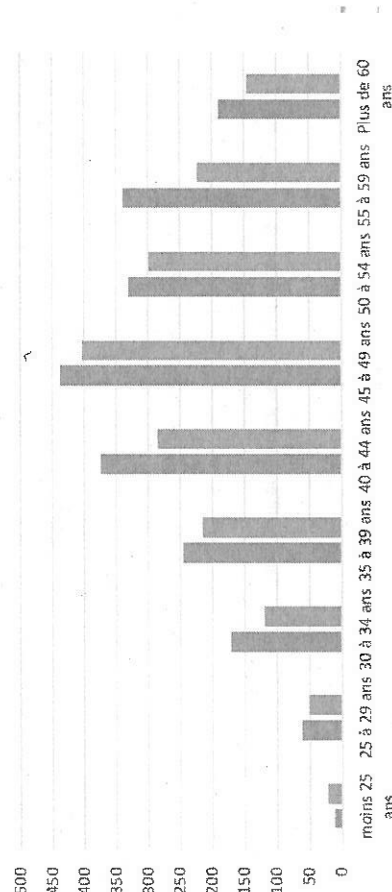
Pour rappel, en 2019, la moyenne d'âge des personnels de la collectivité, soit **46,07** ans pour les femmes et **45,51** ans pour les hommes, était très légèrement supérieure à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale (**45,5** ans pour les femmes et **45,1** ans pour les hommes*).

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019.

En 2021, la tranche d'âge la plus conséquente concerne les fonctionnaires ayant **entre 45 et 49 ans**.

L'âge moyen des **agents sur emploi permanents** (fonctionnaires et contractuels) sont de **45,75 ans** pour les femmes et de **46,11 ans** pour les hommes.

Âge des agent-e-s permanent-e-s par genre en 2021



7. L'insertion (Lille-Hellemmes-Lomme)

	Taux de féminisation
Saisonniers / occasionnels	70%
Emplois aidés	28%
Apprentis	61%

La part des femmes dans les emplois non permanents est de 68% et celles des hommes de 32%.

5. Recrutement

Arrivées et départs de fonctionnaires en 2021 (temps complet et non complet)

	Femmes	Hommes	TOTAL
Arrivées	155	100	255
Départs	130	101	231

Arrivées: détachements, réintégrations, recrutements directs, mutation, concours, article 38.

Départs: définitifs (hors départs temporaires): retraites, décès, abandon de poste, démission, révocation, mutation, radiation.

Les départs définitifs concernent notamment :

	Femmes	Hommes
Mutations	35	36
Retraites	73	42

6. Évolution de carrière

1. Les titularisations et stages (Lille-Hellemmes-Lomme)

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés	77	97
Prolongation de stage	0	0
Titularisation au titre de l'article 38 (travailleurs en situation de handicap)	1	3
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires	21	12
Agents contractuels permanents nommés stagiaires	8	16
Agents contractuels non permanents nommés stagiaires	30	60
TOTAL	137	188

Les femmes représentent 57,8% des personnes entrant dans la collectivité.

2. Les avancements et promotions internes (Lille-Hellemmes-Lomme)

Au titre de 2021 Catégories	Avancements de grade		Promotions Internes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	25	14		
B	30	14		
C	183	106	25	34
TOTAL	238	134		

Au titre de l'année 2021, en catégories A et B, la majorité des avancements concernent les femmes, notamment dans la filière administrative.

En catégorie C, les avancements concernent davantage les hommes de la filière technique, et les femmes des filières administrative et sociale.

3. Les concours et examens professionnels

Nombre de fonctionnaires ayant réussi un concours en 2021

Concours	Femmes	Hommes
Adjoint-e technique Principal 2 ^{ème} cl.	0	1
Animateur-rice	3	2
Animateur-rice Principal 2 ^{ème} cl.	0	1
Attaché-e	14	0
Gardien-ne brigadier-e de PM	0	1
Ingénieur-e	0	1
Rédacteur-rice	5	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl.	3	0
Technicien-ne	1	2
Agent-e de maîtrise	2	5
TOTAL	28	14

Nombre de fonctionnaires ayant obtenu un examen en 2021

Examen Professionnel	Femmes	Hommes
Adjoint-e administratif-ve Principal 2 ^{ème} cl.	1	1
Adjoint-e technique Principal 2 ^{ème} cl.	1	4
Attaché-e principal-e	4	0
Technicien-ne Principal 1 ^{ère} cl.	1	4
Technicien-ne Principal 2 ^{ème} cl.	2	3
Agent-e de maîtrise	1	1
TOTAL	10	13

On remarque la persistance d'une masculinisation des résultats aux concours et examens professionnels de la filière technique, à tous niveaux (adjoint-e technique, technicien-ne, ingénieur-e), tandis que les concours et examens de la filière administrative restent très féminisés (rédacteur-rice, adjoint-e administratif-ve, attaché-e).

4. L'accompagnement professionnel (fonctionnaires et contractuels y compris le CCAS)

	Femmes	Hommes
Catégorie A	6	0
Catégorie B	8	2
Catégorie C	61	30
TOTAL	75	32

Les femmes qui ont bénéficié d'un accompagnement par un-e conseiller-ère en évolution professionnelle en 2021 représentent 70% des personnes accompagnées. Cela concerne essentiellement les personnels de la catégorie C.

7. Organisation du temps de travail

1. Temps de travail

Fonctionnaires à temps partiels

Types de temps de travail	Femmes	Hommes
Temps partiels de droit	56 (20%)	16 (33%)
Temps partiels sur autorisation	226 (80%)	32 (67%)
TOTAL	282	48

85,45% des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes.

Fonctionnaires occupant un poste à temps complet et exerçant leurs fonctions à :

Catégories	Temps plein 100%		Temps partiel (sauf thérapeutique)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	293	208	57	9
B	248	249	44	5
C	1283	1212	181	34
Total (hors temps non complet : 109 agents)	1824 (86%)	1669 (97%)	282 (14%)	48 (3%)

Parmi les femmes fonctionnaires occupant leur poste permanent à temps partiel, 20% sont en catégorie A, 15% en catégorie B et 64% sont en catégorie C. La précarité touche davantage les femmes en catégorie C.

	Effectifs	Temps partiels (sauf thérapeutique)	% de temps partiels	% Fonction Publique Territoriale
Femmes	2165	282	13%	29%
Hommes	1767	48	3%	7%
Total	3932	330	8,3%	

En 2021, les 76 agents fonctionnaires et contractuels sur poste permanent bénéficiant d'un congé parental sont des femmes.

En 2021, à Lille-Hellemmes-Lomme, le temps partiel concerne 8,30% de l'effectif global. Mais 85,45% des personnes à temps partiel sont des femmes alors qu'elles représentent 55% dans l'effectif global.

Comparativement aux années 2019 et 2020, la part des femmes et des hommes à temps partiel diminue très légèrement (11,37% en 2019, 8,50% en 2020).

Par ailleurs, sur 28 fonctionnaires et contractuels ayant bénéficié d'une disponibilité de droit, 23 sont des femmes. Pour rappel, les personnes en position de disponibilité ne sont plus rémunérées par la collectivité.

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées (fonctionnaires à temps complet)

	Femmes	Hommes
Heures supplémentaires (temps complet)	37 520	87 246
Heures complémentaires et supplémentaires (temps non complet)	626	474

On constate une mobilisation masculine forte pour l'exécution de travaux générant l'attribution d'heures supplémentaires et d'indemnités. Ces particularités impactent les écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

2. Congés et absences

Les femmes en CLM/CLD sont surreprésentées ainsi qu'en maladie ordinaire. Elles sont également très mobilisées sur les absences spéciales (enfant malade, mariage, décès, concours...)

Motifs d'absence	Femmes fonctionnaires	Hommes fonctionnaires
Autorisations Exceptionnelles d'Absence	753	456
CLM/CLD	132	55
Maladie ordinaire	1133	698
Accidents de travail (service)	109	159
Accidents de travail (trajet)	27	16
Total	2154	1384

Ces absences liées à la maladie ont une incidence directe sur la rémunération, puisque chaque arrêt de travail génère un jour de carence, et le nombre de journées d'absence impacte sur le traitement et le régime indemnitaire. Cela influe donc sur la rémunération des femmes qui sont davantage concernées par ces situations. Ce constat se vérifie également pour le personnel contractuel sur poste permanent.

3. Télétravail

71% des personnes télétravaillant sont des femmes. Elles exercent principalement dans la filière administrative (515 agentes). Elles sont 75 dans la filière technique.

Les hommes (29% des télétravailleurs) qui télétravaillent sont issus de la filière technique (121) et administrative (120) principalement.

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (936 agents)

Catégories	Hommes	Femmes
A	137	283
B	74	139
C	53	250
Total	264	672

8. Rémunération

Dans la collectivité, l'écart est réel entre les femmes et les hommes fonctionnaires (5,98%) mais il se creuse pour presque tripler pour le personnel contractuel (16,19%). Il est légèrement plus bas qu'en 2020 (6,30%).

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

2021	Femmes	Hommes	Différentiel F/H	Écart en %
Fonctionnaires	30 775	32 733	1 958	5,98%
Contractuels	25 421	30 331	4 910	16,19%
<i>(Salaire brut moyen en ETPR)</i>				

Ainsi, les femmes contractuelles sont davantage exposées à la précarité.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est plus important dans la catégorie A.

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR des fonctionnaires par catégorie

Catégories	Femmes	Hommes	Écart en %
A	45 693	50 469	9,46%
B	32 703	35 234	7,18%
C	26 755	28 994	7,72%

Part des primes sur les rémunérations des fonctionnaires par catégorie

Catégories	Femmes	Hommes	Écart en points
A	20%	23%	3
B	15%	19%	4
C	13%	15%	2

Écart de primes entre les filières en points

Filières	Écarts entre les hommes et les femmes
Administrative	+4 points pour les hommes
Technique	+2 points pour les hommes
Culturelle	-1 point pour les hommes
Sportive	0
Médico-Sociale	-1 point pour les hommes
Police	0
Animation	+2 points pour les hommes

La part des primes dans la rémunération est supérieure chez les hommes, notamment dans la filière administrative.

Quelques écarts de rémunération notables par filières (fonctionnaires uniquement)

Filières	Femmes	Hommes	Écart en %
Administrative	32 431	36 048	10,03%
Technique	28 582	31 558	9,43%
Police Municipale	34 483	36 878	6,49%

9. Santé et sécurité au travail

En 2021, les femmes sont la population la plus touchée par les problématiques de santé au travail.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2021	131	327

	Hommes	Femmes
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2021	20	86
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	78	152
Total	98	238

10. Actes de violences ou harcèlement

Nombre d'actes de violences envers le personnel (toutes collectivités)

Actes	Femmes	Hommes
Harcèlement moral	14	5
Harcèlement sexuel	1	1
Violence sexuelle	1	0
Agissements sexistes	3	0
Intimidations	1	0
Discrimination	3	2
Autre	0	1
TOTAL	23	9

Les femmes dans la collectivité, comme dans la société française, sont davantage exposées aux violences sur le lieu de travail.

11. Bilan des actions 2021

Soucieuse d'agir en faveur de l'égalité professionnelle depuis toujours, la Ville de Lille a abordé de front le sexisme et les inégalités de sexe en menant une campagne d'affichage engagée au sein des services municipaux dès novembre 2019.

Au même moment, elle a également été la première collectivité à mettre en œuvre un dispositif de signalement pour les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sur leur lieu de travail : la Cellule d'Écoute (dispositif pris pour exemple par de nombreuses collectivités territoriales en France, article de presse Gazette des Communes, la Lettre du Cadre, collaboration à un kit opérationnel avec l'Association des DRH des Grandes Collectivités).

Actions déployées en 2021

DATES	ACTIONS
Janvier 2021	Article Mairie Mag pour présenter le plan d'action égalité professionnelle
Février 2021	Dépliant pour la prévention des Discriminations au travail, assorti d'un article dans le Mairie Mag
11 février 2021	1 ^{ère} réunion du groupe de travail Commission Égalité Professionnelle et lutte contre les Discriminations avec les partenaires sociaux
8 mars 2021	Badge autocollant « Je m'engage pour l'égalité professionnelle », quiz intranet, article Mairie Mag
18 mars 2021	Webconférence RETEX du dispositif de signalement à la Ville de Lille sur la plateforme idéalCO (2h + replay) à destination de tous les employeurs territoriaux
Avril 2021	Lutte contre les stéréotypes au travail avec une vidéo sur l'intranet « Je refuse les stéréotypes »
Mai 2021	Témoignages d'agent.e.s qui déconstruisent les préjugés au travail de par les fonctions qu'elles-ils occupent
Mai/juin 2021	Groupe de travail pour la rédaction du Guide de la Parentalité
Du 7 au 21 septembre 2021	Présence et promotion de la Cellule d'Écoute au restaurant municipal au côté de l'association SOLFA lors de l'action de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, déploiement du violonmètre sur le périmètre municipal
Octobre 2021	Collaboration avec la mission Handicap pour l'adaptation FALC du dépliant contre les discriminations
Novembre 2021	Sortie du Guide de la Parentalité, actu et version web sur l'intranet, envoi dès janvier 2022 au domicile des nouveaux parents
Décembre 2021	Sensibilisation des managers de proximité dans le cadre du parcours de formation Intra

À l'aube de 2022, une rubrique « Égalité Professionnelle » a été ouverte sur l'intranet, et on y retrouve toute l'information dédiée : documents, informations, événements, etc...

Bilan de la Cellule d'écoute pour 2021

32 personnes (toutes collectivités) ont saisi et ont été reçues par la CE.

Répartition des personnes reçues selon la catégorie :

Catégorie A	4
Catégorie B	3
Catégorie C	25

Répartition des personnes reçues selon le genre :

Femmes reçues	23
Hommes reçus	9

Mode de saisine :

Appels	16
Mails	15
Rencontres physiques	1

- **7 écoutants mobilisés**
- **+ de 70 heures d'auditions** hors retranscriptions, réunions de réseau, analyses, propositions d'actions et suivi

Pour l'année 2022, la Ville de Lille et ses communes associées poursuivront les démarches en faveur de l'égalité professionnelle en s'appuyant notamment sur son Plan d'Action Pluriannuel, et en déclinant les actions proposées dans ce cadre.



Politique menée par la Ville pour favoriser l'égalité femmes/hommes et lutter contre les violences faites aux femmes

Depuis 2017, la Ville de Lille a adopté un plan égalité femmes-hommes. Ce plan présente les principales orientations en matière d'égalité et constitue une base pour le travail avec les services municipaux, les associations et les structures partenaires sur des enjeux clairement définis que sont :

- favoriser l'égalité femmes-hommes
- agir contre les violences faites aux femmes
- favoriser l'égalité professionnelle
- œuvrer pour la santé des femmes et encourager la pratique féminine sportive
- valoriser la place des femmes dans les actions culturelles

1. Favoriser l'égalité : « à Lille, le 8 mars c'est toute l'année ! »

1. Favoriser l'accès à l'information

Pour permettre une meilleure connaissance de la part du grand public des associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Ville de Lille se fait relai d'information.

Un répertoire des associations et partenaires lillois.e.s (en version papier et numérique) a vu le jour en 2015 et est depuis régulièrement mis à jour, complété et réédité chaque début d'année. Un outil désormais bien identifié qui a été réactualisé en 2022.

2. Soutenir les actions en faveur de l'égalité

L'année 2022 a également été l'occasion pour la Ville de Lille de renouveler son soutien à des actions proposées par les associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes (à titre d'exemple : la Maison des Femmes, le CIDFF, le Planning Familial etc.).

Ce soutien peut être d'ordre logistique, organisationnel et/ou financier.

C'est ainsi que la Ville consacre plus de 90 000 euros par an pour soutenir les acteurs.trices du territoire à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Favoriser l'égalité professionnelle

La Ville soutient les associations qui visent à encourager l'emploi et la création d'entreprises chez les femmes: Little Big Women, le CORIF, le CIDFF, etc.

L'enjeu est de renforcer l'égalité dans l'accès à l'emploi, la formation et la création d'entreprises et de soutenir les femmes qui entreprennent.

Par ailleurs, la Ville de Lille a participé cette année à l'événement le 6 octobre organisé par les partenaires régionaux engagés pour l'égalité Femmes / Hommes dans les Hauts-de-France. La thématique choisie cette année a porté sur les agissements sexistes et les violences sexuelles sur le lieu de travail.

4. Organiser le 8 mars : journée internationale des droits des femmes

Cette journée emblématique, issue de l'histoire des luttes féministes, est l'occasion de revendiquer l'égalité et de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et dans le monde.

Le 8 mars est célébré à Lille depuis de nombreuses années au travers d'une programmation associative et partenariale que la Ville coordonne.

En 2022, la Ville de Lille a coordonné la programmation associative avec des événements comme le train de légalité, l'exposition « Afghanistan, hier aujourd'hui... et demain » de la Maison des Femmes, une marche engagée, une collecte de produits d'hygiène, des projections-débats...

Par ailleurs une soirée au Grand Sud, en l'honneur des femmes afghanes, a réuni plus de 500 personnes et a permis de mettre en lumière des performances d'artistes mêlant chant, danse, musique et lecture (Nasima Omid, Yael Naim et Fahima Mirzavee), alternées avec des prises de paroles de Martine AUBRY et d'artistes engagées comme Kubra Kademli et Radda Akbar.

5. Valoriser la place des femmes dans les actions culturelles

Les programmations autour du 8 mars et du 25 novembre sont notamment l'occasion de mettre en avant les artistes femmes, notamment lors de l'édition 2022 du 8 mars avec la mise en lumière de nombreux artistes afghans.

6. Favoriser les données genrées

La budgétisation sensible au genre (ou gender budgeting), vise à intégrer la perspective de genre dans tout le cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes.

Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.»

Compte tenu du caractère novateur de la Budgétisation Sensible au genre, il nous est apparu pertinent d'envisager une expérimentation sur une politique publique et nous avons choisi celle du sport. En effet, la pratique sportive féminine est un axe prioritaire de notre plan égalité Femmes Hommes signé en 2017.

Au-delà de l'expérimentation de budgétisation sensible au genre sur la politique publique sportive, une réflexion plus globale est proposée, faisant le lien avec la vision de ville inclusive portée dans notre programme municipal.

En effet, la démarche de budgétisation sensible au genre est un outil particulièrement intéressant d'analyse pour améliorer la dimension inclusive de la Ville.

2. Agir contre les violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, couple, famille, école, rue, milieu hospitalier, transports etc. Elles peuvent être physiques, psychologiques, économiques, administratives, verbales.

Par son plan d'actions, la Ville de Lille a réaffirmé sa volonté de lutter contre ces violences.

1. Coordonner une programmation d'événement à l'occasion du 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Depuis 2008, la Ville coordonne, en lien avec les associations, les agents.e.s et les structures partenaires, des événements destinés d'une part à sensibiliser le grand public et les professionnels.e.s aux violences faites aux femmes, d'autre part à communiquer sur les dispositifs existants.

En 2022, une série d'événements a été proposée du 4 novembre au 7 décembre.

Au programme : une marche pour dire stop aux violences sexuelles et sexistes, un colloque sur « Le viol, arme de guerre », des projection-débat, des ateliers philo à destination des 7-11 ans, des expositions, un événement sportif avec la désormais traditionnelle course nocturne à la Citadelle, un atelier d'autodéfense, un événement entièrement dédié au public adolescent etc...

Autant d'événements pour sensibiliser, informer, interpeller sur les violences faites aux femmes.

D'autre part, la Ville procède actuellement à l'actualisation du guide « Violences », outil d'information et de sensibilisation à destination des victimes et témoins.

2. Agir contre le harcèlement de rue

Depuis septembre 2021, un groupe de travail s'est constitué.

Ce groupe de travail qui réunit les transporteurs, la police nationale, les centres sociaux, des associations du territoire et des services municipaux a défini légalement ce qu'est un harcèlement de rue, dressé un état des lieux de ce qui se fait déjà et a commencé à construire un plan d'actions autour de deux axes : Sensibiliser et former - Informer et communiquer.

L'un des objectifs de ce groupe de travail est de réfléchir à la création d'un guide reprenant quelques notions juridiques, les bons gestes à adopter dans une situation de harcèlement sur l'espace public ainsi que les contacts utiles.

En outre, un atelier de quartier a été mis en place à Lille Moulins avec une réflexion sur la place des femmes dans l'espace public.

Par ailleurs, le dispositif « Demandez Angela » dont l'objectif est la création d'un réseau de lieux sûrs pour permettre la mise à l'abri de personnes en situation d'insécurité ou de harcèlement dans l'espace public va être expérimentée prochainement à la Ville de Lille.

3. Soutenir les associations luttant contre les violences faites aux femmes

La Ville soutient les associations qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences, comme l'AIAYM (notamment avec son programme EVE, le dispositif Téléphone Grave), Solfa avec son action « Écoute Brunehaut », J'Echappée, association de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que le CIDFF dans le cadre de son action #Restaurelles.

C'est ainsi que la Ville consacre plus de 150 000 euros par an pour soutenir les acteurs du territoire dans le développement d'actions de prévention et d'information ainsi que des dispositifs d'accompagnement.

Conclusion

Ce rapport montre que la Ville de Lille poursuit résolument son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, et se mobilise pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour y parvenir, la Ville de Lille travaille sur ces questions de manière transversale et en réseau en interrogeant régulièrement les orientations de la politique municipale à travers ce prisme égalitaire.

La réflexion autour de la mise en place d'un budget genré sera poursuivie afin d'étudier l'action publique de la Ville ou de certaines de ses délégations à l'aune de l'égalité Femmes Hommes.

Le plan adopté en 2017 arrive à échéance : un bilan des actions menées a été réalisé avec les services de la Ville, les associations et les partenaires engagés sur cette thématique.

En 2023, un nouveau plan verra le jour, faisant ainsi de Lille une ville toujours plus égalitaire.



0000

